This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 828,131

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

UN ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE de la TERREUR

A NIMES

extrait des souvenirs personnels

DE

MADAME JUILLERAT-CHASSEUR

née Suzanne CHABAUD de LATOUR

Imprimé comme manuscrit

MONTBÉLIARD

—

1902

MADAME JUILLERAT-CHASSEUR

d'après un tableau peint en 1841, par sa belle-fille Madame Paul Juillerat, née Clotilde Gérard

MADAME JUILLERAT-CHASSEUR

d'après un tableau peint en 1841, par sa belle-fille Madame Paul Juillerat, née Clotilde Gérard.

DC
195
.N72
J94

PRÉFACE

Le 10 août 1793, alors que la période des exécutions politiques était à peine commencée, Camille Desmoulins écrivait à un membre de sa famille : « Je ne saurais « m'empêcher de penser sans cesse que les hommes « qu'on tue par milliers ont aussi leurs pères ». A ce moment Antoine Chabaud de la Tour n'avait plus son père. Mais il avait sa sœur, Suzanne, devenue depuis Mme Juillerat-Chasseur ; il avait sa jeune femme, née Julie Verdier de Lacoste ; et les sentiments que ses infortunes éveillèrent dans le cœur de ces deux femmes peuvent soutenir la comparaison avec les plus nobles élans de l'amour paternel. On en jugera par le récit dont nous avons entrepris l'impression. Ecrit longtemps après les évènements de la Révolution, et destiné dans la pensée de l'auteur à sa seule fille Marie Juillerat, ce mémoire semblait devoir rester indéfiniment à l'état de manuscrit. Mais les années ont passé ; les générations se sont multipliées, et les personnes qui attachent à ce récit une valeur documentaire sont devenues trop nombreuses pour que la possession pût leur en être assurée autrement que par une reproduction typographique.

En outre, l'œuvre du temps a eu cet autre résultat de faire passer du domaine de l'intimité dans celui de l'histoire une partie des faits que relate l'auteur, et, dans la mesure où les indications de l'histoire peuvent comporter le contrôle des traditions de famille, on a intérêt à évoquer la version de Mme Juillerat-Chasseur

qui nous parvient avec le double mérite d'un témoignage oculaire et d'une parfaite sincérité.

Sans doute le témoignage le plus impartial a un caractère subjectif qui en limite l'autorité. On a beau avoir assisté au même spectacle, on ne l'a jamais vu comme son voisin, et l'âme de l'observateur frémit encore dans la déposition du témoin. C'est dire qu'on trouvera dans le récit qui va suivre plus d'une appréciation dont la sincérité ne défie point les critiques. On se rappellera que l'auteur était une jeune femme qui ressentait tous les évènements par leur contre-coup sur ses plus proches parents, et qui, sous l'influence de sa générosité naturelle, modulait ses raisonnements d'après le seul rythme de son cœur. Volontiers elle serait injuste pour la Révolution, oubliant la part que les nécessités de l'époque ont eue dans la responsabilité des violences commises. Mieux informée, elle eût peut-être été plus sobre dans ses jugements, sans rien retrancher à la chevaleresque ardeur de ses sentiments et de ses actes. Mais qui sait ? L'esprit peut-il absoudre ce que le cœur condamne ? Et lors même qu'elle eût saisi le mérite politique de tel ou tel évènement dont souffrait sa famille, Mme Juillerat-Chasseur n'était-elle pas excusable de se consacrer, coûte que coûte, à la défense de ceux qui dépendaient directement d'elle.

Cette attitude était d'autant plus naturelle, en ce qui concerne le cas de son frère, qu'on ne discerne pas bien pourquoi celui-ci a jamais été classé au rang des suspects. Son père avait embrassé avec ardeur les principes de 1789. Il était lui-même ami fervent de la liberté, et le fait d'avoir commandé la Garde Nationale contre Carteaux eût pu lui être compté comme un service méritoire si l'idéal des Girondins avait triomphé.

Mais il ne s'agissait plus d'être Girondin. A quoi même eût servi d'être Dantoniste ? C'est le surlendemain de l'incarcération d'Antoine Chabaud au Fort de Nîmes que Danton lui-même montait à l'échafaud (16 germinal, 5 avril 1794).

Ceux qui feront des réserves sur telle ou telle appréciation de l'auteur, partageront d'ailleurs l'admiration qu'inspirent à tous ses arrière-neveux les formes idéalisées de son amour fraternel. Toujours modeste, elle n'eût admis aucun éloge, attribuant à la fermeté de ses convictions chrétiennes tout le secret de la force morale dont elle donna tant de preuves. Sa foi religieuse était, en effet, de celles qui mettent la faiblesse humaine au-dessus de toute défaillance. Rigide et cependant débordant de douceur, s'identifiant aux plus pures conceptions des choses divines, et pourtant toujours et essentiellement humaine, croyante sans superstition et pieuse sans mysticisme, l'âme de Mme Juillerat-Chasseur nous apparaît dans ce mémoire comme le type par excellence de l'âme Huguenote, affinée, au sortir du Désert, par l'épreuve de plusieurs générations. Et ce mélange d'Amour et de Foi est assurément la condition nécessaire du parfait héroïsme. L'unique prétention de ce petit volume est d'en conserver fidèlement le souvenir au fur et à mesure que la tradition orale s'affaiblit. Les notes qui accompagnent le texte contribueront à fixer l'identité des personnes citées par l'auteur. Le signataire de ces lignes a pu accepter le privilège du travail d'annotation en raison des droits que lui confère une heureuse alliance. Les recherches qu'a nécessitées cette douce tâche ont été grandement facilitées par le concours de deux des meilleurs arrière-neveux d'Antoine Chabaud de la

Tour : Arthur de Cazenove et Edouard Gaussorgues. Qu'ils acceptent ici l'expression de la plus vive reconnaissance. Les mêmes remerciements sont dûs à Albert Roux qui, en photographiant les tableaux de famille, a permis d'enrichir le récit de quelques illustrations intéressantes. Sous ce double patronage de figures et de souvenirs également attendrissants, puisse le récit de Mme Juillerat-Chasseur remplir son œuvre en inspirant à tous ses lecteurs ces vertus qui ne doivent pas être le privilège d'une seule époque : l'esprit de sacrifice et le culte du devoir.

Jacques DUMAS.

UN ÉPISODE

DE

L'Histoire de la Terreur

A NIMES

JUIN 1790

Quelques hommes que leurs noms et leur position sociale rendaient opposés aux principes de la Révolution française en 1789, au lieu de manifester leur opinion politique, furent plus habiles, et ne parlèrent au peuple Nimois, et surtout à la populace, composée de gens généralement fort ignorants et crédules, que de la différence de religion (1). Ceux qui ne s'occupaient guère des affaires

(1) On a pu remarquer souvent depuis dans notre Pays, que ceux qui se donnent comme des révolutionnaires ultra ne sont que des contre-révolutionnaires. Il n'est pas douteux que, tout au moins

MADAME JUILLET-CH[illegible]

[illegible] un tableau peint en 18[illegible], par sa belle-fille Madame [illegible]

louer au Jeu de Paume, une salle qui avait servi pour le spectacle, et qui était située près des Arènes, à peu de distance de l'Esplanade. Les abords de l'entrée en étaient peu convenables, et pour y arriver, il fallait passer par un corridor très étroit, puisque trois personnes pouvaient difficilement y passer à la fois. C'était la seule issue, en sorte que ceux qui organisaient un massacre n'auraient pu choisir un lieu plus favorable pour leur atroce complot. Bien qu'ils prissent beaucoup de précautions pour qu'il ne fût pas soupçonné, une vague terreur se répandit sourdement dans la ville ; les uns remarquaient qu'ordinairement, dès que onze heures étaient sonnées, il y avait un silence complet dans les rues, tandis que, depuis quelques semaines, on entendait après minuit des bruits confus qui venaient d'une assez grande distance, puisqu'on ne pouvait distinguer ce qui les produisait, même en écoutant avec la plus grande attention.

Il y a, dans tous les temps, des êtres légers qui aiment mieux se distraire des maux qu'ils redoutent qu'y porter leur attention et avoir le courage de chercher le moyen de les éviter. D'autres, se persuadant que les troubles qu'ils entrevoient pour un grand nombre de gens ne pourront les atteindre, s'enveloppent pour ainsi dire dans leur égoïsme insolent qu'ils nomment prudence. Enfin, il en est beaucoup qui craignent, en communiquant leurs tristes prévisions, de leur donner une sorte de consistance. Les plus sages, les plus prudents, les plus fermes continuaient leurs observations, et, ne parvenant point à faire d'utiles découvertes, ils ne manquaient pas de recommander les précautions, la prudence, etc. Mais ils n'avaient aucune influence sur la classe la moins élevée de la société qui, à chaque bon conseil donné par un homme de sens droit, souriait dédaigneusement, hochait

la tête, et croyait, dans sa présomption, que son courage patriotique n'avait rien à craindre, et que, si par malheur on avait jamais à combattre, on était sûr de vaincre et de triompher.

Il est des situations où il est impossible d'agir, car on sera nommé, proclamé, agresseur. Mais il n'est aucune circonstance où il ne soit utile de *prier*. Comment ne pas être fortifié dans son âme lorsqu'on cherche à s'appuyer sur le Dieu tout puissant ? Celui qui, d'un mot, créa la lumière, qui par son souffle donna une âme vivante à l'homme façonné de ses mains, qui ébranle à son gré la terre, ne peut-il dans un instant changer les cœurs, les événements ? (1) Plusieurs femmes de diverses classes, pieusement chrétiennes, imploraient le secours de Dieu. Plusieurs, mariées à des fanatiques ivrognes ou de mauvaises mœurs, avaient fait plus d'observations et étaient grandement alarmées. L'une d'elles était protestante. Elle parvint à découvrir le complot... Devait-elle le dévoiler ? Son mari et son fils étaient les chefs de cette détestable entreprise... D'un autre côté, garder le silence, c'était leur laisser le temps et les moyens de multiplier les crimes ; c'était abandonner tous ses frères ; cette affreuse anxiété s'augmenta, lorsqu'elle soupçonna que le moment de crise n'était pas éloigné. Dans un de ces instants où la douleur est près d'égarer la raison, mais où la pensée de Dieu se trouve encore au milieu des pensées qui accablent, elle se jeta à genoux sans

(1) On dit parfois qu'à la fin du XVIIIe siècle les protestants français, déprimés par les persécutions et les déchéances publiques, étaient tombés dans un vague rationalisme. Ne voit-on pas au contraire, par ce passage, combien profond pouvait être le sentiment religieux chez une jeune Huguenote de cette époque ? On le verra mieux encore dans les pages suivantes. (J. D.)

pouvoir proférer une parole, sans qu'une larme coulât de sa joue... Mais Dieu savait ce qui se passait dans son cœur ! Tout à coup, voilà qu'on heurte violemment à sa porte. C'était son mari qui rentrait ; il avait l'œil ardent, un sourire féroce. « Fais moi vite quelque chose de bon à manger. Mes amis me suivent, je veux les régaler ». La pauvre femme s'efforça de cacher son trouble, obéit avec promptitude. Les dits amis arrivèrent. C'était précisément le ... juin 1790, et le soir même, à 8 heures, le massacre devait commencer. Cette heure fatale était donnée ; le signal confié précisément à cet homme qui *se régalait* avec ses amis (3 ou 4 seulement étaient les chefs de l'entreprise). Buvant, trinquant ensemble, croyant ainsi se donner *du cœur*, ils troublèrent leur mémoire et devancèrent d'une demi-heure le moment indiqué pour l'attaque. L'un d'eux, pour se rendre à son poste, vit, en traversant la place de la Calade, M. B...n, jeune officier de la Garde Nationale à cheval qui était de planton. Il lui tire un coup de fusil et le tue (1). A l'instant ce meurtre est connu, le cadavre entouré, et les jeunes patriotes réunis au Jeu de Paume, avertis assez tôt pour que *tous* pussent se sauver. Ils parviennent à entrer chez eux. Ils s'arment. Les compagnies de la Garde Nationale qui étaient de leur bord furent promptement aussi sous les armes, et une heureuse circonstance

(1) Les combats meurtriers connus sous le nom de « bagarre de Nîmes » eurent lieu du 13 au 16 juin 1790. Un jeune Peyre âgé de quinze ans, fut massacré le 14 pour avoir dit qu'il était protestant. L'instigateur du complot était un certain François Froment. Voir sa brochure intitulée « Précis de mes opérations pour la défense de la religion et de la royauté pendant le cours de la Révolution ». Voir Lauze de Peret, « éclaircissements historiques », le rapport de M. Alquier à la Constituante, etc. (A. C.)

leur donna de l'espoir. Le régiment de Guyenne-infanterie était pour la seconde fois en garnison à Nîmes. Il avait été à même de juger de l'esprit du pays et de celui d'un grand nombre d'individus. Il connaissait cette population spirituelle et ignorante, et savait distinguer la brutalité de la populace fanatisée, de l'esprit senti de beaucoup de gens du peuple, remarquables par leur assiduité au travail et leurs bonnes mœurs.

Les conspirateurs avaient fait arriver en hâte les habitants et les gardes nationaux de plusieurs villages environnants, préparés depuis longtemps à les aider, et qui, bientôt, encombrèrent la ville. Le régiment de Guyenne n'hésita pas à se prononcer contre cette masse de fanatiques. On se hâta de former un comité révolutionnaire dont M. Chabaud de Latour, (1) lieutenant-colonel du Gé-

(1) C'était Antoine Chabaud, né à Nîmes, le 15 février 1727, d'une famille protestante « Témoins des succès qu'il obtint comme élève au collège de Nîmes, les jésuites voulurent l'attacher à leur ordre », mais il suivit sa vocation et se fit militaire. En 1746, après avoir achevé ses études à Genève, il entra au régiment Bourbon infanterie, fit le siège de Mons et de Saint-Guilhain, comme aide de camp du marquis de Chaumont, ceux de Charleroi, de Namur et de Maëstricht, comme officier de grenadiers. Reçu à l'école du génie de Mézières, il en sortit capitaine. A la retraite de Hanovre il était aide maréchal-des-logis du corps du marquis de Voyer. Major en 1778, il refusa la croix de Saint Louis pour n'avoir pas à prêter le serment de catholicité exigé par les règlements. En 1783, il fut envoyé par le ministère en Turquie, pour fortifier les Dardanelles et organiser les armées turques. Ingénieur extrêmement distingué, il publia des travaux sur les canaux de Picardie, fit l'histoire des villes de Montmédy, Péronne, Saint-Quentin et Sedan, et écrivit une théorie remarquable des volcans et des tremblements de terre. Le manuscrit de l'Histoire de Montmédy paraît avoir été brulé en 1870, après 104 ans de conservation intacte. Mais copie en avait été prise par diverses personnes de la Meuse. Quant à « L'Histoire de

nie, fut nommé Président. (1) Il fit expédier des messages intelligents dans la Vaunage. Il pourvut à la subsistance des troupes qui arrivaient pour nous secourir, et dont le nombre s'augmentait d'heure en heure. Les premiers arrivés trouvèrent à l'Esplanade des tonneaux de vin et des vivres que les habitants protestants, les catholiques tolérants et les patriotes s'empressaient d'y apporter, bien que les coups de fusil tirés des portes, des fenêtres, de derrière les arbres, eussent pu les intimider. Dans le parti fanatique, on voulait la Contre-Révolution. Il y avait des hommes honorables qui, je pense, auraient voulu combattre loyalement. On aimait aussi à distinguer certains artisans catholiques, sincèrement attachés à leur religion, mais étrangers aux détails de cruauté dont les chefs du parti étaient seuls informés. La majorité et surtout ceux des villages catholiques étaient enflammés,

Saint-Quentin », écrite en 1775, elle est conservée à la Bibliothèque de Laon, et s'est trouvée imprimée par la Société Académique de Saint-Quentin, dans le tome VI (4e série) de ses mémoires, grâce aux soins d'un distingué historiographe, M. Emmanuel Lemaire, avocat à Saint-Quentin.

Au début de la Révolution, Antoine Chabaud fut nommé membre de la première assemblée électorale de Nîmes (1790), président d'un comité militaire, puis placé à la tête du Directoire du département du Gard. Devançant de beaucoup son époque, il écrivit un mémoire relatif à un système général de défense de la France, où il réclamait le déclassement d'un grand nombre de forteresses. Il mourut à Cette en 1791, deux mois après sa nomination de Colonel-directeur. (Voir le tome I de la *Biographie des contemporains*, la *Statistique du Gard* par Rivoire, *La France protestante* etc. (A. C. et J. D.,

(1) Le 7 juin 1790, Antoine Chabaud de Latour avait été nommé à l'assemblée électorale du Gard par 241 voix sur 251 votants. Le 13 juin il fut l'un des commissaires chargés d'assurer la subsistance des gardes nationales étrangères. (A. C.)

[illegible]

[illegible] Les [illegible] à l'[illegible] des [illegible] de vin [illegible] les [illegible] s'empressaient [illegible] appor[illegible] [illegible] des [illegible] des fer[illegible] [illegible] eussent pu les intimider. Da[illegible] [illegible] la Contre-Révolution. [illegible] [illegible] qui, je pense, [illegible] loyalement. On aimait aussi à distin[illegible] [illegible] [illegible] aux détails de [illegible] [illegible] seuls [illegible]. La majorité [illegible] [illegible] étaient enflammés.

[illegible] 17[illegible], elle [illegible] à la [illegible] [illegible] par la Société [illegible] [illegible] tome VI, 4e série de ses [illegible] [illegible] Saint-Quentin.

[illegible] Antoine Chabaud fut nommé membre [illegible] 1790, président [illegible] à la tête du Directoire du département [illegible] [illegible] la France [illegible] [illegible] de forteresses. Honorat à Cette [illegible] nomination de Colonel-directeur, [illegible] *les contemporains*, la *Statist[illegible]* [illegible] etc. A. C. et J. D.

[illegible] Chabaud de Latour avait été nommé [illegible] par 2[illegible] voix sur 251 votants. Le [illegible] chargés d'assurer la subsis[illegible] [illegible] (A. C.)

P. 9. - SUZANNE CHABAUD DE LA TOUR & SON FRÈRE ANTOINE

d'après un pastel de l'époque.

dominés par la pensée du pillage des plus riches demeures ; ils espéraient en devenir les propriétaires s'ils pouvaient égorger ceux qui en étaient possesseurs.

Mon père et mon frère (ce dernier avait à peine 22 ans), furent au plus épais de la mêlée qui se répandait dans tous les quartiers, mais principalement dans celui des Bourgades, situé derrière la Citadelle, dans la promenade du Cours, vers les casernes, et près du couvent des capucins, placé assez près du chemin de Beaucaire. Ce fut dans cette ville que vinrent les plus furieux, les plus sanguinaires alliés des conspirateurs ; et, tandis qu'ils faisaient plus que des menaces, et tiraient leurs coups de fusil en exprimant d'atroces intentions, les Patriotes venus du Petit Couvent, et, qui, après une route fatigante, s'étaient rafraîchis aussi abondamment que leurs adversaires, les égalaient en menaces et peut-être en actions, attribuant aux prêtres, aux moines, tous les malheurs publics (1). Un petit nombre eut l'impie et révoltante audace d'enfoncer les portes du couvent des Capucins. Hélas ! qui peut mettre des bornes à la fureur et arrêter le bras armé par la vengeance ? Deux capucins étaient à genoux devant l'autel, implorant peut-être Celui qui peut calmer les plus redoutables tempêtes, et ceux-là furent immolés ; leur âme alla dans le séjour de la paix, laissant autour d'eux les horreurs de la guerre civile. Elle dura 48 heures et nous passâmes ce temps, ma mère (2) et moi, n'ayant que de

(1) Ce passage mérite d'être souligné comme l'indice de la parfaite impartialité de l'auteur. La sincérité avec laquelle elle reconnaît les torts de son parti, et même comme on le verra plus loin, de tel ou tel membre de sa famille, consacre la valeur historique de son récit (J. D.)

(2) La mère de l'auteur était Marie-Anne Ridou de la Motte,

temps en temps des nouvelles de mon père et de mon frère [1], et entendant des coups de fusil qui pouvaient les atteindre ou qui, peut-être les avaient frappés. Tous deux étaient harassés de fatigue. Bien que les révoltés fussent vaincus, il en restait encore un nombre considérable à réduire pour arrêter le carnage et rétablir la tranquillité. Ces rebelles s'étaient réfugiés dans la Tour voisine de l'Eglise des Carmes, et cette tour était remplie d'armes et de munitions. Là, ils espéraient se maintenir jusqu'à ce que de nouveaux secours des villages voisins vinssent pour les délivrer. On voulait épargner leur vie, ne pas employer contre eux les canons dont on pouvait disposer. Les patriotes décidèrent qu'il fallait leur porter des paroles de paix. On désigna mon père, s'attendant peut-être à un refus car il était excédé de fatigue. Il accepta sans hésiter, cette mission dangereuse. Escorté d'un seul homme portant le drapeau blanc en signe de paix, il s'approche de la tour, se place de manière à être entendu; il parle. On lui répond par un coup de fusil qui casse la cuisse au porte-drapeau qui était tout près de lui.

née à Alencon en 1732, veuve en premières noces de David Collet du Bignon Elle s'était remariée avec Antoine Chabaud, en 1767. Sa mère, née Elisabeth de Billon, était originaire d'Alençon, et avait une sœur, Marthe-Suzanne de Billon qui épousa Hue de Carpiquet, écuyer, seigneur de Tournetot, Sainte-Croix-sur-Mer et autres lieux.C'est de cette dernière que sont descendues plusieurs branches des familles Hue de Carpiquet, d'Auvers, de Blagny, de Frotté, de Marveille, etc. (J. D.)

(1) C'est la première fois que l'auteur nomme son frère, Antoine-Georges-François qui, étant né en 1769, avait juste quatre ans de plus qu'elle. Dans l'intervalle était né un autre enfant, André, qui mourut à deux ans. L'auteur, et son frère Antoine-Georges-François, furent la seule survivance du colonel Chabaud de Latour. (J. D.)

Il est facile de se faire une idée de la fureur des Patriotes. Les plus violents s'étaient opposés à la démarche de pacification qu'on venait de faire, et avaient blamé mon Père de s'en être chargé. Dans leurs fureurs, les uns allèrent chercher des canons à la Citadelle, tandisque d'autres voulaient pénétrer dans la Tour pour y tuer tous ceux qu'ils y trouveraient. M. Chabaud de Latour le fils (1), réuni à des hommes qui joignaient l'honnêteté, la compassion au courage, brava avec eux les menaces, la rage de ces Patriotes en démence, et sauva un bon nombre de révoltés, en répétant qu'ils auraient des révélations à faire, et que, par ce motif, il fallait les conduire en prison et non les égorger. Beaucoup d'autres parvinrent à se sauver. Leur chef, M. Descombiès (2), resté presque seul dans la Tour, entouré d'armes, de munitions, et blotti au milieu d'elles, semblait attendre la mort plutôt que des secours de divers villages voisins habités par des hommes de son parti. Dans son enfance il avait été très lié avec mon Père qui l'avait perdu de vue sans effort, parce que ce personnage, doué d'une belle figure et d'une intelligence remarquable, avait, dès sa jeunesse, donné dans bien des travers, quitté Nimes pendant des années, et y était revenu après une vie qui n'était qu'une suite d'extravagances et de

(1) C'est à son frère Antoine-Georges-François que l'auteur fait manifestement allusion en ces termes. Il n'y a pas de confusion possible. (J. D.)

(2) Descombiès appartenait à une famille connue des environs de Nîmes, où il se signala par sa haine des protestants : il commandait une compagnie de volontaires : il était membre du conseil de la commune. Plus tard, ses propriétés furent saccagées, et il périt misérablement, condamné comme contre-révolutionnaire par le Tribunal de Valenciennes. (A. C.)

scandales. S'étant fait pénitent blanc, il était, je crois, l'un des premiers en dignité, car c'était lui qui, à la procession annuelle de cet ordre religieux, marchait pieds nus, et portait la grande Croix. En le voyant si près de la mort, mon Père fut ému de compassion et lui proposa d'essayer de le sauver en le cachant dans un asile sûr ; chose difficile, sans doute, mais nullement impossible. M. Descombiès n'accepta pas cette offre. Les méchants ne croient point à la bonté.

Un nommé Bataille connu et redouté comme un des chefs du complot, étant poursuivi, se réfugia chez Madame Lecointe (1), qui était alarmée à l'excès, mais bonne et sensible. Elle lui permit de rester dans sa maison et de s'y cacher. Ce malheureux avait été remarqué lorsqu'il y entrait ; la porte de Madame Lecointe fut gardée depuis ce moment. Un rassemblement y fut formé bien vite de sorte qu'on entra dans la maison. Bataille fut cherché, trouvé dans une cheminée et massacré.

Les vaincus ne purent échapper à la vengeance de leurs adversaires qu'en étant conduits en prison, ou cachés dans la ville. Bon nombre, parvenant à en sortir, se trouvaient, comme par miracle, préservés. Ils se répandirent dans la campagne et y firent des horreurs. Je n'en citerai que deux exemples :

Un vieillard et sa femme infirme, couchée près de lui dans la vieille masure qu'ils habitaient près de Remoulins, furent tous deux massacrés. Ils étaient protestants.

Près de là, à Campuget je crois, ils noyèrent M. Maigre, bien qu'il eût 80 ans. Ils fusillèrent son fils, et deux

(1) Il y avait à la fin du siècle dernier à Nîmes deux sœurs Lecointe; l'une catholique, religieuse Ursuline; l'autre protestante mariée en 1746 à Antoine Duclaux, seigneur de la Baume. (A. C.)

de ses petites filles, témoins de ces horreurs, eurent la corde au cou pendant plusieurs heures. L'on répétait autour d'elles qu'on allait les pendre. L'ainée, mariée depuis peu avec M. Barre (1) surnommé l'Africain parce

(1) L'auteur commence ce paragraphe sous une forme légèrement dubitative ; il est donc permis, sans lui faire injure, de rectifier légèrement son récit. M. St-Michel Barre, qu'elle indique comme ayant habité le Maroc, avait vécu en réalité à Bône, où il avait été, pendant onze ans, agent de la Compagnie Royale d'Afrique. Le 24 novembre 1789, il avait épousé Jeanne Maigre, dont le grand'père, Jean Maigre, ci-devant seigneur de Campuget, était le vieillard dont l'auteur rappelle la mort tragique. Le fils de Jean Maigre, tué en même temps que lui, s'appelait David, et avait épousé Magdeleine Boyer. Quant au mode de perpétration du crime, il y a incertitude. Suivant une version, les deux malheureux auraient été *égorgés*. On en jugera par la lettre suivante écrite à M. Barre-Gaujoux, aussitôt après l'attentat, par un M. Faugère qui se trouvait alors à St-Chaptes : « Ton cousin St-Michel, mon « cher Barre, arrive dans le moment tout effaré ; il avait ce matin « quitté la campagne ; sa femme, le père et le grand-père de « celle-ci étaient dans une voiture, et lui à cheval ; ils s'étaient « séparés, sans doute, lorsqu'il apprend que la voiture où étaient « ses parents a été investie par des assaillants qui les ont égorgés ; « sur ces entrefaites sont survenus des gens qui le cherchaient, « lui, pour lui préparer une semblable fin ; il évite de se faire « connaître ; il est assez heureux que de parvenir jusqu'ici ; tu « dois te faire une image de la situation où il se trouve, et com- « bien il désire d'obtenir des nouvelles de sa femme et de ceux « qui la suivaient ; il est dans les plus cruelles alarmes ; si vous « ne savez des nouvelles, dépêchez vite un homme de la compa- « gnie, et le faites partir pour St-Chaptes. Si on n'est pas instruit « à Nîmes de ce malheureux évènement, faites faire toute dili- « gence pour y parvenir, et abouchez-vous, pour cela, aux parents « et amis de la famille Maigre. Je suis, avec attachement, votre « très obligé (Signature illisible). » Suit un post-scriptum d'une autre écriture : « Je me porte bien, sois tranquille, je fais des « vœux pour la conservation de vous tous. » Signé : Barre Maigre.

qu'il avait habité le Maroc, mourut peu de temps après des suites de son effroi et de sa douleur. La plus jeune de peu d'années, sa sœur, n'a pas succombé.

Bien que j'eusse une très bonne santé, ces troubles affreux, et la mort de Mme Barre avec laquelle j'étais très liée m'avaient fait une forte impression. Ma bonne mère, qui veillait sur ma santé comme sur mon âme, pensa qu'un voyage m'était nécessaire pour affaiblir ces impressions douloureuses dont je ne pouvais, à Nîmes, me distraire. Mon père pensa comme elle. Ce dernier ne pouvait s'absenter ; sa femme n'aurait pas voulu se séparer de lui, et ce fut avec mon frère que je partis pour Anduze. Nous avions là des grands-parents qui nous aimaient beaucoup (1). Un oncle de mon père se nommait

Cette lettre est datée de St-Chaptes, le 15 juillet 1790 ; mais c'est là une inadvertance manifeste, et il doit falloir lire 15 juin, car on a le procès-verbal d'ouverture du testament de Jean Maigre qui eut lieu le 22 juin « *à laquelle assiste Magdeleine Boyer*, « *veuve de David Maigre, et qui est très troublée par l'affliction* « *qu'elle éprouve par la mort dudit Jean Maigre, son beau-père*, « *et la mort de David Maigre, son mari.* » D'après la lettre précitée il ne semblerait pas que les filles de David Maigre aient assisté toutes deux à l'attentat, ni que Jeanne Maigre ait pu mourir des suites de la frayeur, car le décès de celle-ci n'eut lieu que 17 mois plus tard, le 12 novembre 1791. St Michel Barre se remaria l'année suivante (13 juin 1792), avec Jeanne-Pierrette-Antoinette Pieyre, et eut comme fille Zaïde Barre qui épousa le 24 janvier 1814, Auguste-Charles-Pierre Donnedieu de Vabres dont la descendance est bien connue. (J. D.)

(1). M. Chabaud, le père du colonel, par conséquent le grand-père de l'auteur, avait, en effet, épousé une Mlle Teissier, d'Anduze. Il en avait eu, avant la naissance du colonel, quatre filles qui sont devenues Mme Turge, Mme Boudon, Mme Roubel et Mme Bousquet. La descendance de ces dames est bien connue dans le Gard. (J. D).

Teissier (1). On ajoutait à ce nom le mot *Napolitain*, parce qu'il avait habité Naples pendant 27 ans, et en avait rapporté une jolie fortune acquise par son intelligence, et aussi résultat de sa loyauté reconnue et de son économie. Il avait été obligé de fuir sa Patrie pour être fidèle à sa religion, et ce digne homme me répétait combien il avait été heureux en retrouvant sa sœur ainée, Mme Chabaud (2), et sa bien aimée sœur cadette, Mlle Suzanne Teissier, qui augmentait chaque année ses très minces revenus en soignant des vers à soie, et en filant avec assiduité, sur sa quenouille, les cocons inférieurs.

Elle avait fait bâtir une maison qui était agréable parce qu'elle avait une terrasse où les orangers, les roses, le jasmin embaumaient l'air ; elle eut l'heureuse idée d'engager une de ses amies à venir passer un peu de temps avec elle ; sa proposition fut acceptée. Cette demoiselle n'avait ni fortune, ni jeunesse, ni beauté, mais une bonté rare, un caractère calme et paisible. Après l'arrivée de M. Teissier, il apprécia ses qualités, et se maria avec cette personne, ce qui combla de joie la bonne Suzanne. Mon frère et moi nous fûmes reçus à bras et à cœur ouverts, si je puis m'exprimer ainsi, par ces bons parents, et, pour l'amour d'eux, de mon père et de ma mère, accueillis et gâtés par les amis... j'allais dire par les habitants. Nous faisions chaque jour, dans ce pays pittoresque et délicieux, de longues promenades. Leur but était le plus souvent de parvenir au sommet des plus élevées des montagnes qui entourent cette petite ville.

(1). M. Teissier, établi à Naples dès avant 1776, avait pour prénom César. (Livre de Raison des Devillas-Teissier). (A. C.)

(2). La grand'mère paternelle de l'auteur, par conséquent. (J. D.).

Un grand nombre d'années ne m'a pas fait oublier une journée que nous passâmes dans les charmantes prairies arrosées par les limpides eaux de Vérac ; une masse de noirs cyprès garantissait nos têtes d'un soleil brûlant ; enfin une Mme de Lafarelle, très aimable, avait fait apporter un goûter qui fut pour nous le doux complément de son obligeance. La fatigue, qui résultait de ces longues courses ne nous empêchait point d'être exacts à la veillée. Dans ce temps là on dînait à midi, ou goûtait à 5 heures, on soupait à 8 heures, et, dès que la cloche avait sonné la retraite, chacun allumait sa petite lanterne, et, grâce à cette modeste et faible lumière, on évitait de marcher sur les tas de fumier qui encombraient les rues. Un vieux Chevalier de Saint-Louis (1) et son aimable compagne recevaient ce qu'on nommait la veillée. Quelque fois elle était nombreuse, et alors on aimait mieux se mettre autour d'une table pour jouer à la loterie, etc., que d'établir une conversation générale. D'autres fois, une *bonne* conversation était écoutée avec attention, avec bonheur. MM. Legras (2) et de la Bruguière (3) parlaient avec intérêt. L'un racontait ses campagnes avec esprit. M. de la Bruguière parlait de ses lectures et l'on s'apercevait bien qu'il était très instruit. Au moment de se séparer arrivait, comme un ouragan qui ébranle les portes, un de mes parents qui apportait les nouvelles qu'il venait de lire dans la *Gazette de Leyde* (4), et surtout

(1). Ce chevalier de Saint-Louis devait être M. du Merlet, un excellent homme dont le souvenir survit à Anduze. (J. D).

(2). M. Legras était un ancien colonel. (J. D.).

(3). Parent du mari de Magdeleine Verdier de Lacoste, l'aînée des sœurs de Julie Chabaud de Latour. (J. D.).

(4). Il n'y a pas lieu de s'étonner que la *Gazette de Leyde* fût

les *pétofes* qu'il avait pu recueillir en allant chez toutes ses connaissances et à l'auberge où arrivaient les voyageurs. Heureusement nous avions d'autres ressources que son babil. On remarquait aisément aux veillées une femme mise simplement ; son visage, jeune encore, régulièrement beau, et sa physionomie douce et gracieuse, à demi cachée par un bonnet rond tout à fait simple, frappaient avant qu'on eût pu remarquer sa haute et belle taille. C'était Mme de Saint-André (1) ; il était facile de deviner que, sous tous les rapports, c'était une femme distinguée (*).

Bien que mon frère et moi nous nous trouvassions très bien à Anduze, nous retournâmes à Nîmes avec grand plaisir. Je pensais sans cesse, pendant notre absence, à

lue à Anduze à cette époque. Quelques jeunes gens de la localité avaient voyagé en Hollande, notamment Albert Rodier de la Bruguière, frère du mari de Magdeleine Verdier de Lacoste dont il est question dans la note précédente. (J. D.).

(1). Il y a quelque doute sur l'identité de cette dame de Saint-André, et plus de doute encore sur les traits qu'elle a pu fournir au personnage d'Estelle. Dans son ouvrage sur Florian, M. Albin de Montvaillant a posé la question de savoir qui était Estelle, et il hésite entre 4 personnes: — *a*/ la fille du duc de Penthièvre; *b*/ Mme Gonthier, actrice des Italiens et du Théâtre Favard ; *c*/ Mme de S... ; *d*/ Mme de B... Au demeurant on n'a pas souvenir à Anduze d'aucune dame de Saint-André ayant habité d'une manière suivie cette localité. S'agirait-il de Mlle Marthe Pieyre, fille de Jacques Pieyre de Saint-André, et de Louise Clère, qui était née en 1771, et qui est morte sans alliance le 30 octobre 1805 ? Ou bien s'agirait-il d'une personne de la famille de Broche de Saint-André, dont le manoir était à Saint-André de Valborgne ? (J. D.).

(*) *C'était elle qui avait inspiré un attachement passionné à M. de Florian. C'est elle qu'il a peinte dans son* Estelle *qu'on lit avec plus d'intérêt surtout lorsqu'on est à Florian, Massane, etc. (Note de l'auteur).*

ma mère ; elle m'avait écrit, presque chaque jour, des lettres charmantes et même assez gaies, cherchant alors à nous persuader que nous ne lui faisions pas un grand vide. En toute circonstance elle s'oubliait pour ne s'occuper que des autres, et l'un de nos amis avait raison de lui dire : « Il y a quelqu'un que vous n'aimez pas ». — « Qui donc ? ». — « Vous même ».

Je fus bien heureux de revenir près d'elle. Quoiqu'elle eût vécu 40 ans de plus que moi, on aurait pu se persuader qu'elle était de mon âge, si l'on avait écouté nos entretiens. L'habitude de lire dans son propre cœur lui faisait deviner ce qui se passait dans celui des autres, et sa tendresse maternelle semblait ajouter à la pénétration remarquable dont elle était douée. Chaque soir nous avions de la peine à nous séparer. Nous causions sur des sujets graves, religieux, utiles dans tous les instants de la vie, mais nécessaires dans les circonstances alarmantes où se trouvait la France, afin de ne pas tomber dans un profond abattement. Je ne sais si la lecture des journaux que je faisais chaque jour à mon père m'affectait vivement, ou si l'impression des troubles du mois de juin était seule cause de ma tristesse, mais ma bonne mère la remarquait. Le 25 novembre 1790 elle me dit : « Ma fille, tu es souffrante ».— « Je ne souffre que dans « mon âme. Si vous ne m'aviez reproché souvent que « j'avais la faiblesse de croire aux pressentiments, je « vous dirais que j'ai la pensée qu'il nous arrivera quelque « grand malheur ».

Elle ne me répondit qu'en me disant que nous devions prier Dieu avant de nous séparer. Elle rendit grâces à notre bon Dieu qui avait veillé sur mon père, sur mon frère, etc., etc., et arrêta le murmure près de sortir de mes lèvres en repassant ainsi tous les motifs que nous

avions de bénir notre Père Céleste. J'étais plus calme en la quittant. A deux heures du matin j'entendis du bruit dans la chambre de mon père, et j'y courus. Son médecin venait d'y entrer ; il le trouva fort malade, mais ne voyait aucun symptôme alarmant. A peine se fût-il éloigné que notre cher malade commença à souffrir. L'altération de ses traits était aussi effrayante que rapide. C'était le choléra qui l'avait frappé. Des remèdes, ordonnés par un médecin habile, furent bénis de Dieu ; mon père se tira de cette crise cruelle.

***

Me voici obligée de revenir sur des années qui s'étaient écoulées avant la Révolution de 1789. Mon frère, alors, paraissait décidé à suivre la même carrière que son père, et avait fait des études spéciales de mathématiques chez M. de Longpré, rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine. Après avoir passé un bon examen *exigé* et fait par l'abbé Bossut dont le livre était alors classique, mon frère se hâta de faire faire l'uniforme du génie. Mais, à peine l'avait-il mis que, les circonstances ajoutant à l'indécision qui, selon moi, était le *malheur* de son caractère, il pensa qu'il lui serait plus agréable d'entrer dans le régiment de Chasseurs des Vosges où l'on voulait bien l'inscrire. Cette fois il ne commanda pas l'uniforme, et fut charmé de faire un voyage en Allemagne, en Hollande et en Angleterre avec son ami M. Rolland. Pendant leur absence, nous avions eu l'occasion de connaître, et même de nous lier bien sincèrement avec le comte d'Hervilly (1), colonel du régiment de Rohan-infanterie (2).

(1) Le nom de D'Hervilly se lit sur le monument de Quiberon.

(2) Le vrai nom du régiment était Rohan-Soubise. D'Hervilly, qui le commandait, se signala alors, et par la suite, par sa fidé-

La haute estime et l'intérêt qu'il témoignait à mon père, et qui se portaient sur les enfants de ce dernier, le décida à offrir une place pour mon frère dans son régiment ; il espérait pouvoir lui procurer un avancement rapide. Mon père, en lui témoignant sa reconnaissance, lui dit que mon frère ne serait de retour de son voyage que dans deux mois ; que, voulant le consulter, il ne pouvait accepter ses offres que *conditionnellement*. M. d'Hervilly trouva tout simple que M. Chabaud lui fit cette réponse et ne donna pas sa place à d'autres.

Lorsque mon frère revint à Nîmes, en 1789, il eût un peu de chagrin qu'on n'eût pas refusé cette sous-lieutenance. — « J'ai accepté *provisoirement*, lui dit mon père ». — « N'importe, lui répondit mon frère, je me sens *lié*, *enchaîné* par ce oui provisoire. Il faut convenir qu'après m'avoir attendu six semaines, M. d'Hervilly prendrait beaucoup d'humeur de ne pas me voir arriver ». Dans la crainte qu'on ne l'accusât d'irrésolution, mon frère résista à nos instances, car nous étions navrés de le voir partir à contre-cœur. Il se hâta de se rendre à Nantes, où il trouva son aimable colonel et le régiment de Rohan. L'uniforme était de drap blanc, les revers d'un vert foncé, les boutons et les épaulettes en argent. Je m'imagine que ce ne fut pas sans une certaine satisfaction que mon frère se vit dans ce nouveau costume. Il pouvait, sans se faire illusion, trouver qu'il convenait à sa belle figure, à sa taille de 5 pieds, 5 pouces 1/2. Il avait un bel organe, et, dans un autre

lité au Régime déchu. On sait le rôle qu'il assuma dans le soulèvement des provinces royalistes de l'ouest, ne craignant pas de recevoir à ce moment ses ordres de l'Angleterre. Hoche eût raison de sa résistance. (J D.).

P. 20. - ANTOINE CHABAUD DE LATOUR

en uniforme d'Infanterie de Rohan

d'après un tableau peint en 1790 par sa sœur Suzanne, auteur du présent Mémoire.

grade, commander lui aurait été facile ; mais il ne devait pas y parvenir. La Révolution de 89 renversa ses projets. Les idées libérales fermentèrent dans sa tête ; « Voulant, « nous écrivait-il, servir non seulement un Roi, mais « aussi *ma Patrie*, je vais donner ma démission ». En effet, il la donna, revint à Nîmes, et n'ayant pas d'occupation *obligée*, il remplissait, ou plutôt perdait la plus grande partie de ses journées à se promener, à jouer à la paume, ce qui nous plaisait bien plus, au reste, que s'il eût joué aux cartes. Il passait souvent avec moi la soirée, lorsque je recevais trois jeunes personnes avec lesquelles j'étais liée. Mon amie d'enfance, Mlle Julie M... (1) ayant été rejoindre à Paris son digne père qui était membre de l'Assemblée Constituante (2), c'étaient

(1). Mademoiselle Julie M... est manifestement Mademoiselle Meynier de Salinelles, dont le père fut député par le Tiers-Etat de Nîmes aux Etats-généraux. (J. D.)

(2). Etienne-David Meynier de Salinelles, né dans la religion protestante, à Nîmes, en 1730, condamné à Paris par le Tribunal Révolutionnaire, le 16 mai 1794. La vénération que ses vertus et sa raison supérieure avaient attachée à son nom, a reçu de sa fin déplorable le sceau d'une consécration religieuse, et sa mémoire honorée obtient encore, parmi ses concitoyens, cette immense considération dont il avait joui dans tout le cours d'une vie si cruellement terminée. Des amusements littéraires servirent de prélude à sa carrière publique. Sa modestie dérobait au public ses compositions, mais il aimait à les déposer dans le sein de l'Académie de Nîmes, où il comptait autant d'amis que de membres. Les recueils imprimés de cette Société renferment de lui un discours déjà couronné par l'Académie de Pau, sur *le lustre que la calomnie donne à la vertu*, et un mémoire sur *les Sciences des Gaulois*. D'autres dissertations sur l'hospitalité chez les anciens, sur leurs vœux et leur dévouement, sur leurs funérailles, sur les découvertes faites à Herculanum, ainsi que des discours académiques sont restés inédits. Tous les ouvrages portaient le cachet d'une vraie philosophie, d'une aimable urbanité, et d'un

Mlles d'Azémar de Saint-Jean (1), Alix de Biarges, et Julie Verdier de Lacoste qui venaient assez souvent me

talent que la discrétion seule de l'auteur privait de l'illustration qui leur était due. Jamais personne ne craignit plus que lui de se montrer, et cependant, lors de la convocation des Etats Généraux, l'opinion publique le désigna au premier rang pour cette noble et dangereuse mission. Là, suivant sa pente naturelle à chercher le bien et à éviter l'éclat, il ne monta point à la tribune mais il n'en obtint pas moins, de la partie la plus saine de cette célèbre assemblée, une confiance salutaire, toujours justifiée par la sagesse d'une raison aussi ferme dans la poursuite du bien qu'ennemie des excès et des factions désorganisatrices.

Président du Comité de Commerce et d'Agriculture, on lui doit la plus grande partie des travaux qui établissent sur des principes plus larges et plus généreux, les règles de l'administration relatives à ces deux premières branches de la prospérité publique. A son retour dans son pays, les suffrages presque unanimes de ses concitoyens le placèrent à la tête de cette administration départementale, dont le bon esprit préserva le Gard des orages qui éclataient déjà tout autour ; et, lorsque les temps devinrent encore plus menaçants, la ville de Nîmes s'empressa de recourir à sa sagesse si souvent éprouvée, et lui décerna l'honneur, déjà alors si dangereux, de la Mairie. Tant de services, de talents et de vertus, ne firent que mieux désigner leur victime aux poignards révolutionnaires. Sa ville, du moins, qu'il avait tant aimée et servie, n'eut pas la douleur d'être témoin de ce crime. Transféré à Paris, il y périt assassiné par le Tribunal de sang, le 16 mai 1794, dans la soixante-quatrième année de sa vie. La sérénité de son âme ne l'abandonna pas dans ces pénibles moments, et la fureur des bourreaux ne put troubler l'inaltérable paix que lui inspirait la conscience d'une vie consacrée tout entière à l'exercice de toutes les vertus publiques et privées. Son fils aîné avait été l'un des commissaires du roi chargés de l'organisation du département du Gard, et il remplit depuis les fonctions du ministère public près la cour supérieure de Nîmes. Il fut proscrit sous le régime de la Terreur, comme le meilleur citoyen du département.

Article fourni par Antoine de Chabaud-Latour à la *Statistique morale de la France* ou *Biographie par départements des hommes remarquables*, etc. Paris, in-8°, 1829.

(1). Mademoiselle d'Azémar de Saint-Jean devint plus tard

trouver. Cette dernière avait une figure charmante ; on était d'abord frappé de sa fraîcheur, et surtout de sa physionomie qui annonçait de l'esprit et une extrême bonté. Mon frère ne tarda pas à la distinguer. Elle avait très peu de fortune, et il était en position de faire un brillant mariage. De là, sa tête se monta sur les objections que son père et sa mère ne pouvaient manquer de lui faire, et qui devaient accompagner le refus. J'étais sa confidente et je l'écoutais raisonner et déraisonner, se monter la tête plus encore qu'il n'échauffait son cœur, et, dans la crainte d'être irrésolu, se montrer comme un homme *obstiné*, inébranlable. Je ne perdais pas une occasion, avec mes parents, de faire l'éloge de Mlle Julie Verdier de Lacoste ; ils la connaissaient à peine, mais ils étaient disposés à croire tout le bien qu'on disait d'elle.

Mon frère avait beaucoup d'esprit, d'imagination, et un bon sens remarquable lorsqu'il s'agissait des autres, et de donner un *conseil*. Mais, s'il vous forçait à lui

Madame Chabanel, d'où trois filles dont l'une épousa Joseph Verdet, officier de la légion d'honneur ; l'autre, Maurice Chastanier ; l'autre, Eugène Abric. Elle était fille de Charlotte de Montolieu, qui épousa, en 1762, Pierre-Melchior d'Azémar, vicomte d'Héran ; Charlotte était sœur de Mlle de Montolieu qui épousa M. Pandin de Biarges ; (la descendance de ces deux dames se continue dans les familles du comte Roger d'Adhémar et de M. de Seynes). Nous ne résistons pas au plaisir de citer les vers que les deux sœurs inspirèrent à La Beaumelle :

Montolieu plaît, Saint-Jean étonne.
Montolieu parle au cœur sans art, sans trahison.
Aussi douce, mais plus friponne
Saint-Jean fait taire la raison :
On voudrait avec l'une être assis sur un trône,
Avec l'autre sur le gazon.

(A. de Cazenove, *Une Muse ignorée)*.

donner votre avis, et qu'il le suivît, vous n'étiez à l'abri ni de ses regrets, ni de ses reproches. Pour tous personnages *indécis* et *légers*, il n'existe pas d'expérience. Le coup d'œil qu'ils jettent sur le passé est si rapide qu'au lieu d'y trouver une leçon utile, ils éprouvent du mécontentement d'eux-mêmes, et de l'humeur contre ceux qui ont pu les influencer. Un jour, mon frère, bien convaincu du refus qu'il devait éprouver, mais étant plus agité, plus tourmenté que jamais de l'incertitude de sa situation, me dit, d'un ton décidé, qu'au reste il avait le projet *bien arrêté* d'enlever cette jeune personne si on la lui refusait. Je l'engageai à ne pas tarder à se confier à nos parents, et ce fut le soir même que, venant finir sa soirée avec eux et moi, il dit son secret et parla de sa *résolution*. Mon père l'écouta avec calme, et dit en souriant à mon frère et en tirant sa montre : « Mon ami, j'ai entendu dire « beaucoup de bien de Mlle Julie de Lacoste ; comme il est « près de 10 heures, je pense qu'il ne faut pas aller chez « M. de Lacoste ce soir ; mais j'irai demain la demander « à son père ». Mon frère fut tellement saisi par cette extrême bonté à laquelle il ne s'attendait pas, qu'il ne put, tout d'abord, exprimer sa reconnaissance. Dès le lendemain la demande fut faite ; le jour du mariage fixé ; les deux familles très satisfaites. Mme de Lacoste (1) était contente, j'allais dire *radieuse* du mariage brillant que faisait sa plus jeune fille. Son mari, peu accessible aux jouissances de vanité, très indifférent à ce que dirait le monde que, par goût, il ne voyait guère,

(1). Mme de Lacoste était née Julie Bresson. A part un frère, Jemmy, mort jeune, elle n'eut qu'une sœur, Mme Rolland, dont le fils aîné, Jean-Jacques, épousa sa cousine germaine Fanny de Lacoste, sœur de Julie dont il est question. (J. D.)

PL. XI. - JULIE VERDIER DE LA [illegible], BARONNE DE CHABAUD-LATOUR

d'après un [illegible] de André [illegible].

[illegible] suivit, vous n'étiez à l'abri [illegible] proches. Pour toutes personnes [illegible] existe pas d'expérience. Le [illegible] le p[illegible] est si rapide qu'en [illegible] [illegible] mécon- [illegible] [illegible] contre ceux qui [illegible] [illegible] bien convaincu [illegible] mais [illegible] plus agité, [illegible] certitude de sa situation. [illegible] avait le projet [illegible] [illegible] si on la lui [illegible] se confier à no- [illegible] [illegible] sa source [illegible] [illegible] la *résolution*. [illegible] [illegible] à mon [illegible] [illegible] j'ai entendu dire [illegible] Julie [illegible] comme il est [illegible] [illegible] aller chez [illegible] [illegible] demander [illegible] M[illegible] [illegible] par cette [illegible] à [illegible] qu'il ne [illegible] [illegible] sance. Dès le [illegible] [illegible] le jour [illegible] mariage [illegible] [illegible] très [illegible] Mme Lacoste [illegible] [illegible] mariage [illegible] [illegible] peu [illegible] [illegible] sances [illegible] [illegible] [illegible] que, par [illegible] il ne voyait guère,

[illegible] née Jane [illegible]. A part un frère, [illegible] qu'une sœur, Mme Rolland, dont le [illegible] sa cousine germaine Fanny de [illegible] [illegible] est question. (J. D.)

P. 24. - JULIE VERDIER DE LACOSTE, BARONNE DE CHABAUD-LATOUR

d'après une miniature d'Aimée Thibault.

même dans son salon, avait le cœur ému et épanoui en pensant que sa jolie et charmante fille, Julie, âgée de 15 ans, avait été appréciée par un jeune homme qu'on citait comme un *modèle* de sagesse (1). On redoutait seulement qu'il eût des principes trop austères ; par exemple, à cette époque où les femmes mettaient encore du rouge, il avait peu d'estime pour celles qui suivaient cet usage, et celui de faire et de recevoir des visites au moment le plus précieux, le plus important de la vie, lui semblait absurde et même *révoltant*. Il était bien décidé que lui seul donnerait le bras à sa femme, etc. Malgré ces principes, ses conversations avec sa future belle-mère, dans lesquelles il exprimait avec une véhémence très spirituelle tous les dangers et les inconvénients de la vanité, les repas de noces furent très recherchés, et remarquables par la beauté des jeunes femmes et de plusieurs de leurs maris. Mme Bresson, née Rath (2), âgée de 80 ans, était entourée de Mme de Lacoste, sa fille, et de six des enfants de cette dernière, savoir : 1° Mme Rodier

(1). Il faut rendre pleine justice au profond amour que l'auteur éprouvait pour son frère. Sans doute sa sincérité l'empêche de dissimuler aucun de ses défauts. On a pu s'en rendre compte plus haut. Mais, pour être éclairée, son affection n'en était pas moins tendre, comme son dévouement absolu. (J. D.)

(2). Mme Bresson, comme dit l'auteur, était une D^lle^ Rath, cousine germaine d'Henriette Rath qui fonda à Genève un musée auquel on a conservé son nom. Mme Bresson avait une sœur unique, également mariée à Nîmes, Mme Castanet. Cette dernière eut deux filles, qui se trouvaient être par conséquent les plus proches cousines germaines de Julie Verdier de Lacoste. L'aînée Marie (1749-1821), se maria à M. Daniel Delaroche. Elle eut un fils, Michel qui épousa Cécile Delessert, et trois filles, Mme Louis Pochet et Mme Charles Latham, dont les descendances sont bien connues au Hâvre, et enfin Mme Constant Duméril dont le mari

de la Bruguière (1) ; 2° Mme de Vernède (2) ; 3° Mme Rolland (3) ; 4° Mme de Chabaud (4) ; 5° M. Henri de Lacoste (5), leur frère, s'était marié le même jour que mon

était membre de l'Institut. La cadette des Dlles Castanet, Françoise, épousa Jean-Baptiste Say. C'est d'elle que descendent tous les Say, dont plusieurs ont illustré leurs noms ; on peut citer parmi eux tous les enfants de Charles-Edmond-Raoul Duval, de Louis Sautter, d'Amédée de Broglie, etc., etc.

(1). Il s'agit de Magdeleine Verdier de Lacoste. Elle eut : 1 une fille, Clarisse, qui épousa Simon-Charles-Barnabé Boileau de Castelnau, et fut père à son tour de François-Alfred Boileau de Castelnau, de Mme Gaston Vincens et de la baronne Henri Grand d'Esnon, et 2° une autre fille Elisabeth qui épousa son oncle Albert Rodier.

(2). Mme de Vernède s'appelait Jenny ; elle n'eut qu'un fils qui épousa Mlle Nancy de Girard, et eut une fille unique, Clémence, qui se maria avec le baron de Pages de Pourcarès ; elle est morte le 24 mai 1901.

(3). Mme Jean-Jacques Rolland (Fanny) avait épousé son cousin germain, comme l'indique plus haut la note 1. Sa nombreuse descendance sera signalée ailleurs (voir page 38).

(4). Julie Verdier de Lacoste, par conséquent.

(5). Henri de Lacoste eut, du mariage qu'indique l'auteur, une fille qui devint la femme de l'illustre docteur Rayer, médecin de l'Empereur et doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Henri Verdier de Lacoste, né à Nîmes, se déclara, dès le commencement de la Révolution pour les principes d'une sage liberté. Ayant embrassé, en 1793, la cause des Girondins, il fut décrété d'accusation comme chef du parti fédéraliste, et obligé de s'expatrier pour échapper aux persécutions. La Convention le fit mettre hors la loi et inscrire sur la liste des émigrés. Mais, à la chute de Robespierre, M. L... rentra en France, où il exerça d'abord plusieurs fonctions administratives, et fut appelé, de l'an VIII à l'an XIII, à faire partie du corps législatif, et devint immédiatement après chef de division aux Archives de la police générale. En 1814, il fut envoyé, au nom du Roi, dans les départements de l'Ouest;

frère, et avait épousé la plus jeune des demoiselles de Baguet, pas très grande, mais très jolie ; son mari avait aussi une charmante figure ; 6e enfin, son frère Louis de Lacoste (1) avait la physionomie calme, les traits réguliers de son frère, et son sourire plein de bonté et de douceur. M. Rolland, par son aimable physionomie, ne faisait pas *tâche* à ces réunions où mon père et ma bonne mère apportaient leur franche satisfaction et leur sérénité. Mme Bresson, grand'mère de tous ces jeunes gens, avait les mêmes sentiments, et elle y joignait une sorte d'orgueil maternel lorsqu'elle portait ses regards sur ses quatre petites filles, et certes qui pourrait s'en étonner ?

mais la franchise et l'indépendance des opinions qu'il ne craignit pas de manifester alors, le firent bientôt rappeler. Elu membre de la Chambre des représentants en 1815, par l'arrondissement de Nîmes, il se montra opposé au gouvernement des 100 jours, et, après la bataille de Waterloo, il se prononça vivement pour la déchéance de Napoléon. Au second retour du Roi, L... participa à la rédaction de plusieurs journaux, parmi lesquels on cite la *Quotidienne*. Il mourut en 1821, laissant un drame intitulé *Washington* qui avait eu quelque succès en 1813 au Théâtre de l'Odéon. Il avait publié en outre, pendant les 100 jours, une brochure sous le titre d'*Appel aux Promesses de l'Empereur*. Malgré la hardiesse des observations que contient ce dernier écrit, l'auteur ne fut inquiété par aucune poursuite.

(Article fourni par Antoine de Chabaud-Latour à la *Statistique morale de la France* ou *Biographie par départements des Hommes remarquables*, etc. ; Paris, in-8°, 1829).

(1). Louis devait épouser plus tard Mlle de Scharnitz. Il eut deux filles et deux fils. Ses filles furent Mme Giraud et Mme Henri Rolland. Un de ses fils Louis, est mort célibataire en 1900. L'autre Gaston, qui avait épousé Sarah Esterhazy, devint le père de Mme Gund (d'Avignon). (J. D.)

1791

Il y avait à peine un mois que mon frère était marié, lorsque mon Père fut nommé colonel, directeur du génie, et envoyé à Cette (1). Ce fut le 9 mai que nous partimes, mon père, ma mère et moi pour cette résidence. Je quittais à regret mon frère, sa femme et Mme Rolland nos intimes amis Mon amie d'enfance et de cœur était depuis quelque temps à Paris ; elle et sa mère avaient été rejoindre le père de mon amie, M. Meynier, l'un des membres les plus estimés et les plus distingués de l'Assemblée constituante. Je ne veux pas oublier ici un détail relatif à lui. D'après cet excellent homme, on avait fait une silhouette très ressemblante. Les vers suivants ne le peignaient pas moins bien, et ils furent sur le champ improvisés par M. Alexandre Pieyre : (2)

(1). Le 15 juin 1790, l'assemblée électorale de Nîmes avait pourtant sollicité le ministère de la guerre d'obtenir du Roi « que M. Chabaud de Latour, lieutenant-colonel du génie ne soit pas employé ailleurs que dans la ville de Nîmes, attendu que le département du Gard, dont il a été nommé administrateur, a besoin de ses talents et de ses services ». (A. C.)

(2). Alexandre Pieyre né en 1751 (fils de Jean Pieyre et de N. Claveroly), auteur de plusieurs pièces de comédie entre autres : « l'Ecole des Pères », épousa en 1793 N. Barthe et mourut sans enfants le 29 juin 1830. Il était frère de Jean Pieyre, préfet du Lot-et-Garonne, puis du Loiret, baron de l'Empire, mari en 1782, de Anne André d'où postérité.

Ant. Chabaud, Colonel du Genie

P. 28.

Dédaignant de briller, satisfait d'être utile,

. . . . . .

Et plus il fut connu, plus il fut estimé.

A notre arrivée à Cette nous trouvâmes, dans la belle maison de M. Castillon, un appartement vaste, commode et remarquablement soigné. Uu balcon qui règnait presque tout le long de la façade donnait sur le port et avait une vue charmante : à droite, le port ; l'étang de Thau, la colline de Frontignan, au bas de la ville vers le rocher sur lequel est située la Citadelle ; enfin, au-dessous d'elle, le môle et la pleine mer. Il y avait à Cette très peu de société ; les officiers du génie, qui étaient aux ordres de mon père, ne sachant où passer leurs soirées, ma bonne mère, se résignait à nous laisser sortir sans elle, croyant qu'il était utile que souvent elle fut chez elle pour recevoir les camarades de mon père. Un petit nombre de personnes se joignaient à eux quelquefois, et, pour éviter les discussions politiques toujours trop animées, le tapis vert et le

Ses autres frères ou sœurs étaient :

David, né en 1758, décédé en 1808, qui épousa, en 1794, Sophie André, d'où une fille mariée à Jules Teissier en 1816.

Jeanne,dont il est question plus loin, et dont la postérité subsiste dans les familles Meynier de Salinelles, d'Espinassous et Clerc.

Olympe, née en 1768, mariée à Jean-Antoine Lamy, d'où postérité dans les familles de Courcy-Montmorin et Rolland de Maureillan.

Magdeleine épouse Claude-François Lacombe de Mandiargues, morte le 2 janvier 1842, d'où postérité dans les familles Mourgue et Pieyre.

Emilie, née en 1762, décédée en 1846.

L'éducation du futur Louis-Philippe fut confiée à Alexandre Pieyre et il suivit son élève à la bataille de Valmy. Il fut secrétaire des commandemnts de la duchesse d'Orléans, mère de ce prince. (A. C.)

tric-trac étaient une grande ressource. Mon père à qui l'exercice était recommandé, et qui, pour rétablir sa santé, ne devait pas négliger d'obéir à son docteur, se sentait bien heureux lorsqu'il pouvait faire avec moi de longues promenades. Son instruction profonde et sa conversation toujours animée, son esprit vif, sa douce gaité, enfin son indulgence lorsque je comprenais trop lentement les choses qu'il avait la bonté de m'expliquer, tout me faisait attacher beaucoup de prix à ces promenades dont le souvenir est ineffaçable. La vue de la mer, une sorte de solennité agitée ou calme, c'était pour nous une source de pensées élevées et pieuses ; et nous revenions auprès de ma bonne mère, plus encore que les autres jours, disposés à prier avec elle avant de finir la journée.

Malgré le genre de vie uniforme auquel s'était astreint mon père, sa santé ne se rétablissait pas, et nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'elle s'affaiblissait davantage. Il était impossible d'empêcher mon père de lire les journaux, et la situation de la France lui donnait de vives inquiétudes. Il avait applaudi à la réforme des abus et embrassé les idées libérales. En 1789 il avait, par patriotisme, donné presque toute son argenterie. Mais, dès que les bons principes furent dépassés, il ne mit plus de bornes à ses effrayantes prévisions. Soit qu'il en fût trop occupé, soit qu'il en souffrît davantage, je m'aperçus que ses traits étaient altérés autant que son humeur. Un jour, sans motif, il se mit fort en colère contre maman. Pensant qu'il ne pouvait être que très malade, puisqu'il était injuste, des larmes me vinrent aux yeux ; Mon père le remarqua, me tendit la main, et regardant sa femme, il nous dit : « Vous ne devez plus m'aimer. Je paie tous vos « soins par des vivacités qui vous affligent. Venez m'em- « brasser, mes chères amies. » Il nous serra dans ses

bras, et, peu de moments après, nous terminâmes cette journée, comme de coutume, par la prière. S'étant mis au lit avant que ma mère ne songeât à aller se coucher, il lui dit : « Va chercher notre enfant ; je lui ai fait de la « peine, et je ne dormirais pas tranquille, si elle ne venait « encore me dire bonsoir ».

Vers la fin de juillet, mon père se sentit plus malade. Ses amis de Montpellier le décidèrent à consulter un docteur allemand arrivé depuis peu dans cette ville. Il venait de faire des cures merveilleuses en faisant avaler quelques gouttes d'un élixir dont lui seul était possesseur. Ce remède ne fut pas blamé par son médecin qui, m'a-t-on dit depuis, avait perdu tout espoir de guérir mon père. Le 4 août, il se sentait comme ranimé. Il ne nous permit pas d'écrire à mon frère. « Ne troublez pas les jours de « sa vie qui seront peut-être les plus heureux », nous dit-il. Ma mère conservait encore de l'espérance, et mon père n'avait pas le courage de la lui ôter. Me trouvant, un jour, seule avec lui, il me dit : « Je suis bien mal. « Bientôt tu n'auras plus pour père que ton Père Céleste ; « nous t'avons appris à Le connaître et à Le servir... « Prie Le pour qu'Il me pardonne ; dans les jours les plus « mauvais, Il nous accorde bien des bénédictions, tandis « que, chaque jour, nous L'offensons de mille manières » (1). Lorsqu'il avait la force de parler, il nous disait, avec une pieuse émotion quelques bonnes paroles. Je les copie avec

(1) Le mélange si noble d'honneur et de foi qui caractérisait le colonel Chabaud de Latour se retrouve dans les paroles qu'il prononça pour refuser, malgré l'insistance du comte de Périgord, la croix de Saint Louis dont l'acceptation eût exigé un serment de catholicité : « Il ne me serait pas permis, dit-il, d'écrire autour de « la croix que je n'ai pas prêté le serment. Je ne veux pas d'un « honneur qui pourrait me faire soupçonner d'un parjure ». (J. D)

une joie chrétienne. Un demi-siècle n'a pu les effacer de ma mémoire. Elles étaient gravées dans mon cœur. Combien de fois elles me faisaient ouvrir la Bible avec plus de confiance : « Dieu veillera sur toi, ma fille ; tu « as bien rempli tes devoirs, t'appuyant sur J.-C. et sur « ta mère. Je te bénis, rendant grâces à notre Dieu pour « ces enfants qu'Il m'a donnés ». Après une courte agonie, ce fut le 5 août, à 10 heures du soir qu'il s'endormit (2). J'avais 18 ans.

***

Je ne parlerai de ma douleur que pour donner une idée de la pieuse énergie de ma mère. Cette perte était pour elle le bouleversement de l'existence, le terme de son bonheur terrestre ; mais elle avait encore des devoirs à remplir. Le 6 août, le lieu de la sépulture de mon père fut choisi près de la Citadelle. Les honneurs militaires lui furent rendus, et le bruit inévitable de cette cérémonie funèbre, après m'avoir tirée d'un anéantissement prolongé, me causa un évanouissement qui, en alarmant ma mère sur mon compte, ajouta à sa pieuse énergie, à son dévouement habituel pour sa fille chérie. Afin de la conserver, elle s'efforçait de surmonter sa propre douleur. J'étais, le plus souvent, déraisonnable dans la mienne. Je désirais la mort. Je voulais retrouver mon père. Pauvre insensée que j'étais ! Pour le retrouver, ne fallait-il pas chercher à l'imiter ? suivre pour ainsi dire pas à pas sa vie réglée sur la Parole de Dieu, et m'entretenir avec ma mère des hautes pensées qui étaient la nourriture de l'âme de cette femme d'un si rare mérite, d'un si grand

(2). L'inhumation eut lieu le 6 août, à 10 heures du soir, dans le cimetière de l'Hôpital de Cette, où l'on enterrait les non catholiques. Une pierre tombale y fut dressée en 1828. (J. D.).

caractère. Il m'avait laissée sous sa protection pleine de tendresse, et, si elle consentait à vivre pour moi, ne devais-je pas me dévouer à cette excellente mère ? Elle fut bénie de Dieu dans les soins intelligents qu'elle me donna ; elle commença à m'apprendre la résignation. J'étais plus calme, lorsque mon frère, sa femme, M. et Mme Rolland arrivèrent à Cette. Mon frère était l'ami de mon enfance. Nous n'avions été séparés que lorsque, à l'âge de 14 ou 15 ans, il était allé à Paris pour ses études de mathématiques. Je l'aimais de toute mon âme. J'obéissais à ses ordres, me sentant heureuse qu'il voulut bien me les donner. J'aimais à deviner tout ce qui pouvait lui plaire, mais je tâchais cependant de m'opposer à ce qui pouvait lui nuire. Sa présence me fit beaucoup de bien, et voyant sa jeune compagne regretter sincèrement mon père, je m'attachais à elle davantage. La profonde tristesse de M. Rolland fut pour moi une vraie consolation, il avait bien apprécié tout le mérite de mon père. Comme lui, il était pieux et chrétien, et, se joignant à ma mère dans les moments où j'étais prête à me révolter contre mon Dieu, ils arrêtaient le murmure qui allait s'échapper de mes lèvres et cherchaient à me persuader que la soumission à la Volonté Suprême est la seule consolation qui puisse calmer de profondes douleurs.

Parvenues à Nîmes, nous ne quittions guère la maison que pour visiter des pauvres, des malades, et le bien que nous tâchions de leur faire, retombait en quelque sorte sur nous ; à la fin de la journée, nous nous sentions moins malheureuses, et nous ne manquions pas de remercier notre Divin Sauveur qui nous avait inspiré quelque bonne action à faire. C'était en lisant et méditant habituellement l'Ecriture Sainte et en repassant dans sa mémoire et dans son cœur les bénédictions merveilleuses répan-

dues sur sa vie, les bienfaits de chaque jour dont Dieu l'avait comblée et qu'Il accordait à ses enfants, que ma mère cherchait à se garantir de cette ingratitude qui, depuis les Israélites, n'a pas été suspendue.

Les assemblées religieuses du Désert, où 15 et 16,000 personnes étaient réunies pour prier et chanter ensemble les louanges de Dieu, avaient cessé, et nous avions rendu grâces à tous ceux qui avaient mis le zèle le plus persévérant pour obtenir l'Edit de 87 (1). Mais lorsqu'avec ma bonne mère, nous allions au Grand Temple, il se mêlait parfois à notre reconnaissance pour cette liberté dont nous jouissions, le regret de ne plus voir la voute azurée, de ne plus entendre nos chants religieux retentir entre les rochers pittoresques que la nature semble avoir formés pour nous défendre contre les méchants et nous unir plus étroitement à nos frères. La voix du Pasteur, pendant la prière, en se perdant lentement dans l'espace, ne paraissait-elle pas devoir s'élever plus directement vers Celui qui habite les cieux ? Il est à remarquer que dans un pays où le peuple est si vif, si bruyant, où il nous semble se quereller, se battre, toutes les fois qu'il s'amuse, il régnait toujours un silence complet, imposant, dans ces assemblées de 15 à 16,000 personnes.

Ma mère et moi nous allions régulièrement au Temple (2).

(1). *Mon père qui était très lié avec M. Rabaud Saint-Etienne, le présenta à MM. de Lafayette, de Condorcet, etc., etc.* (*Note de l'auteur*).

(2). La foi huguenote de cette courageuse veuve lui avait fait courir, sous la Royauté, plus d'un danger. « Ma mère eut à braver « dans sa vie cinq lettres de cachet, et elle fut enlevée des bras « maternels, pour la forcer à changer de religion ». Ce témoignage se trouve dans un discours d'Antoine Chabaud de Latour, prononcé en l'an 6 ou l'an 7. (J. D.).

Chaque soir nos intimes amis venaient nous trouver ; ma mère les aimait. Mais la contrainte qu'elle s'imposait avec moi lui rendait doublement nécessaire d'avoir des heures de solitude et de recueillement. Comme il m'était arrivé de les interrompre, parce que je n'aimais pas à la quitter pour longtemps, elle avait soin, lorsqu'elle me croyait entourée de mes amies, de s'enfermer dans le cabinet de mon père. Au lieu d'abandonner cette pièce, elle la préférait lorsqu'elle était seule, et n'y avait rien déplacé : les livres mêmes étaient réunis à leur place accoutumée, et bien qu'il y eut dans ce cabinet une apparence de désordre, ma mère savait où chaque objet était placé.

Après le souper, ma mère venait dans ma jolie chambre au coin de mon feu. Les portes étaient fermées ; aucun bruit ne se faisait entendre dans la maison. Je m'asseyais sur un tabouret placé à ses pieds, j'appuyais ma tête sur ses genoux ; je tenais parfois une de ses mains et j'écoutais avec attention, avec une sorte d'avidité ses conseils. Elle les étendait au delà des années que Dieu lui réserverait encore, et lorsqu'elle devinait que la pensée de sa mort me faisait une trop vive impression, elle trouvait moyen d'amener la conversation sur la force de son tempérament, sur la sobriété qui, en général, prolongeait la vie (1). Ses pieuses paroles fortifiaient ma piété, mes bonnes pensées, mais rien ne pouvait m'ôter

(1). *Espérant se guérir de la goutte, elle avait vécu deux ans avec une livre de haricots secs cuits à l'eau sans sel, et un pain de 3/4 de livre. Chaque jour de sa vie nous lui disions de manger seule, mais elle ne voulut jamais renoncer à la douce habitude qu'elle avait de se mettre à table avec nous, de découper et de servir. C'était alors l'usage pour les maîtresses de maison.* (*Note de l'auteur*).

la crainte que j'avais de la perdre bientôt. Au mois de juin nous partîmes pour notre vieux château de La Tour avec mon frère, ma belle-sœur, M. et Mme Rolland. Nous passâmes avec eux 15 jours dont je conserve un précieux souvenir. Ensuite ils retournèrent à Nîmes, et je restai seule avec ma mère. J'employais une grande partie de la matinée à peindre des fleurs d'après nature, m'aidant d'un recueil mal colorié, mais très utile lorsqu'on s'occupait un peu de botanique. Mon frère avait le format in-8° des œuvres complètes de J.-J. Rousseau. Il regrettait de ne pas avoir le recueil de plantes qui devait l'accompagner ; il en existait un, très durement colorié, je le répète, mais qui était fort utile, tantôt pour la manière dont la fleur était posée, tantôt pour celles que je ne pouvais me procurer, etc., etc. On peut croire aisément que peindre ce recueil était ce qui pouvait m'appliquer et me distraire le plus. La lecture, les ouvrages à l'aiguille, les soins du ménage, etc., achevaient de remplir les heures qui précédaient le dîner, et, lorsque la chaleur du jour était diminuée, nous allions dans les champs voir couper les blés, lier les gerbes, etc. Nous aimions à diriger nos pas vers le moulin. Le torrent qui le faisait aller pouvait se passer à pied à de certains endroits ; mais dans d'autres où il y avait une certaine quantité d'eau, il fallait user des hautes pierres placées de distance en distance, et c'était pour moi un vrai plaisir de dominer cette eau qui semblait vouloir m'arrêter dans ma course. Ma mère et moi, nous nous installions sur deux prairies en talus, au milieu desquelles était contenue, comme dans un canal, l'eau qui faisait aller le moulin. Elles étaient ombragées par de vieux mûriers. Leur ombre prolongeait la fraîcheur de mille et mille pâquerettes rosées. Nous ne faisions jamais la même

promenade deux jours de suite, souvent nous prenions le chemin des vignes où nous nous arrêtions dans la *Capitelle*, petite maisonnette où l'on dépose le raisin pendant la vendange, et, reprenant un chemin qui monte toujours, nous arrivions au sommet d'une colline où mon père avait planté des sycomores dont l'ombre n'est pas moins agréable à trouver que le large banc de pierre d'où la vue est très étendue. Nous portions toujours avec plaisir nos regards du côté du village de Dions (1), adossé sur les Boissières, près du Gardon. Ma mère, comme moi, aimait à se promener chaque jour, et surtout à se reposer sous les beaux peupliers et les saules qu'on trouve au bord de cette rivière. Lorsqu'elle n'est pas débordée, furieuse, elle est tellement immobile et son eau est si claire, qu'on pourrait, pour ainsi dire, compter les cailloux sur lesquels elle semble posée. C'est comme un miroir sans tâche où se reflètent les objets qui l'entourent, et nous aimions à contempler dans cette eau, comme dans l'espace, le soleil, alors que, cessant de donner sa clarté la plus resplendissante, il confondait sa couleur rouge ou orange avec le bleu foncé des collines et de l'horizon. Lorsqu'il avait disparu, que la cornemuse et les clochettes annonçaient le retrait des troupeaux, nos entretiens devenaient plus graves. Le jour qui finit fait penser au jour solennel, inévitable, que nous commencerons dans les cieux. Ah ! si la terre où nous ne faisons que passer est enrichie de tant de merveilles, pourrions-nous douter de celles que la puissance et la bonté de Dieu nous préparent dans le séjour où nous habiterons éternellement.

(1). Le village de Dions, bâti en amphithéâtre sur la montagne à un coude du Gardon, était à trois ou quatre kilomètres du point dont il s'agit. (A. C.).

La situation de la France occupait fortement ma mère, et motivait les craintes qu'elle avait pour son fils. En effet, il était confiant par caractère et croyait que, ne pas prévoir les malheurs c'est les éviter ; notre prévoyante mère était persuadée que, soit comme patriote, soit comme militaire, il pouvait courir des dangers... qu'enfin, je pouvais rester tout à fait isolée. Ces pensées l'agitaient, mais la prière ranimait sa confiance en Dieu. Elle en avait aussi dans mon caractère ; elle pensait avec raison qu'en général il y a plus d'écueils pour les jeunes gens que pour les femmes, en sorte qu'elle me recommandait de veiller sur l'âme de mon frère, bien que plus âgé que moi de quatre années, plutôt qu'elle ne me parlait de lui comme d'un protecteur sur lequel je pourrais toujours m'appuyer.

Nous espérions pouvoir rester quelques jours encore à la campagne lorsque je reçus une lettre de Mme Rolland ; son mari (1) était au moment de partir pour la Savoie avec

(1). Jean Rolland, fils de Jacques Rolland et de Marguerite Bresson, vivait à Nîmes dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Dans sa maison de la rue des Greffes, qui appartient encore à ses descendants, il faisait un commerce considérable de graines. Philanthrope éclairé, hautement estimé de ses concitoyens, il s'occupait activement d'œuvres de charité. C'est comme bienfaiteur de la ville que les habitants de Nîmes lui élevèrent un monument au cimetière.

I — Il avait épousé sa cousine Fanny Verdier de Lacoste, il en eut plusieurs enfants :

a) Edouard qui suit.

b) Henri mort peu après son mariage avec sa cousine Julie Verdier de Lacoste, sans postérité.

c) Marguerite, dite Gothon, qui épousa le docteur Jules Teissier et n'en eut qu'une fille, morte jeune.

un bataillon dont il faisait partie, et elle nous pressait de venir à Nîmes, m'assurant que ma présence seule pouvait adoucir pour elle l'amertume de cette séparation. Ma mère avait beaucoup de comptes à régler avec l'homme d'affaires de la campagne ; elle voulait mettre de l'ordre, de l'arrangement dans cette habitation ; mais elle m'assura qu'il ne lui fallait, pour tout cela, que peu de jours, que je ne pouvais l'aider, ni retarder mon arrivée auprès d'une amie qui, sans hésiter, s'était rendue à Cette au moment de notre malheur ; enfin, malgré ma répugnance à la quitter, elle me recommanda de partir le lendemain de très bonne heure. Le lendemain, au lever du soleil, je montai à cheval après lui avoir dit : Adieu. Elle me répondit : Au revoir. — Il me prit un tel serrement de cœur que je voulus descendre de cheval pour l'embrasser encore ; elle me fit signe de la main qu'elle ne voulait

d) Jacques mort en 1877, dont les enfants sont Mme Letenneur et M. Edouard Rolland.

II. — Edouard Rolland, volontaire du duc d'Angoulême en 1815, gouverneur de Meudon sous Louis-Philippe, juge de paix à Vauvert, épouse en 1826, Hedelmone-Rosa des Hours de Calviac, morte le 28 septembre 1868. Il en eut :

a) Albert Rolland, agent voyer en chef du Gard, chevalier de la Légion d'honneur, épouse Juliette Garel, meurt en 1893, sans postérité.

b) Gabrielle épouse : 1° M. Bouzige de Lacoste de Collorgues, puis : 2° le comte d'Adhémar, baron de l'Empire.

c) Amy épouse le pasteur Vincent Jaubert.

d) Blanche épouse Léonce Gaussorgues.

e) Julie épouse Amédée Savin.

f) Anna épouse Alexis Sabatier.

g) Marguerite non mariée.

h) Alphonse mort tout enfant. (A. C.).

pas, me montra trois de ses doigts bien séparés pour m'indiquer que notre séparation ne durerait que trois jours, et rentra précipitamment au château.

J'arrivai à Nîmes. Mon frère et sa femme me reçurent avec joie, et Mme Rolland me sut gré de mon empressement, sans soupçonner à quel point il m'était pénible. Lorsque ma mère croyait avoir à remplir une promesse, ou à accomplir un devoir, elle ne calculait ni les sacrifices, ni les difficultés. La pensée que Dieu nous voit, nous approuve, nous aidera ; la Foi, enfin, en Sa puissance et Son amour, étaient la source de son énergie, dans les circonstances graves, comme celle de sa bonté, de sa complaisance, de sa sérénité, dans les jours de tranquillité et de paix. Elle vint me retrouver à Nîmes le 26 août, après avoir terminé à La Tour tous les comptes de la ferme, ceux avec l'homme d'affaires, etc., etc. Une femme d'une intelligence et d'une activité ordinaires aurait employé un mois, peut-être, pour un si grand nombre d'affaires, et en aurait sûrement oublié ou négligé quelques-unes. Trois jours avaient suffi à ma mère. Aussi se plaignait-elle, en arrivant à Nîmes, d'un grand mal de tête, ajoutant bien vite qu'elle se coucherait de bonne heure, dormirait bien, et serait en santé parfaite au bout de 24 heures. A son réveil, je lui trouvai les mains brûlantes et un accablement qui m'alarma. Je ne fus pas tranquillisée par le savant docteur que je fis appeler ; il ne pouvait me dire si ma mère n'aurait pas une maladie. En effet, la fièvre qu'il lui avait trouvée tout d'abord augmenta avec rapidité, et ce n'était que lorsqu'elle en était accablée que je me plaçai avec précaution, afin qu'elle ne pût me voir, derrière le chevet de son lit, parce qu'elle m'avait défendu de veiller la nuit auprès d'elle, pensant que le sommeil m'était nécessaire.

Mais je ne pouvais le trouver, et j'étais moins agitée, moins à plaindre lorsque, près de son lit, je pouvais voir ses joues plus ou moins colorées, et observer avec anxiété si son souffle, sa respiration étaient plus forts ou plus précipités.

Le 1er septembre, mon frère fut nommé commandant en second du bataillon (1) qui devait partir pour la Savoie (2). Son patriotisme était connu, mais il souhaitait en donner une nouvelle preuve en acceptant ce grade. Ma mère paraissait un peu mieux, et j'étais si alarmée pour tous ceux qui se trouvaient dans l'intérieur de la France, que j'avais moins d'objections à faire pour ce départ. Ce fut ma mère qui décida, qui exigea que mon frère acceptât de faire cette campagne puisque sa femme aussi y consentait.

Le 2 septembre, notre chère malade parut plus accablée. Le même soir elle dit adieu à son fils, puis elle ajouta : « Je ne le verrai plus... » Ces mots me déchiraient le cœur, et je pouvais alors m'approcher d'elle sans qu'elle s'en aperçut. Je ne pouvais rafraîchir ses mains brûlantes, même en les plaçant contre mes joues

(1). Il n'avait pourtant que 23 ans.

(2). En 1792, Montesquiou réunissait une armée pour envahir la Savoie. Il appela les bataillons des gardes nationales de plusieurs départements. Le Gard envoya cinq bataillons, dont l'un commandé par Chabaud, et prescrivit une levée qui produisit 100,000 fr. à Nîmes, pour habiller les volontaires. (Procès-verbal du 20 août 1792). Le titre d'Antoine Chabaud était alors celui de major (lieutenant colonel en second ; les deux appellations furent fréquemment confondues pendant la Révolution et l'Empire) Son bataillon, dont M. Pellet était lieutenant colonel, comprenait huit compagnies d'infanterie, une de canonniers, une de cavalerie. Il parait avoir été l'orateur de ce bataillon, notamment quand il prit la parole, le 6 mai 1792, pour répondre à Montesquiou. (A. C.).

glacées. Sa bouche entr'ouverte, ses lèvres desséchées, ce délire si prolongé, tout me faisait pressentir la mort prochaine de ma mère... Et mon frère était au moment de partir ? Le 3 septembre, pendant qu'elle était dans le même état, qui, au dire du médecin, pouvait se prolonger encore, quatre heures sonnent, et le roulement du tambour annonce le départ. La porte de mon frère s'ouvre ; je vais le rejoindre sur l'escalier. Il me dit : « Elle est ...? » — « Comme hier », lui dis-je, en détournant la tête. Il voulait lui dire adieu. Je l'en empêchai. M'ayant recommandé notre mère et sa femme, il prit ses armes, m'embrassa et sortit pour rejoindre sa troupe. Je ne pus lui serrer la main, ni lui adresser une seule parole. Le moindre mouvement aurait fait éclater ma douleur, et il était à une assez grande distance que j'étais encore immobile à la même place. En rentrant dans la chambre de ma mère, je la trouvai moins mal. Elle voulut se lever, se sentait un peu de forces et les employait à causer avec moi. Le 10 septembre 1792 au matin, après m'avoir dit la veille : « Tu sais que je t'aime, que je te bénis... », elle s'endormit pour se réveiller dans les cieux.

*
* *

Retour de mon frère. – Naissance de son fils la veille de son arrivée. – Voyage à Anduze.

Ce fut le 9 novembre 1792 que ma belle-sœur fut mère d'un fils. Le lendemain 10, mon frère arriva à la tête du bataillon qu'il commandait. Il était estimé et généralement aimé. Sa taille avantageuse, sa belle physionomie, sa voix sonore, tout se trouvait réuni pour le rendre digne de commander ce bataillon d'élite. Une grande partie de

la population était allée l'attendre bien loin hors de la ville ; il arriva en bon ordre jusqu'à la place des Casernes. Là, ces citoyens guerriers qui avaient prouvé leur courage, se débarrassent de leurs armes, se livrent à leur sensibilité. Des larmes de joie brillent dans tous les yeux ; on se revoit, on se retrouve, on se félicite, on s'embrasse. Des milliers de voix, les unes affaiblies par l'âge ou l'émotion, les autres fortes ou enfantines, se mêlent aux acclamations de la multitude pour fêter ce retour désiré. D'intimes amis s'efforcent en vain d'arriver jusqu'à mon frère pour lui apprendre la naissance de son fils (1) ; mais ces voix amies sont couvertes par le bruit incessant et confus de ce joyeux tumulte, et par les fanfares triomphantes et patriotiques exécutées par la musique militaire. Ce ne fut que près de notre demeure qu'il apprit ce grand bienfait de Dieu, et pût se dérober aux félicitations pour revoir sa femme et embrasser le nouveau né, ce fils qui, bien que fort et beau, avait la veille coûté peu de souffrances à sa jeune mère.

Le soir de cette journée si heureuse, et qui était une bénédiction du ciel, me retrouvant seule dans ma chambre, je fus plus triste que la veille. C'était un mouvement d'égoïsme, une coupable faiblesse..., je pensais à ma mère..., il me semblait que mon frère l'oubliait. Les malheureux sont exigeants. L'apparition de la joie les navre, les aigrit. Cependant, si nous ne pouvons sourire à la vue des heureux de ce monde, pourquoi se plaindre de ce qu'ils ne savent pleurer avec nous ? Mon frère ne tarda pas à me faire beaucoup de questions sur celle que nous regrettions si profondément tous les deux, et lorsque je

(1). C'était le petit Maurice qui devait mourir si tôt après. Ses parents le perdirent le 1er septembre 1793. (J. D.).

lui dis que j'avais désiré qu'elle eût une tombe dans un local qui nous appartînt, il approuva tout à fait que j'eusse fait cette acquisition, remercia de tout son cœur, M. d'Azemar, notre tuteur [1], du zèle touchant qu'il avait mis à choisir et acquérir un enclos peu étendu, et une petite maison sise tout à côté, ayant un petit jardin. Déjà j'y avais logé une famille assistée par notre mère. Mon frère voulut être pour moitié dans cette acquisition, et m'aida par moitié à soutenir cette pauvre famille catholique. Qui pouvait alors prévoir que cet homme indigent, cet enclos sacré serait pour nous d'une grande importance ? Il me fut tout d'abord une véritable consolation. Là il me semblait que mes prières

(1). Les fonctions de tuteur remplies par Pierre-Melchior d'Azémar, s'expliquent par la réputation d'intégrité et de bonté dès longtemps connues qu'il possédait. Baron de l'Empire, préfet du Var en 1809, ses administrés de la ville de Draguignan élevèrent une statue « au bon M. d'Azémar ». Ses qualités d'homme intègre et charitable sont rappelées dans le volume de l'*Hermite en province*, qui traite du Bas Languedoc.

Il est parlé plus haut de sa fille (qui devint Mme Chabanel) et de sa nièce Alix de Biarges.

Ajoutons que Pierre d'Azémar (d'Adhémar) fut l'un des commissaires chargés par la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes de rédiger le cahier des 3 ordres, 20 mars 1789. L'article 25 du cahier réclamait pour le Languedoc une constitution « libre, élective et représentative ». Les protestants du Gard avaient accueilli avec enthousiasme la révolution : libéraux pendant la Constituante et la Législative, Girondins après la mort de Louis XVI, ils prirent une part active aux grands événements de l'époque. Pierre d'Azémar fut proposé en mars 1790 comme colonel de la légion nîmoise.

Son fils Philippe que l'on trouve en 1790 colonel-major de la cavalerie de Nîmes, fut tué à l'armée des Pyrénées-Orientales, comme commandant des cavaliers volontaires du Gard. (A. C.).

étaient plus ferventes, ma douleur moins amère. A cette époque où les tombes n'étaient pas toujours respectées, je ne marquai sa place que par les cyprès que je fis planter autour, et des grenadilles, ou fleurs de la passion, peu après commençèrent à cacher le bas des murs. Lorsque j'allais dans ce lieu solitaire, ou faire quelque visite de pauvre, je me faisais accompagner par une jeune fille qui était venue toute petite à La Tour avec sa mère, veuve très recommandable. Elles s'occupaient de la basse-cour ; la jeune fille nommée Floutière s'y trouvait parfaitement heureuse, excepté les jours où l'on tuait un agneau (1).

⁂

1793

Au mois de mai 1793, mon frère et ma sœur voulurent faire inoculer leur fils, leur cher petit Maurice, et, pour avoir un air plus pur, nous allâmes à la petite campagne de M. de la Bruguière l'aîné, maisonnette aux contrevents verts, placée sur le rocher de la Fontaine au-dessous et à droite de la Tourmagne si l'on regarde ce monument de

(1). On eût appris avec intérêt d'autres détails sur l'installation solitaire de l'auteur, après la mort de sa mère. Mais un instinctif oubli d'elle-même la pousse à ne décrire avec abondance que ce qui touche aux autres, et l'on voit que, pour ce qui la concernait personnellement, elle ne nous a laissé que quelques phrases courtes, hachées et sans transition. (J. D.).

l'allée du milieu de cette promenade (1). Nous étions si bien ensemble, ma bonne et aimable sœur et moi, que nos journées s'écoulaient bien vite. Maurice nous amusait beaucoup et m'intéressait vivement ; il était beau, et sa physionomie était angélique comme son caractère, car bien que vif et fort intelligent, ce petit enfant ne pleurait presque jamais, et ne montrait que ses petites joies. Je ne pouvais qu'étouffer un soupir toutes les fois que, pensant à mon père, à ma mère, je disais au dedans de moi combien ils aimeraient ce petit ange, s'ils étaient encore ici.

Il y avait à peine un mois que j'étais à cette campagne, lorsque j'appris que Mme Suzanne Teissier, ma chère et bonne grande-tante et marraine était sérieusement malade. Je partis aussitôt pour aller la soigner. Je lui étais tendrement attachée ; elle avait si bien apprécié ma mère, et, à l'âge de 80 ans, comment aurais-je hésité à partir ? Par un temps excessif elle était venue soigner mon père. Arrivée à Anduze, je m'installai dans la chambre de ma bonne tante, et ne la quittais qu'au moment des repas. Cette tante ne tarda pas à se rétablir, et dès que je n'eus plus d'inquiétude sur sa santé, je revins à Nîmes. Les gens honnêtes les plus optimistes étaient effrayés des décrets de la Convention, et surtout de l'établissement d'un Tribunal révolutionnaire. Ce fut alors qu'épouvanté par les horreurs qui se commettaient à Paris, à Lyon et dans toute la France, et croyant y mettre un terme, des hommes de la Gironde, distingués par leurs lumières, animés par la sainte indignation que

(1). L'emplacement désigné est encore occupé aujourd'hui par plusieurs maisonnettes de plaisance (*mazets*), appartenant à des familles de Nîmes. (J. D.).

doit faire éprouver tout ce qui est crime, parcoururent le département du Gard et ceux qui l'entourent. On forma aussitôt des Comités pour qu'ils pussent éclairer les citoyens sur leurs droits, chaque jour méconnus, violés. On se hâta en même temps de former une force départementale.

Peut-être quelques individus trop exaltés manquèrent de prudence dans quelques détails. D'autres prirent le masque du patriotisme pour amener plus tard la contre-Révolution qu'ils désiraient au fond de leur cœur (1) ; mais il est évident que le plus grand nombre n'avait pour but que de faire cesser une odieuse tyrannie, de rendre la liberté aux conventionnels arrêtés et de renverser les échafauds (2).

Vers le mois de juillet la Convention, alarmée des mouvements du Midi, envoya deux commissaires et des troupes pour destituer les autorités constituées du département du Gard, et désarmer tous ceux qu'ils nommaient factieux. Le général Carteaux et ses troupes vint jusqu'au Pont Saint-Esprit et y campa (3). Notre département, sans

(1). Ceci est bien la confirmation des indications de notre note de la page 1. (J. D.).

(2). Pour étudier ce mouvement des départements du Midi contre les ordres venus de Paris, il n'est pas sans intérêt de consulter le *Souper de Beaucaire*, de Bonaparte, et l'ouvrage si rempli de documents intitulé *Napoléon*, par le général Yung. (A. C.).

(3). Carteaux qui, après avoir étudié la peinture, exécuta des tableaux d'histoire très appréciés, embrassa cependant la carrière des armes. Nommé adjudant-commandant à la suite de la journée du 10 août où il s'était distingué comme officier de cavalerie, il passa promptement général, et fut envoyé en cette qualité contre les départements du Midi. Son sort devait pourtant être le même que celui d'Antoine Chabaud qui marcha contre lui, car, devenu

consulter assez sa force ou sa faiblesse, le nombre de ses ennemis et le courage de ses alliés, se hâta de rassembler des troupes. Mon frère était commandant de la Garde Nationale, et, d'après les réquisitions des autorités constituées, il fit marcher plusieurs compagnies au Pont Saint-Esprit. On comptait qu'elles seraient soutenues par celles de l'Hérault qui s'y étaient engagées formellement, et aussi par les Marseillais qui avaient promis ce secours. Dans cette attente, nos troupes du Gard firent abattre une arche du Pont Saint-Esprit, montrant la ferme résolution de se défendre; mais, hélas! elles furent laissées à leurs propres forces et bientôt obligées de se retirer. Les deux commissaires de la Convention arrivèrent à Nîmes, forcèrent nos administrateurs à se rétracter de tout ce qu'ils avaient fait, et promirent une amnistie générale s'ils acceptaient la Constitution. La rétractation fut faite dans l'espoir d'éviter les horreurs auxquelles Lyon était en proie ; la Constitution fut aussi acceptée. Alors les troupes de la Convention, commandées par le général Carteaux, entrèrent dans le département et y répandirent la consternation. On les nommait les *Allobroges*.

M. Rolland avait été avec zèle, courage et espérance au Pont Saint-Esprit. Il ne doutait, pas plus que mon frère, que les efforts de plusieurs départements réunis n'eussent un bon résultat. Mais, lorsque ce bon M. Rolland vit le triomphe de la Convention, et celui du général, il fut au désespoir. Il vint nous joindre à La Tour où sa femme et ses enfants, s'étaient réunis à nous ; peu à peu sa dou-

suspect sous le Comité de Salut Public, il fut écroué à la Conciergerie le 2 janvier 1794 et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. Plus tard il devait devenir administrateur de la province de Piombino (1804). (J. D.).

leur s'apaisa, surtout lorsque nous pouvions, en liberté, parler des malheurs de notre Patrie, et des malheurs personnels que nous pouvions prévoir. Nous cherchions à acquérir la prudence qui pouvait en écarter quelques-uns, et le courage qui nous aiderait à supporter ceux qui seraient inévitables. Ces entretiens sont encore gravés dans ma mémoire ; la confiance en Dieu en était souvent la base, et les grands événements de cette époque y donnaient une sorte de solennité. Mon frère redoutait nos entretiens ; rien ne pouvait le tirer de sa sécurité pour les jours qui suivraient ceux où nous étions. Sa femme et Mme Rolland, par amitié pour lui, ne cessaient de répéter que nos craintes, à M. Rolland et à moi, étaient exagérées, et, par moments, la gravité que nos amis et mon frère s'efforçaient de montrer redoublait notre tristesse. Des lectures intéressantes, la musique surtout, nous réunissaient et parvenaient à me distraire. Mais le vrai calmant de ma pauvre âme était, ô mon Dieu ! de Te prier et de T'implorer, Toi qui n'exauces pas toujours, mais qui entends, qui écoutes ceux qui viennent à Toi.

Nous ne tardâmes pas à revenir *tous* à Nîmes.

***

Maladie grave de ma belle-sœur. – Mort de son fils. – Premier mandat d'arrêt contre mon frère ; il fuit avec M. Rolland et se cache.

Vers la fin du mois d'août 1793, ma belle-sœur fut atteinte d'une fièvre violente (1). Nous quittâmes tout de suite la campagne pour revenir à Nîmes (2).

(1). Sept mots du manuscrit sont ici supprimés. (J. D.).
(2). Neuf mots du manuscrit sont ici supprimés. (J. D.).

Les docteurs les plus habiles, et ceux de Montpellier que nous avions fait appeler, étaient fort inquiets pour elle, et très alarmés pour son fils, qui n'avait pas été sevré et qui était très souffrant. Pendant les chaleurs brûlantes de ce pays, les petits enfants perdent aisément le goût de tout aliment et ne veulent prendre que le lait d'une nourrice. Il était indispensable d'en chercher une pour ce pauvre petit ; mais, quelque ruse qu'on employât, on ne put le tromper, et il criait : *Maman*, *Maman*, repoussant toutes celles qui voulaient la remplacer. Ce pauvre enfant n'avait que 10 mois, mais il était remarquable pour l'intelligence. Ma sœur qui, bien que très malade, conservait sa présence d'esprit lorsqu'elle n'était pas accablée par les redoublements de fièvre, ne cessait de me parler de son enfant. « Si on « m'empêche de le voir, disait-elle, de peur qu'il ne « prenne mon mal, lorsque je le retrouverai avec sa « belle santé, je ne veux plus le quitter un instant .» Qu'on juge de tout ce qui se passait dans mon âme, et de ce que je souffrais par la dissimulation que j'étais obligée d'avoir avec cette bonne mère dont l'enfant dépérissait, et à laquelle il fallait aussi cacher toutes mes craintes relativement à mon frère.

Une lettre, qui venait d'arriver de Paris, affirmait que l'on devait sans retard arrêter à Nîmes les hommes les plus marquants, les jeunes gens connus pour patriotes et qu'on appelait *traîtres*, etc. La place que mon frère occupait encore me donna des craintes assurément bien motivées, mais il ne voulut pas les partager, ni se résoudre, malgré les avertissements qu'on lui donnait chaque jour, à quitter sa femme qui dépérissait. — « Eh bien ! « lui dis-je, moi je les abandonnerai tous les deux ; j'y

« suis décidée ; mon fardeau devient trop lourd pour « que je puisse le supporter », Me voyant si résolument, si *désespérément* décidée, mon frère consentit à s'éloigner, allant chercher à une campagne isolée un asile sûr chez un vieux parent qui nous était dévoué. Le 1er septembre au soir, le cher petit Maurice eut d'affreuses convulsions qui m'ôtèrent tout espoir de le conserver. Un médecin habile me dit qu'un remède qu'il allait composer pouvait seul rappeler à la vie cet enfant si malade. Un second médecin de grande réputation assura qu'un pareil remède pouvait le faire mourir à l'instant. Dans cette affreuse alternative, je ne savais à quoi me résoudre. De mon choix dépendait la vie ou la mort de cet enfant confié à mes soins. Cependant les docteurs me pressaient tour à tour. L'un d'eux disait qu'il n'y avait plus de temps à perdre pour donner le seul remède qui pût guérir l'enfant ; l'autre me remerciait de ce que je refusais d'y avoir recours. Je demandais encore quelques moments, et, dans l'excès de mon angoisse, rentrant dans ma chambre, je me jetai à genoux, priant Dieu avec une vive ferveur pour le retour de mon frère. Il était 11 heures du soir. J'avais encore les mains jointes et levées vers le Ciel, lorsque j'entendis doucement frapper à la porte de la rue... je cours vers l'escalier, j'y trouve mon frère.

Un ange descendu du Ciel n'aurait pu, ce semble, dans ce moment, donner plus de soulagement à mon âme ! Mon frère put, sans danger, rester caché dans la maison deux ou trois jours. Il eût la douleur de perdre son fils. Sa femme ayant retrouvé des forces, bien que la fièvre ne l'eût pas quittée, apprit par lui qu'elle n'était plus mère (1).

(1). C'était le 1er septembre 1793. La jeune mère n'avait que 18 ans. (J. D.).

Vers le milieu de septembre, nous retournâmes à La Tour avec M. et Mme Rolland. L'air de la campagne acheva de rétablir ma sœur. Nous avions, presque tous les jours, des lettres de Nîmes qui n'est qu'à trois lieues de cette ancienne habitation, et on nous tenait au courant de ce qui se passait. Les *citoyens* Robert et Poultier (1), les deux commissaires envoyés par la Convention, venaient d'y arriver, et l'un de leurs premiers actes avait été de nommer le commandant de la Garde Nationale, place que mon frère occupait. On avait en même temps désarmé tous les bons citoyens, et mon frère n'avait pas accepté. Révolté de cette mesure, il partit pour Nîmes, bien que *tous*, nous lui disions que cette démarche serait tout au moins inutile et pourrait même être dangereuse pour lui. Toutes nos observations ne furent pas écoutées. Il nous quitta, arriva à la ville, fut trouver le nommé Courbis, qui était maire alors (2).

(1). Il s'agit manifestement de Poultier-Delmotte qui, après avoir eu tour à tour du service dans la maison du Roi, dans le régiment de Flandre et dans les bureaux de l'Intendance de Paris, avait été acteur et finalement bénédictin. Devenu député à la Convention, il se fit traiter un jour de *moine jaseur* par Pétion. Envoyé dans le Midi pour y arrêter les massacres, il sut faire preuve de modération, mais on le dénonça aux Jacobins et il fut arrêté quelque temps. Au 9 thermidor il avait déjà repris son rôle politique, car c'est lui qui dit à Robespierre : « *Tu auras la parole sur l'échafaud.* » (J. D.)

(2). Voir sur Courbis les « pièces pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes », p. 122 et suivantes. (A. C.)

Courbis, procureur, ancien maire de Nîmes de 1793 à 1794, pendant le règne de la Terreur. L'odieuse célébrité de cet homme, dans le Gard, nous force à en faire ici mention. Né dans l'Ardèche, mais établi à Nîmes, il seconda ou provoqua, plus qu'aucun autre, à l'emprisonnement et à la mort de nombreuses victimes

Cet homme, le *Robespierre* du département (1), tint quelques propos insolents que mon frère ne put pas endurer sans répondre. Courbis répliqua par des menaces qui, on le verra, ne furent pas vaines.

Mon frère fut voir les commissaires Robert et Poultier, il leur rendit compte de sa conduite, et ils ne purent lui refuser un arrêté où ils rendaient justice à son patriotisme. Mon frère vint nous retrouver à La Tour avec son arrêté ; il se croyait invulnérable.

Le 8 octobre, le Comité révolutionnaire lança un mandat d'arrêt contre lui, et nous en fûmes informés sans retard. Nous avions à Nîmes, pour voisin, un M. Victor Des.... qui nous voyait passer souvent devant sa boutique. Nous ne le connaissions, non plus que son excellente femme, que par sa réputation d'honnête homme, et d'homme fort paisible, ne s'occupant point, comme son frère et sa belle-

qui se signalèrent dans le Gard et surtout à Nîmes. Le Tribunal révolutionnaire de cette ville fit périr, en un jour, trente et un habitants de Beaucaire ; un autre jour, dix-sept officiers municipaux ou notables habitants de Nîmes ; des nobles, des prêtres, des pasteurs protestants, des négociants, des artisans, enfin, plus de cent cinquante personnes, sous prétexte de royalisme, de fédéralisme ; mais en réalité, parce qu'ils ne voulaient pas du régime conventionnel de ce temps. Le représentant Borie et le maire Courbis furent les promoteurs de ces attentats. Courbis, renfermé après le 9 thermidor, fut déchiré par le peuple dans la translation d'une prison à une autre ; la force armée qui le protégeait ne put le soustraire à la mort qui n'eut dû lui être infligée qu'au nom de la loi.

(Article fourni par Antoine de Chabaud-Latour à la *Statistique morale de la France* ou *Biographie par départements des hommes remarquables*, etc. ; Paris, in-8°, 1829).

(1). L'expression manque d'exactitude, puisque Courbis avait pour surnom : *le Marat du Midi*. (J. D.)

sœur, des affaires politiques. Sous cette apparence de calme et de froideur, son humanité compatissante et active s'étendait à tous les malheureux persécutés. Il nous envoya à La Tour, après le soleil couché, un homme sûr, qui offrait de conduire mon frère, par des chemins détournés, dans une maison de Nîmes où il serait en sûreté, et bien reçu, ainsi que M. Rolland. Tous deux seraient là à l'abri des recherches.

Nous engageâmes les deux amis à ne point se séparer, puisque le même asile leur était offert. Ils furent, tous deux, coucher dans une *Capitelle*, celle dont j'ai déjà parlé (1), et, comme personne n'était venu au Château pendant la nuit, ma belle-sœur, Mme Rolland et moi, de grand matin, nous leur portâmes des habits et des chapeaux de paysans (ils étaient à trois cornes), qu'ils voulaient mettre pour se déguiser. Nous rentrâmes dans la *Capitelle*, après qu'ils eurent fait leur toilette, et nous partîmes d'un éclat de rire en voyant l'effet ridicule que les petits chapeaux à trois cornes faisaient sur leurs têtes. Certes, voilà bien un trait de légèreté inconcevable. Nos amis étaient en péril, leur costume nous annonçait leur fuite, et nous eûmes un instant de sotte gaieté. Hélas ! il fut bien court ; il fallut nous séparer et dire adieu à nos amis.

*
* *

Mon frère change d'asile. – Les moments où je le vois chez Madame G... – Voyage à Montpellier. – Son succès.

Nous avions souvent des nouvelles de nos amis. L'homme généreux qui, sur la demande de Des.... avait

(1). Voir page 37. (J. D.)

bien voulu leur donner asile, ne négligeait rien de ce qui pouvait leur être agréable, et mettait tous ses soins, tout son esprit, pour les distraire, les égayer ; et souvent, le soir, le bon Des.... allait leur raconter les nouvelles qu'il avait pu recueillir dans la journée, et qui devenaient, hélas, de plus en plus alarmantes. Nous restâmes alors à la campagne pour ne pas faire soupçonner que mon frère était à la ville. Quant à moi, j'avais tellement l'habitude d'y venir passer quelques moments pour y voir des amis, que m'y rencontrer dans la rue n'aurait donné aucun soupçon. Mais, par excès de prudence, je partais de bon matin sur le cheval que j'avais continué de monter ; je m'asseyais sur son dos, chargé aussi de deux grands paniers d'osier remplis de provisions ; et il me fallait peu de temps pour arriver à Nîmes avec le jardinier de la campagne qui m'escortait toujours. A la fin de l'automne, ces petits voyages devenaient impossibles ; on n'aurait pu comprendre pourquoi nous restions dans notre vieux château ; nous ne pouvions plus avoir souvent des nouvelles de mon frère, et, en décembre, il changea de retraite. M. G... voulut bien le recevoir chez lui (1). Il était aussi au nombre des proscrits les plus marquants par ses vertus et ses lumières ; mais il était protégé par un membre du Comité révolutionnaire, très influent, et qui logeait dans cette même maison. Il s'y trouvait une pièce, habituellement fermée, et qui devint la chambre des deux amis. Mme G... dans son angélique dévouement, servait elle-même ses pauvres protégés, ne voulant mettre personne dans sa confidence.

(1). M. G... dont il est ici question était certainement André-François Guizot, père de l'illustre historien. Pour les raisons qui justifient cette hypothèse, voir notre note page 56. (J. D.).

Elle trouvait assez de temps et de cœur pour ne pas négliger ses père et mère qui demeuraient avec elle, et pour soigner ses deux petits garçons dont l'aîné n'avait pas 5 ans ; dès qu'ils étaient endormis, elle venait auprès des deux prisonniers.

Mme G... ne tarda pas à nous engager, ma sœur et moi à venir l'une, et puis l'autre, souper chez elle. Des.... nous assura qu'il n'y avait aucun risque à courir en prenant quelques précautions. Nous ne pûmes résister à cette offre plusieurs fois répétée, et ces courses n'eurent aucun résultat fâcheux. Mais il fallait suivre les conseils de Des..... Un grand capuchon noir à dentelles, nommé *Thérèse*, était la coiffure habituelle des femmes du peuple, la *mante* noire cachait la taille, et les jupons étaient courts pour compléter le costume. La ville n'avait point alors de réverbères, ce qui était bien utile dans ces cruels temps. Lorsque quelqu'un, dans la rue, avait l'air de m'observer, Des.... toujours à une certaine distance devant moi, savait détourner l'attention, et, arrivés sans être vus à la porte de nos reclus, nous passions notre chemin, et n'y frappions que lorsque nous n'avions aucun risque à courir. Mais le cœur me battait de crainte, ensuite de bonheur, lorsque je voyais mon frère.

M. G..., son ami, était un homme parfaitement aimable, fort instruit et profondément sensible (1). Jamais

(1). Les raisons de supposer qu'il s'agit d'André-François Guizot sont nombreuses et concluantes. Tout d'abord la femme aimante et aimée, dont l'auteur vante le dévouement d'épouse et de mère, rappelle exactement l'excellente Sophie-Elisabeth Bonnicel, à qui M. Guizot s'était uni le 27 décembre 1786, et dont les rares vertus ont été célébrées par sa petite-fille, Mme de Witt, dans le captivant ouvrage qui a pour titre : *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis* (Hachette, 1880). En outre, les époux

femme ne fut plus aimée et plus heureuse que la sienne ; tous deux s'étaient vus très jeunes, et ces deux êtres s'étaient devinés, s'étaient *choisis*, dans l'âge où, le plus souvent, le cœur s'attendrit et se donne sans aucune réflexion. Aussi était-ce deux êtres exceptionnels. Ils avaient deux fils, l'un de 5 ans, l'autre de 2, et la mère, au moment de leur coucher, avait soin de se placer de manière que leur père pût les voir par le trou de la serrure, et alors son émotion était si vive que ses larmes coulaient ! Bon Dieu ! faudra-t-il que ces pauvres enfants soient bientôt privés d'un si bon père, ou sera-t-il, ô mon Dieu, au nombre de ceux que Ta toute-puissance préservera de l'échafaud ?

Les deux amis remplissaient leurs journées par diffé-

Guizot-Bonnicel avaient, à ce moment, deux enfants correspondant à peu près, comme âge et comme sexe, aux indications que donne l'auteur. L'un, François-Pierre Guillaume, qui devait illustrer son nom comme historien et comme homme d'Etat, était né le 4 octobre 1787 ; l'autre, Jean-Jacques, avait deux ans de moins. — André-François Guizot méritait par lui-même le qualificatif de *proscrit de marque*, qui figure plus haut dans le texte. Avocat distingué, il s'était fait remarquer par l'éclat de sa parole dans les réunions politiques. L'intervalle entre les dates des deux mandats d'arrêt successivement décernés contre lui, (8 octobre 1793 et 13 janvier 1794), coïncide bien avec la période dont parle Mme Juillerat. La date même du renouvellement du mandat montre qu'André-François Guizot devait se tenir caché en décembre 1793. L'ouvrage précité de Mme de Witt confirme ce renseignement (tome I, p. 5), en spécifiant qu'André-François Guizot était « protégé par le dévouement de quelques amis », ainsi que le dit également Mme Juillerat. L'exécution eut lieu le 8 avril 1794. Si l'on rapproche de toutes ces indications le fait de l'intimité qui exista toujours entre les Guizot, les Chabaud-Latour et les Rolland, on ne peut douter que ce soit de Guizot que parle l'auteur. Voir aussi : *La mère d'un grand homme d'Etat*, par Véga, Hachette 1901. (J. D.).

rentes occupations. Lorsque les mathématiques, le latin, en leur faisant oublier leur déplorable situation, avaient en même temps fatigué leur tête, ils jouaient au piquet. M. G... était très vif, et un coup très piquant lui fit dire quelques mots peu obligeants à mon frère. Prompt à sentir ses moindres torts, il en fit. sur le champ, des excuses à son ami. Lorsque moi, ou ma sœur, nous allions souper avec eux et ma chère Mme G .., son mari exigeait qu'on ne dit pas un mot des affaires publiques. « Elles nous occupent, nous navrent sans cesse, disait-il, « au moins faut-il que nous les oubliions dans le peu de « moments que vous passez ici ». Malgré cette défense, un soir que je soupais chez lui avec ma sœur, nous lui dîmes qu'on allait établir à Nîmes un Tribunal révolutionnaire, et que, pour lui et mon frère, il n'y avait pas d'autre moyen de salut que de se décider à passer en Suisse. Il repoussa nos craintes comme exagérées, disant que mon frère n'avait agi que d'après les lois, et que lui, qui n'avait été que 24 heures d'un Comité illégal, ne pouvait courir le risque de sa vie, etc. Nous le conjurames de réfléchir, et il fut convenu qu'il ne ferait point partager à mon frère sa funeste sécurité.

Peu de jours après cette conversation, nous apprîmes que le représentant Boisset (1) était nommé commissaire pour les départements du Gard, de l'Hérault, etc. On nous dit que c'était un homme juste, bon ; on nous engagea à

(1). Boisset, député de la Drôme à la Convention, se fit surtout remarquer par la versatilité de son caractère. Il passait sans cesse d'un extrême à l'autre. Lui qui avait insisté pour la mise en jugement des Girondins, paraissait devoir soutenir à Nîmes le maire Courbis. Au contraire, il le destitua. Il est vrai qu'aussitôt qu'il avait pris une mesure de ce genre, il la désavouait en l'imputant à d'autres. (J. D)

le solliciter, et un Monsieur qui était son ami, nous fit offrir de nous accompagner dans notre voyage à Montpellier — le représentant y était alors — et d'appuyer nos demandes. Nous acceptâmes avec une vive reconnaissance cette proposition. L'heure de notre départ fut fixée pour 3 heures du matin, et le peu d'heures qui nous restaient jusqu'au lendemain, nous les employâmes à demander et à obtenir des lettres de recommandation pour Boisset.

Un homme du peuple qui s'intéressait à mon frère vint nous trouver à 9 heures du soir et nous dit : « Je suis lié « avec Bertrand, qui a du crédit auprès du représentant « Boisset ; ce Bertrand déteste notre maire, *Courbis*, « qui est l'ennemi de votre frère et le persécute. Venez « avec moi, je vous prie ; la protection de ce Bertrand « vous sera utile ».

Nous nous laissâmes conduire jusqu'à ce dernier. La petite porte d'entrée de sa maison était ouverte ; nous entrons sans trouver personne à qui parler ; nous montions les premières marches d'un escalier où on ne voyait goutte, lorsque la voix, bien aigre, d'une femme qui paraissait très en colère, se fait entendre et nous crie mille injures. Nous voyons alors une personne qui d'une main tenait une lampe, et qui, de l'autre, nous faisait des gestes menaçants. Cette femme était la sœur de l'honnête Bertrand, et nous prenait pour des voleuses ou pour des créatures plus viles encore. Notre protecteur se fit connaître, sans pour cela parvenir à calmer notre mégère. Ma sœur était tremblante, et ne songeait qu'à se retirer. Moins timide qu'elle, je dis d'un ton *très ferme* que nous voulions voir le citoyen Bertrand, que j'avais à lui parler pour une affaire importante et pressée... « A cette « heure ?... » interrompit la méchante femme... « Oui,

« répliquai-je, il faut que je lui parle à présent ; demain « je pars, et je ne puis renvoyer ma visite ». En disant ces mots, ma sœur et moi, escortés de notre protecteur, nous montâmes l'escalier. On nous fit ouvrir la porte de l'appartement où l'on ne nous offrit point de nous asseoir, et, restées debout, nous expliquâmes notre affaire. La mauvaise physionomie de Bertrand, son air farouche, achevaient de nous troubler. Je lui dis pourtant qu'un mot de sa main au représentant Boisset pourrait nous faire réussir, que j'en avais la conviction. Bertrand nous regarda comme un homme qui n'avait pas daigné nous écouter. A ce moment je m'écriai : « Qu'il est affreux de « voir un bon citoyen victime d'un homme comme « Courbis ! » A ce nom de Courbis, Bertrand changea tout à coup de physionomie, et me fit plusieurs questions d'un air doux et compatissant. Il nous pria de nous asseoir ; il nous demanda de lui redire les détails relatifs à la position de mon frère, et nous assura qu'il désirait nous servir. « Si vous demandez, ajouta-t-il, la levée du « mandat d'arrêt de Chabaud, vous ne l'obtiendrez pas ; « bornez-vous à réclamer un sursis et le commissaire B... « ne vous le refusera pas ». Bertrand se hâta d'écrire une recommandation très pressante à ce dernier, et nous la remit en y joignant ses vœux pour le succès.

Nous partimes avec M. Gonet (1) pour Montpellier avant

(1). Le fait que M. Gonet soit nommé sans autre indication, donne lieu de supposer qu'il s'agit du personnage de ce nom qui était alors assesseur du juge de paix du 1er arrondissement de Nîmes. Si cette identité est établie, elle est piquante en ce sens que le même Gonet, qui avait assisté la sœur d'Antoine Chabaud de Latour dans ses premières démarches, fut chargé de l'enquête contre sa femme lorsque celle-ci favorisa plus tard son évasion. Voir le texte du jugement ci-après : Appendice I. (J. D.)

que le jour parut, et nous causâmes avec ce brave homme sans aucune défiance. Ce qu'il nous disait, et le son même de sa voix, confirmaient tout ce qu'on avait raconté d'avantageux sur son caractère ; mais nous fûmes cependant bien aises que les premiers rayons du jour nous fissent voir sa bonne figure de cinquante ans, bien qu'elle ne fut pas embellie par le bonnet de coton placé sous son chapeau. Il nous dit qu'il connaissait Boisset depuis 40 ans, et qu'au fond c'était un homme estimable, et il se félicita à la pensée de nous être utile.

Nous arrivâmes à Montpellier remplies d'espérances. Vers les 2 heures, nous étions chez le représentant Boisset qui ne nous fit pas attendre. Ma sœur lui expliqua parfaitement l'affaire de son mari, et obtint aussitôt le sursis qu'elle demandait.

Nous partîmes de Montpellier peu de moments après, nous félicitant du succès de notre voyage. La liberté de mon frère n'était pas menacée pour le moment. A notre arrivée à Nîmes, il quitta ses aimables hôtes, et revint à la maison ; mais il eut la prudence de ne recevoir qu'un très petit nombre d'amis. Sa vue aurait irrité la haine des scélérats et il désirait être oublié par eux.

Nouvelles mesures prises par la Convention contre le département du Gard. – Notre ami, M. Meynier, est arrêté dans les Cévennes à la campagne de Montredon. – Rolland veut se rendre en prison. – Arrivée d'un bataillon national. – Nous logeons le commandant.

Il s'établit, dans ce temps là, une espèce de lutte entre le représentant Boisset et Courbis, maire de Nîmes. Ce dernier, après bien des intrigues, finit par triompher: il était soutenu par les plus grands meneurs de la Convention, et avait l'ambition d'être, pour plusieurs départements du Midi, aussi redoutable que Robespierre l'était à Paris pour toute la France. Boisset fut rappelé. On rétablit aussitôt dans le Gard le Tribunal révolutionnaire dont Boisset avait suspendu les fonctions. Les premiers juges nommés furent remplacés promptement par d'autres qui étaient, et plus ineptes et plus sanguinaires. Le Comité révolutionnaire fut aussi trouvé trop doux, trop modéré, et on le remplaça par un autre qui inspira aux habitants une grande terreur, et remplit les prisons de victimes.

Jusqu'à ce moment, on n'avait pas défendu les communications avec les détenus, et j'avais profité de cette liberté pour voir souvent M. d'Azémar, ce digne ami de mes parents qu'ils avaient nommé tuteur de mon frère et de moi, et auquel nous avions tous d'eux l'obligation d'avoir acheté pour nous cet enclos où notre mère reposait. M. d'Azémar était prisonnier à la Citadelle depuis

quelques mois (1). La captivité n'avait pas altéré sa bonne humeur. Lorsque j'allais lui faire visite avec ses deux filles et ses nièces, il parvenait quelquefois à nous égayer. Il avait pour compagnon d'infortune un M. Devaux, de Saint-Esprit ou de Bagnols, dont j'écris le nom en grosses lettres, parce que j'aurai à parler de lui. Je ne le connus qu'à cette époque. Après le triomphe de Courbis sur Boisset, personne ne put pénétrer dans la Citadelle, et c'était par grande faveur que je pouvais quelquefois causer avec M. Devaux sur le pont-levis et en présence des sentinelles. Ma chère J. M... (2) souffrait douloureusement des mesures de rigueur qu'on prenait contre les détenus. Son père venait d'être arrêté. Il n'était pas hors la loi, mais sous un mandat d'arrêt. M. Alexandre Pieyre, auteur de l'Ecole des Pères, lui avait donné un asile qui paraissait sûr dans sa campagne de Montredon (3), près

(1) Pierre-Melchior d'Azémar fut lui-même écroué à la citadelle en vertu d'un mandat d'arrêt du Comité de surveillance le 9 vendémiaire : transféré le 28 frimaire aux Capucins, libéré par Perrin le 24 fructidor. Voilà ce que dit le registre des prisons ; mention est faite aussi du cheval harnaché ayant appartenu à son fils Philippe (ancien officier de marine), tué à la tête des cavaliers volontaires du Gard ; ce que le registre ne dit pas, c'est la manière dont il fut sauvé. Il avait — sa bonté était légendaire — soigné son geôlier malade. Celui-ci lui prouva sa reconnaissance d'une façon originale. Totalement illettré, il ne pouvait tenir de livre d'écrou et représentait ses prisonniers par des marrons enfilés sur une baguette. Chaque fois qu'il avait à présenter d'Azémar au Tribunal criminel, il faisait disparaître le marron qui le figurait. (A. C.)

(2). Evidemment Julie Meynier. (J. D.).

(3). Il s'agit ici de Montredon, propriété appartenant encore à la famille Pieyre, à 1500 mètres de Lasalle (Gard). Jeanne Pieyre, sœur cadette d'Alexandre Pieyre, née en 1760, avait épousé Etienne-François Meynier de Salinelles avant 1790. (A. C)

Saint-Hippolyte. M. Meynier l'accepta, mais il sentait la générosité de ce projet, et il était tourmenté de la crainte que son hôte ne souffrît de sa bonne action, si elle était connue. On assure que des gendarmes qui passaient près de cette habitation sans avoir même la pensée d'y entrer, furent vus par le respectable proscrit, qui en sortit pour se livrer aux gendarmes qui crurent l'avoir rencontré dans les champs.

Par sa douleur, son angoisse, ses supplications persévérantes, Mlle Meynier obtenait parfois la permission de voir son père, et c'était pour elle, dans cette sombre demeure, comme un éclair de bonheur ; mais le calme, la sérénité de cet excellent homme ne pouvaient rassurer sa malheureuse fille ; elle prévoyait que celui qui réunissait de rares vertus à de grandes facultés intellectuelles, qui avait été membre de l'Assemblée Constituante (1), administrateur du département, ensuite maire de Nîmes, ne pouvait échapper à la haine de quelques forcenés. Hélas ! je n'osais pas donner de l'espoir à mon amie.

Nous avions d'autres amis objets de notre sollicitude. M. Rolland ne pouvait éviter l'échafaud qu'en essayant de passer en Suisse. Son père et sa mère étaient persuadés que, lors même qu'il se rendrait en prison, il ne courrait point le risque de perdre la vie. Sa femme n'était pas au même point de sécurité, mais, par moments, elle se calmait par leurs discours. M. Rolland, chaque jour, voulait

(1). Etienne-David Meynier, député à l'Assemblée Constituante, président de l'administration du département du Gard, maire après le 10 août 1792, de la ville de Nîmes où il sut maintenir la paix.

Il termina ses jours à Paris en 1794, « victime bien regrettable de la tyrannie révolutionnaire », dit la *Statistique du Gard*, de Rivoire. (A. C.) (Voir note plus détaillée page 21).

[illegible] M. Meynier l'accepta, mais il sentait la [illegible] et il était tourmenté de la crainte [illegible] de sa bonne action, si elle était [illegible] des gendarmes qui passaient [illegible] sans avoir même la pensée d'y [illegible] le respectable proscrit, qui en [illegible] aux gendarmes qui crurent l'avoir [illegible] les champs.

[illegible] voisse, ses supplications persé- [illegible] M. Meynier obtenait parfois la permission de [illegible] mère, et [illegible] pour elle, dans cette sombre [illegible] comme [illegible] de bonheur ; mais le calme, la [illegible] homme ne pouvaient rassurer sa [illegible] prévoyait que celui qui réunissait [illegible] grandes facultés intellectuelles, qui [illegible] l'Assemblée Constituante (1), admi- [illegible] ensuite maire de Nîmes, ne [illegible] de quelques forcenés. Hélas ! [illegible] espoir à mon amie.

[illegible] objets de notre sollicitude. M. Rolland [illegible] l'échafaud qu'en essayant de [illegible] et sa mère étaient persuadés [illegible] en prison, il ne courrait [illegible] Sa femme n'était pas au [illegible] moments, elle se cal- [illegible] M. Rolland, chaque jour, voulait

(1) [illegible] Meynier, [illegible] à l'Assemblée Constituante, [illegible] administrateur du département du Gard, maire [illegible] 1792 de la ville de Nîmes où il sut maintenir la [illegible]

[illegible] ses jours à [illegible], « victime bien regrettable [illegible] tyrannie révolutionnaire », dit la *Statistique du Gard*, de [illegible] A. C. (voir note plus détaillée page 21).

P. 64. - JEAN-JACQUES ROLLAND

mari de Françoise-Fanny Verdier de Lacoste, d'après une miniature qui paraît dater des environs de 1790.

se rendre en prison. Ma sœur et moi, toutes les fois que nous le quittions, nous lui faisions donner sa parole qu'il n'irait pas avant de nous avoir revues. Il était alors, caché chez lui dans une espèce de cachot humide, sombre, où il pouvait à peine voir et respirer ; car, dans cet asile, il n'y avait qu'une seule ouverture qu'il fallait cacher avec des ballots pesant 80 et 100 livres ; et là, ne pouvant s'occuper, il était livré sans aucune distraction à ses sombres pensées. Il entendait souvent frapper à la porte de la rue, et alors son cœur battait violemment, croyant qu'il était découvert et qu'on venait l'arrêter. Cet asile, bien que sûr, finit par altérer sa santé, mais il restait soumis à la promesse que ma belle-sœur et moi lui avions arrachée. Enfin il se décida à aller rejoindre M. César Fléchier (1), son parent et son ami d'enfance et de cœur.

Les deux amis eurent de la joie en se retrouvant ensemble, et ils causaient depuis quelques heures, lorsqu'un grand coup de marteau, donné à la porte de la maison de Mme Fléchier les fit tressaillir. Il était minuit. Cette heure indiquait une visite alarmante. Le fermier affirma qu'il n'ouvrirait la grande porte que lorsque ces braves jeunes gens seraient sortis par une porte de derrière qu'il se hâta d'ouvrir et de refermer sur les fugitifs. Ils s'échappent, et pendant qu'ils courent de toute leur force, on frappe à la grande porte ; il faut ouvrir, et, à l'instant, la maison est remplie de gendarmes qui visitent, qui bouleversent tout ce qu'ils trouvent, croyant découvrir un royaliste sous chaque chaise, et même

(1) César Fléchier, dont il sera plusieurs fois question dans les pages suivantes, était un fabricant et marchand d'étoffes. alors âgé de 30 ans. (Voir Rouvière : *La Révolution dans le Gard*, tome IV, table). (J. D.)

sous chaque brin de paille. Cette rage minutieuse fut bien utile à nos pauvres fugitifs qui eurent le temps, avant que le jour parût, d'arriver à un lieu sûr où ils furent reçus avec bonté.

Laissons-les se reposer ensemble de leurs fatigues pour retourner à mon frère. Il était toujours à la maison, mais le sursis que nous avions obtenu de Boisset ne l'empêchait pas de craindre qu'on ne vint l'arrêter. Ma sœur et moi nous le pressions de passer en Suisse. Mais voici ce qu'il répondait constamment : « Si je suis en Suisse, il me « sera impossible de me procurer des certificats de rési- « dence ; on me mettra sur la liste des émigrés, et toutes « les deux vous serez arrêtées. » — « Non, mon ami, « non. Nous irons te rejoindre en Suisse, et nous serons « heureuses alors, puisque nous n'aurons plus à craindre « pour ta vie ». — « Quoi, répliquait-il, je vous verrais, « pauvres, mendier votre pain chez l'étranger, et peut- « être recevoir des insultes. Non, cela ne sera pas. Qu'ils « m'arrêtent, qu'ils me jugent ! N'ai-je pas des moyens « de défense incontestables ? Tous ces braves gens que « j'ai commandés... » — « Mon ami, ils tremblent devant « ces monstres ». — « Moi, je ne tremble pas ».

Il arriva à Nîmes un bataillon de troupes nationales dont nous fûmes obligés de loger le commandant. C'était une circonstance plus qu'incommode d'avoir quelqu'un chez soi dont on ne connaissait ni les opinions, ni le caractère. Nous fûmes rassurées lorsque nous apprîmes que le commandant, et même les troupes qu'il commandait, avaient été inscrits dans leur département pour être de la force départementale, et qu'ils avaient demandé à joindre l'armée pour éviter les persécutions. Nous eûmes beaucoup d'égards pour lui, le jour même de son arrivée. Nous lui fîmes offrir divers meubles qui pouvaient lui

être agréables. Il nous demanda, pour toute faveur, la permission de nous voir. C'était un homme de 25 ans environ, dont la physionomie annonçait de la franchise, de la bonté. Il avait entendu parler de mon frère, et, connaissant nos opinions politiques, il nous dit que son père et toute sa famille venaient d'être arrêtés, et que personne ne pouvait plaindre plus que lui tous ceux qu'on persécutait avec tant d'acharnement. Nous consultâmes mon frère sur le degré de confiance que nous devions accorder à ce commandant ; il nous dit qu'il désirait le voir. En effet, il reçut sa visite. Ce jeune étranger nous promit qu'il ne négligerait pas de nous être utile, s'il avait le bonheur d'en trouver l'occasion. Malgré nos instances, il quitta la maison pour aller loger ailleurs.

Peu de jours après, mon frère partit pour la campagne. Il voulait se montrer à La Tour à quelques laboureurs honnêtes, incapables de le trahir, afin d'obtenir d'eux un certificat de résidence. Il en avait fourni un, exactement tous les 3 mois, aux autorités constituées, ce qui l'avait empêché d'être mis sur la liste des émigrés..

Mon frère venait de partir lorsqu'à 10 heures du soir, nous vîmes entrer le jeune commandant. Son air préoccupé nous fit deviner qu'il avait quelque chose d'important à nous dire. Ayant regardé si les portes étaient bien fermées, il nous apprit qu'il venait de recevoir l'ordre d'aller, cette nuit même, visiter deux campagnes... « Leur nom « n'est pas écrit sur la réquisition parce qu'un membre « de la municipalité doit guider ma troupe. J'ai pu dispo- « ser de quelques instants pour m'informer si M. de « Ch... est ici... » — « Il est parti pour La Tour, s'écria « ma sœur tout alarmée, et si c'est là... » — Ne craignez « rien, répliqua le bon jeune homme, reposez-vous sur « moi ; si c'est lui qu'on cherche, ce sera en vain ; j'aurai

« assez de présence d'esprit et d'adresse pour le faire « sauver. Au nom du Ciel, calmez-vous, dormez tran- « quilles, d'autant qu'il est bien à croire qu'on n'ira pas « de ce côté. Mais que diront vos domestiques de ma « visite à cette heure ? Je serais compromis, perdu, si « l'on soupçonnait que je viens vous donner des avis. « Dites, je vous prie, que je suis venu pour réclamer une « malle que je croyais avoir laissée. Dites, si vous croyez « que cela vaut mieux, que je suis ivre ».

La vieille Isabeau, dont l'attachement, et surtout la curiosité m'étaient bien connus, entra dans ce moment. Le commandant nous salua, et, par mégarde, laissa tomber son chapeau. La vieille femme l'éclaira pendant qu'il descendait l'escalier, et rentra dans le salon avec Louis, notre ancien et fidèle domestique. Tous deux ne pouvaient s'empêcher de rire de telle sorte qu'ils ne pouvaient expliquer *pourquoi* ils riaient. Ils nous dirent enfin que le commandant était un peu pris de vin ; que deux fois, il avait manqué tomber ; qu'il se heurtait à toutes les murailles, et que c'était d'un homme qui n'avait pas la tête à lui de venir réclamer une malle à 10 heures du soir. « Une autre fois, dit le bon Louis, d'un air d'importance, « je ne laisserai pas entrer de pareils personnages quand « ils viendront voir Madame ou Mademoiselle ».

Lorsque nous fumes seules, nous *essayames* en vain de rire un moment de la crédulité de nos fidèles domestiques, et, nous étant couchées, on devine aisément que notre sommeil fut troublé par des rêves effrayants auxquels succédaient les plus tristes pensées.

A notre réveil nous eûmes la certitude qu'on n'était pas allé à La Tour.

La loi fut rendue qui frappait de la manière la plus

terrible les pauvres persécutés [1]. Elle mettait hors la loi tous ceux qui, étant atteints d'un mandat d'arrêt, ne se rendraient pas en prison et même tous ceux qui leur donneraient un asile. Je connaissais la générosité, la délicatesse de mon frère. J'étais sûre qu'il se résignerait à mourir plutôt que d'exposer la vie de quelque homme compatissant et courageux qui voudrait le sauver. Depuis peu, mon frère avait un nouveau mandat d'arrêt qu'on ne lui avait pas signifié encore, mais qui le mettait en péril à chaque instant. MM. Rolland et César Fléchier avaient les mêmes sentiments, et notre pensée de tous les moments, à Julie et à moi, était qu'il fallait passer en Suisse.

Les trois amis étaient réunis à La Tour. « Allez bien « vite, allez les trouver », me dit Julie, fort avancée dans sa grossesse. Je pouvais seule aller et venir. J'embrassai ma sœur, je montai à cheval, et bien que notre *fidèle Louis* m'escortât à pied, nous arrivames promptement au bord du Gard. Après l'avoir passé sans le moindre risque, je distinguai un bruit de tambours ; à mesure que nous approchions de notre demeure ce bruit augmentait, et il semblait que les chants et les cris qui s'y mêlaient partaient de La Tour... Sans doute nos amis étaient découverts, reconnus..., arrêtés...., perdus ! Que devint mon âme, ma foi dans le secours de Dieu, lorsque je distinguai des uniformes, des fusils ; lorsque j'entendis ces mots prononcés distinctement : « Nous avons bien fait de le « prendre ; nous le tenons ». Nous étions à très peu de distance du *jadis Château,* car mon père n'avait pas manqué d'en faire abattre les guérites, les créneaux, les

(1). Il s'agit évidemment de la *Loi des Suspects* qui est du 15 septembre 1793. (J. D.).

tourelles, etc., etc (1). Je n'avais plus la force de conduire mon cheval qui ne manqua pas de prendre le trot en sentant son écurie, comme de coutume, tandis qu'en ce moment affreux il me fallait une grande force de volonté pour me maintenir sur mon joyeux coursier, entourée comme je l'étais de soldats qui crient, qui chantent d'un air de triomphe. Mes regards cherchent leur victime, ma bouche entr'ouverte n'ose faire une question... Mais, que vois-je ? Un beau platane qu'on vient d'arrracher à La Tour, dans le jardin, et qu'on va planter en l'honneur de la *Liberté*. Voilà l'objet, la prise qui a causé la joie de toute cette troupe qui n'avait pas encore l'idée de tout le sang dont on voulait arroser cet arbre chéri et vénéré.

Ils s'éloignent. Je descends précipitamment de cheval. Me voilà seule ; me voilà dans la cour, dans la maison ; me voilà dans les bras de mon frère surpris et heureux de ma venue. Il était avec ses deux amis. Je sens le bonheur de les revoir, mais la fatigue, la frayeur n'avaient ôté l'usage de la voix, et pendant quelques minutes d'un silence forcé, ils eurent le loisir de deviner que j'apportais des nouvelles alarmantes. Mon frère me mit au désespoir en rejetant toujours le projet de passer en Suisse. Rolland me promit d'essayer ce plan, si son ami César promettait de ne pas le quitter. Et ce bon César donne son consentement, si sa vieille mère le lui conseillait. Je quittai les trois amis après m'être reposée une partie de la nuit. Je devais avant tout voir à Nîmes la mère de M. César ; la décider à presser le départ de son

(1). Cet exemple n'était pas isolé. Au moment des troubles de 1792 (avril), qui détruisirent dans le Gard tant de « repaires du monstre féodal », M. de Biarges avait sauvé son château de Saint-Hippolyte de Caton, en en abaissant lui-même les tours et les créneaux (A. C.).

[illegible] - Vue [illegible]

d'après un tableau [illegible] par M[illegible] [illegible] VII.

P. 70. - VUE DE LA TOUR

d'après un tableau peint par Meunier (de Nîmes) le 1er Germinal, an VIII.

fils ; m'occuper des moyens difficiles et multipliés qu'il fallait prendre pour rendre le départ et le voyage *possibles*.

Mon frère et eux se décidèrent à rentrer dans leur demeure la nuit suivante (1). Dans les heures que je passai avec eux, j'avais le cœur moins serré, presque heureux par leur présence, et, tout à coup, il était glacé d'effroi en songeant que le glaive de la mort était suspendu sur leur tête.

A peine le soleil s'était levé, que j'étais partie pour la ville, et ma première visite fut pour la mère de ce bon M. Fléchier. C'était une mère tendre et timide, craintive par nature. Lorsque je lui parlai du projet de son fils, vivement sollicité par M. Rolland, et d'où dépendait leur vie à tous deux, elle me dit du ton le plus effrayé : « Mon « fils est hors la loi ; il sera pris en chemin ; il vaut « mieux qu'il se rende en prison que de s'exposer à un « si grand danger ; il n'a rempli aucune place, et nous « avons dans notre maison un de ses amis d'enfance, « terroriste il est vrai, mais qui n'oublie pas ses ancien- « nes relations. Il déteste les gens plus riches que lui, « mais il protège volontiers ceux qu'il croit dans une « position inférieure à la sienne. Il est venu me dire qu'il « répondait de la vie de mon fils ».

J'eus beau lui répéter qu'on ne devait jamais compter sur les promesses des méchants ; que, si celui-là était sincère, il ne pouvait être certain de contenir la puissance qu'il avait ; tous mes discours furent inutiles, et j'emportai de chez elle un cœur navré par la conviction qu'elle

(1). *L'huissier chargé du mandat d'arrêt de mon frère, avait promis d'en retarder la signification.* (*Note de l'auteur*).

perdrait son fils (1), que notre ami Rolland ne voudrait pas séparer son sort de celui de son ami, et que mon frère allait encore s'affermir dans sa funeste résolution.

Il y avait peu de jours que mon frère était revenu de la campagne lorsqu'un soir, et avec de grandes précautions, l'huissier chargé de son mandat d'arrêt vint nous dire qu'il serait obligé de le signifier le lendemain, et qu'il l'en prévenait afin qu'il eût le temps de s'échapper.

Nous conjurâmes encore mon frère de fuir. Nous lui montrions tous nos plans pour le faire sortir de France ; nous lui peignimes les ennuis de la captivité, l'horrible mort qui l'attendait, et il répétait toujours qu'il ne craignait pas d'être jugé, que d'ailleurs... il n'avait pas d'asile.

A onze heures du soir, j'allai trouver un ami sûr, M. Da... qui n'avait désiré conserver une place modeste au département, que dans l'idée d'être utile à quelque malheureux, et qui, certainement, avait pitié de nous. La nuit était sombre ; je n'avais d'autre clarté que ma petite lanterne pour arriver au cours qui conduit aux Casernes. Je ne rencontrai personne, et, prêtant l'oreille par précaution, je n'entendais que le cri des alouettes ou des hiboux qui complétait tout ce qu'il y avait de lugubre pour moi dans cette soirée. Je heurtai doucement à la porte de notre ami. Ce fut seulement au troisième coup que la bonne Mme Da... vint elle-même m'ouvrir. Je mis le doigt sur ma bouche, elle me comprit, et, en rentrant chez elle, je fus un moment sans forces ; elle avertit son mari ; il apparut à l'instant. Je lui dis notre position ; son air triste et consterné me désespéra, et je m'écriai :

(1). Pressentiment trop exact. César Fléchier fut condamné à mort et exécuté le 18 messidor (6 juillet 1794). (J. D.).

« Mon frère périra-t-il ? Il est libre encore. Parlez, vous « qui êtes son ami ; que dois-je faire ? » — « Ne pas se « rendre ». — « Mais où le cacher ? Ceux qui ne sont pas « assez atroces pour participer au crime sont trop lâches « pour s'y opposer ; mais nous n'avons plus personne « qui ait pitié de nous ». — « Vous vous trompez, me « dit ce digne homme, qu'il vienne ici. » — « Qu'il « vienne ici, s'écria aussi sa bonne femme. La maison est « petite ; nous ne voyons personne, et la place qu'oc- « cupe mon mari nous évite les visites domiciliaires ». — « Songez, mes amis, que vous péririez si mon frère était « pris chez vous ». — « Je songe qu'il faut le sauver ». — « Ah ! venez, venez le lui dire vous-même ». — « J'y « consens, et j'espère le ramener ici ». — Il vint, en effet, et il est impossible de se faire une idée de la chaleur, de l'âme qu'il mit à ses instances. Mais elles furent vaines, et mon frère persista dans son refus, bien moins par l'espoir d'un jugement équitable, que par la crainte d'exposer les jours d'un être si bon, si généreux.

Le lendemain, 14 germinal (3 avril 1794), je fus au département pour faire enregistrer un certificat de résidence qui prouvait que mon frère avait toujours habité sa Patrie. C'était une précaution bien utile puisqu'on faisait périr ceux qu'on accusait d'émigration. A midi, mon frère fut arrêté ; il congédia les huissiers, après leur avoir donné sa parole qn'il se rendrait en prison au bout d'une heure. Il employa ce court intervalle à nous tranquilliser, et n'y réussit point.— « Si j'étais certaine, lui dis-je, « que tu resterais en prison jusqu'à la paix ! » — « Moi ! « répliqua-t-il, je n'abonnerais pas à trois mois de cap- « tivité ». En disant ces mots, il m'embrassa, pressa sa femme contre son cœur, et nous quitta pour aller à la Citadelle.

Il y avait à peine quelques heures qu'il y était rentré, qu'on vint nous dire que, bien qu'il eût déposé, la veille, un certificat de résidence, on allait le déclarer *émigré*. C'était un moyen pour hâter sa mort, et, en même temps, pour s'emparer de ses biens. J'eus de la peine à obtenir l'extrait de l'écrou, qui constatait *que mon frère n'avait pas quitté la France avant d'entrer en prison*, et jusqu'au moment où cet extrait fut dans nos mains, Julie et moi nous fûmes dans la plus cruelle anxiété. Sans perdre un instant elle alla le porter au représentant Borie (1), alors commissaire de la Convention dans le Gard. Les plus méchants du pays lui faisaient ordinairement porter trop de toasts pour la *Montagne*, la liberté, etc., en sorte qu'il était plus abordable le matin. Ma sœur le trouva à jeun, et il lui accorda sa demande. Dire que vouloir bien *recevoir* cette pièce était une faveur, c'est donner une idée de cette époque.

*
* *

Pendant que nous avions eu de nouvelles craintes pour mon frère, il s'était installé lui, huitième individu, dans une chambre de la Citadelle où les lits se touchaient presque ; chaque prisonnier, tour à tour, était chargé de les faire, et aussi de préparer le déjeuner pour tous. Ils passaient leurs journées à lire, à écrire *pour eux*, à jouer, à faire quelques pas sur les remparts. Aux heures des repas (le dîner à midi, le souper à 6 ou 7 heures),

(1). Il s'agit de Borie-Cambort (Jean), député de la Corrèze à la Convention. Il était commissaire auprès de l'armée du Rhin, lorsqu'on le rappela, en novembre 1793, pour l'envoyer dans le Gard où il se signala par une certaine férocité. Il contraignait, dit-on, les parents de ceux qu'il faisait exécuter à danser autour de l'échafaud. Il finit par être mis en accusation à son tour, mais bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV, et, plus tard entra dans la magistrature comme juge à Cognac. (J. D.).

tous les prisonniers se portaient en foule vers la grande porte de la Citadelle pour voir un instant les parents, les amis qui leur apportaient des paquets, et pouvaient quelque fois passer le pont-levis et arriver jusqu'à eux. Si l'on parvenait à dire un mot, à serrer la main des prisonniers qu'on était allé voir, on croyait avoir remporté une grande victoire, et cet éclair de bonheur dissipait pour un instant tout ce qu'il y avait de sombre dans les pensées. Il arrivait quelquefois qu'une sentinelle qui connaissait mon frère, si généralement aimé, et qui lui portait de l'intérêt, s'éloignait avec prudence, pour nous laisser causer un moment avec lui. Alors mon frère nous demandait des nouvelles et ce que nous pensions. Au lieu de lui donner des espérances mensongères, je saisissais toutes les occasions de lui ôter son effrayante sécurité. C'était un acte de courage pénible, mais bien utile, puisque ma sœur et moi nous n'étions occupées que de la pensée de le faire évader, et sortir de France, s'il pouvait trouver moyen de quitter sa Patrie.

Bien que nous fussions sans cesse occupés de notre cher prisonnier, M. Rolland était aussi le tourment de notre pensée. Il était caché chez lui dans une espèce de caveau qui n'avait qu'une seule ouverture fermée ou plutôt cachée par des ballots pesant 110 et 150 kilos (1), de sorte qu'il respirait à peine et était privée de jour. Chaque soir, vers les six heures, nous arrivions chez lui, car c'était notre habitude de passer toutes nos soirées chez Mme Rolland, sœur et cousine de Julie ; nous n'avions donc rien de changé à nos habitudes, et tandis que Mme

(1). L'auteur indique plus haut un poids plus vraisemblable (Voir page 65. J. D.).

Rolland s'occupait du coucher de ses quatre enfants (1), Julie et moi nous allions au caveau ; les ballots ôtés, nous causions avec notre ami qui se reprochait de ne pas s'être rendu en prison ; ses parents, très bons, mais timides, se persuadaient qu'il n'y resterait que peu de temps ; qu'il en sortirait ensuite sans danger, parce qu'on ne pouvait douter des promesses de quelques-uns de leurs protecteurs, etc. Exagérant les difficultés de la fuite et d'un voyage, ils influençaient leur belle-fille, et cette déplorable conviction que Rolland ne pouvait périr nous obligeait à ne jamais quitter notre malheureux ami, sans lui faire promettre qu'il ne se rendrait pas en prison avant de nous avoir revues. Ma belle-sœur lui disait que plus ses parents avaient d'espérance, plus ils seraient désolés, anéantis du coup affreux qui le frapperait, qu'il se devait à sa jeune femme, à ses enfants... Enfin, nous obtenions sa parole ; les ballots se replacaient et nous emportions notre angoisse, incertaines même sur les 24 heures que nous avions demandées, car chaque heure, chaque minute pouvait perdre notre ami. La pensée de la toute puissance de Dieu était la seule qui pût nous soutenir dans une telle situation.

... Cette pensée ne me quittait pas, et des semaines s'écoulèrent sans que j'eusse, par suite de mes démarches, de mes soins, autre chose qu'un accroissement d'alarmes et de terreurs. Mais enfin, Dieu parut avoir pitié de nous.

(1). Peut-être y a-t-il ici quelque inexactitude. J.J. Rolland laissa bien quatre enfants qui furent : Gothon qui devint Mme Teissier ; Edouard qui épousa Rosa des Hours de Calviac ; Henri qui épousa sa cousine germaine Julie Verdier de Lacoste, fille de Louis V. de L., frère ainé de Mme Rolland ; et Jacques, qui épousa Mlle Saunier ; mais aucun de ces quatre enfants n'était encore né en 1794. Gothon, l'ainée, ne naquit qu'en 1796. (J. D.).

Un habitant de Lyon qui avait des pouvoirs, pour approvisionner la République, qu'il tenait du Comité de Salut public, après bien des pourparlers et des sollicitudes de notre part, consentit à prendre notre ami Rolland dans sa chaise de poste, et à le conduire à Genève par Carouge. Cette proposition nous combla de joie, et Mme Rolland même pouvait s'en réjouir, lorsque le Lyonnais, M. B..., mit pour condition que M. Rolland fût muni de passeports pour la France et pour l'étranger, d'un certificat de civisme du Comité révolutionnaire, le tout sur des papiers marqués des sceaux, cachets, timbres, signatures, etc. ; qu'en outre, ils fussent sous un faux nom, mais que ce nom fût d'accord avec la marque du linge. Cette demande, à laquelle il semblait impossible de satisfaire, ôta à nos amis toute espérance, mais c'est peut-être lorsque tout secours humain nous manque que la foi chrétienne inspire, soutient, dirige ceux qui se confient à Dieu. Le départ du Lyonnais était retardé ; cela donna la possibilité de munir notre ami de tous les papiers nécessaires pour son départ. Un travail assidu et nocturne, des démarches faites avec intelligence, et ce courage qui ne peut manquer lorsqu'on a la certitude de sauver un homme honnête, tout rendit ce départ possible, mais il était toujours renvoyé.

Hélas ! pendant ces longs délais, toutes nos craintes pour mon frère s'étaient augmentées. Le tribunal révotionnaire, installé à Nîmes, envoyait chaque jour à la mort les meilleurs patriotes, les hommes les plus honorables, les plus vertueux. M. Meynier allait être jugé. Sa fille passait ses journées à réunir les papiers qui prouvaient son patriotisme. Par sa vie où les bonnes actions étaient multipliées, et par son caractère, il n'avait pu se créer un seul ennemi ; sa fille parvint à voir l'accusateur

public, qui fut un moment touché, ou plutôt qui parut céder à ses raisons ou à ses larmes et lui promit qu'il ne le ferait pas juger. La réclusion jusqu'à la paix était regardée comme un acte de clémence. Mon amie l'espérait.

Peu après cette promesse, voilà un ordre envoyé par le Comité de sûreté générale de la Convention, pour que M. Meynier fût, sur le champ, transféré à Paris. Cet ordre était un arrêt de mort. Mon amie ne s'y trompa point. Je la vis rentrer chez elle, et, par l'effet de la fatigue et de la douleur, tomber sur le carreau, pâle, sans mouvement, presque sans vie. En y revenant, elle se souvint qu'elle avait une mère. L'une et l'autre partent avec leur ami et le gendarme, pendant un voyage de 200 lieues, pour conduire la victime à la mort...

*
* *

Il serait trop long de dire tous les projets que nous formions pour faire évader mon frère. Une porte oubliée, et qui donnait dans la campagne, nous semblait devoir faciliter sa fuite. Prendre l'empreinte, se procurer la clef, avoir ensuite des chevaux ne nous fut pas impossible. Mais, le jour même où nous eûmes la clef, le geolier remarqua cette vieille porte, et fit placer tout auprès une sentinelle.

Bien que les mesures prises contre les prisonniers devinssent chaque jour plus rigoureuses, nous trouvions toujours moyen d'être en correspondance avec notre cher détenu. Il nous écrivit que, parfois, des sentinelles s'étant endormies il aurait pu s'échapper. Nous lui répondîmes en le suppliant de ne pas manquer une bonne occasion si elle se présentait ; qu'alors il trouverait un asile chez le pauvre homme logé près de l'enclos où reposait notre mère, et qu'avertie à l'instant par ce bon homme, je le

ferais conduire dans un endroit sûr où il ne compromettrait personne ; que le moment n'était pas éloigné, peut-être, où il serait impossible de lui faire passer une lettre, et qu'il fallait qu'il se rappelât la convention que voici : 1° S'il devait être jugé à mort, je lui enverrais son gilet bleu pâle ; ce gilet annoncerait qu'il faudrait tenter de s'évader, fût-ce même par les moyens les plus dangereux plutôt que de se laisser traîner au tribunal. 2e Si je te fais dire *de t'occuper de ton mémoire justificatif*, ce sera aussi t'assurer que ton jugement est prochain, et sera l'horrible condamnation, et qu'enfin une fuite pourra seule te sauver.

Je confiai cette lettre importante à un homme sûr. Au lieu de la donner à mon frère, il la remit par mégarde à *M. Devaux* (1) qui était de la même chambrée que lui. Ayant lu plusieurs fois cette lettre qui était, comme de raison, sans signature, ne pouvant deviner pour lequel de ses huit compagnons elle était écrite, il se décida à consulter mon frère. Celui-ci reconnut aussitôt mon écriture, et se félicita d'avoir dans sa confidence un homme incapable de le trahir. Il lui parla de son projet d'évasion, et ils firent ensemble une importante découverte. Quelques lignes de mon frère m'apprirent qu'il y avait depuis longtemps dans les fossés une large ouverture devenue inutile, tout à fait purifiée par l'air et le grand laps de temps, oubliée tout à fait. Il était facile d'y arriver par des détours et et sans être aperçu, et de là on pouvait parvenir jusque sur le derrière de la Citadelle. Il y avait, à quelques lieues de la ville, du côté du Pont Saint-Nicolas, une caverne où mon frère, ma sœur et moi nous pourrions rester cachés. Le chemin, l'entrée en étaient tellement difficiles, si bien garantis par des rocs et des buissons que

(1). Voir page 63 (J. D.).

nous y serions en sûreté. Le paysan qui avait trouvé cet asile n'en avait parlé qu'à un de ses amis, et l'un ou l'autre viendrait nous porter notre nourriture. Ah ! comme je me reposais déjà sur cette paille qu'on nous promettait pour y dormir ! Comme je savourais ce pain noir que j'allais partager avec mon frère et sa femme. Un ange envoyé du Ciel n'aurait pu me donner plus d'espoir, plus de consolation que ce paysan. Dieu semblait nous l'envoyer pour nous guider, nous nourrir, sauver mon frère.

Décidées à prendre possession de la caverne dès que mon frère aurait pu s'évader, il fallait penser au déguisement et à tous les détails qui pourraient faciliter notre fuite. Les sourcils noirs et épais que nous avions placés sur les jolis yeux de ma sœur changeaient tout à fait son visage, et, dans mon vêtement rapiécé de jeune garçon, ayant coloré, hâlé, barbouillé ma face ronde, j'étais méconnaissable. Mais voilà le paysan ami qui, peu de jours après, revient nous trouver ; il a l'air triste, consterné ; a-t-il appris quelque chose sur mon frère ?... L'on sait qu'une seconde suffit pour imaginer tout ce qu'il y a de plus affreux. Aussi, lorsque ma pensée se reporte à ce temps désastreux, je ne puis comprendre comment il se fait que je n'ai pas succombé à ces continuelles agitations, qui tantôt glaçaient mon cœur, ou redoublaient ses battements. Enfin, le paysan, après avoir ôté, retourné son chapeau, gratté son front, me dit : « C'est qu'il « n'y a plus de caverne pour vous. Le seul camarade qui « savait l'affaire, a, depuis, caché deux proscrits dans « l'endroit même ; ils ont des pistolets, et sont bien « décidés à tirer sur ceux qui viendraient à l'entrée de « la caverne. Si le camarade qui leur porte à manger « oubliait le signal convenu, ce serait bientôt fait pour « lui, car ce sont des gens bien déterminés ; et, ma fine,

« je ne les blâme pas, il vaut mieux tuer le diable que si « le diable vous tue ».

A peine le paysan nous eût-il quittées, que nous reçumes un billet de mon frère ; il nous mandait qu'on venait de placer une sentinelle sur le derrière de la Citadelle, ce qui rendait, de ce côté-là, sa fuite impossible, lors même que son évasion eût pu s'effectuer. La France étant encombrée de Comités révolutionnaires (1), surtout aux frontières, il semblait qu'il faudrait un miracle pour pouvoir les franchir. J'eusse donc été tout à fait découragée si je n'avais eu la conviction que Dieu couvre de son regard chacune de ses créatures ; qu'Il peut bénir leur moindre démarche, si elles implorent son secours, qu'Il aide ceux qui ont le cœur fort et ne doutent ni de sa puissance ni de son amour.

***

N'étant point découragées par ce cruel et dernier désappointement, nous formions de nouveaux plans qu'il serait trop long et bien inutile de raconter. Conservant toujours l'espérance de sauver mon frère, je m'occupais constamment de ce qui était indispensable pour faciliter sa sortie de prison, et celle de France. Une fausse clef d'une petite porte oubliée qui donnait sur le rampart derrière la Citadelle ; des cordes assez minces, mais qu'on pouvait tresser parce que nous en avions beaucoup envoyé, une culotte de peau, un bonnet de police, n'avaient pas, jusqu'à ce moment, été utiles à mon frère à qui nous avions pu, à force d'inventions et de ruses, les faire passer. Ce qui, positivement, lui était tout à

(1). Il y en eut *21.500* sur toute la surface de la France. (J. D.).

fait nécessaire, c'était le papier grand format, imprimé pour les passeports du département, donnés à ceux qui voulaient sortir de France. Avant d'être remplis, il fallait qu'ils fussent timbrés, et que la personne qui les portait à cette administration écrivit son nom sur les registres. Il fallait aussi un passeport pour la France, et les cachets où était la figure de la Déesse de la Liberté, entourée d'attributs, de devises, etc. ; un certificat de civisme, etc.

Toutes les routes étaient encombrées de gendarmes... Comment passer en Suisse ? Il nous paraissait moins dangereux de s'embarquer pour Gênes, et, à ce moment, voilà M. N... qui arrive de cette ville. Le vaisseau qui l'avait amené devait repartir sous peu de jours, et le capitaine de ce bâtiment était un homme sûr, plein d'humanité et de courage. Je lui fis proposer de nous prendre tous les trois, m'engageant, s'il nous conduisait à Gênes, à lui donner en y arrivant, une cassette contenant divers bijoux et autres objets valant à peu près 1.000 francs. Touché par mes instances plutôt que séduit par la pensée de la cassette, ce digne homme me donna sa parole d'honneur qu'il nous prendrait à son bord et nous emmènerait si la chose était possible. Voici les détails de notre plan : Vers minuit mon frère tâcherait de s'échapper par l'ouverture des fossés dont nous avons parlé. Le nommé Ch... aux cheveux rouges (1), et qui avait pris, d'après notre demande, beaucoup d'informations, devait attendre

(1). Il s'agit évidemment de M. Chabaud (curieuse coïncidence de noms) dit le *Rouge*, qui fût impliqué, après l'évasion d'Antoine Chabaud, dans le procès dirigé contre ceux qu'on soupçonna d'avoir favorisé sa fuite. Voir le texte du jugement d'acquittement, appendice I. (J. D).

avec deux bons chevaux notre cher prisonnier. Avec ce guide, plein de hardiesse et d'intelligence, mon frère pourrait, en peu d'heures, arriver dans une maison d'Aigues-Mortes située près du port. Nous devions, ma sœur et moi, la même nuit, nous rendre dans le même port, mais dans une autre maison ; et le capitaine, avant le lever du soleil, devait faire amener mon frère par deux hommes intelligents de son équipage, tandis que lui-même et un matelot viendraient prendre et ma sœur et moi, dans la maison que nous n'avions louée que pour quelques heures. Comme il s'y trouvait des gens *curieux et bavards;* c'était par quelques légers sons de mandoline, et en passant sur le chemin, que nos marins devaient se faire reconnaître pour nos protecteurs. Au départ de chaque bâtiment, il était d'usage qu'on le visitât ; c'était là un danger effrayant et que nous avions ignoré. Pour nous y soustraire, le capitaine devait nous envelopper dans les voiles et nous hisser jusqu'au haut du mât pendant la visite. Nous étions, ma sœur et moi, en chemin pour la Citatelle, portant le *gilet bleu pâle* joint à d'autres effets, et l'on peut se faire une idée de notre agitation, — puisque c'était le signal convenu pour l'avertir de l'indispensable nécessité de sa fuite, — lorsque l'un de nos amis nous remet avec mystère, dans la rue où il nous rencontre, un billet en nous faisant signe de rentrer à la maison. Nous en étions peu éloignés ; nous y retournons et nous y lisons le billet de mon frère ainsi conçu :
« Je viens de reconnaître l'ouverture par laquelle je « devais me sauver ; j'y ai trouvé un serrurier qui y « plaçait des barreaux ; le geolier a découvert ce pas- « sage et n'a pas perdu un moment pour le fermer. C'est « en vain que nous luttons contre notre destinée ; ne cher- « chons pas à nous y soustraire ; il faut nous résigner. »

Je venais de lire cette lettre lorsqu'on vint nous annoncer que, de nouvelles mesures rendant notre embarquement impossible, le capitaine ne pouvait plus remplir ses engagements. Ce fut donc au même instant que toutes nos espérances furent détruites, tous nos plans renversés. Après quelques moments où mes idées furent troublées, mon courage comme anéanti, Dieu eut pitié de moi (1) ; il releva mon âme par le souvenir d'un autre mécompte ; je pensais à la caverne où nous aurions pu trouver la mort ; je me souvins de mille et mille circonstances de ma vie où Son pouvoir suprême, Son inépuisable amour m'avaient éclairée, dirigée, pour mon plus grand bien. Ne m'ayant pas exaucée, Il m'avait entendue en me préservant de l'accomplissement d'un souhait qui souvent était funeste. Tout à coup, ma foi s'affermit, ma faveur s'exalta ; je me jetai à genoux et joignant les mains je m'écriai avec une pieuse conviction : « Mon Dieu ! tu sauveras mon frère ! » Certes ce Dieu n'a pas besoin de l'homme pour accomplir ses desseins, mais Il lui laisse quelque chose à faire. Sa créature la plus intelligente devait être libre, et non dominée par un instinct machinal opposé à tout perfectionnement. Jésus-Christ n'avait besoin ni de l'eau de Siloë, ni de salive et de boue pour opérer de merveilleuses guérisons ; mais descendu du Ciel pour nous y faire entrer par Son sacrifice, Il a voulu en même temps se montrer à nous comme notre modèle, et nous prouver que nous devons planter, arroser, mais en nous souvenant que Dieu seul donne l'accroissement. Cette foi qui fait entreprendre les œuvres étant dans mes convictions

(1) *Ce fut dans cet instant qu'un mouvement involontaire fit tomber la Bible ouverte placée près de moi. Je lus ce passage :* Dieu aide celui qui a le cœur fort. *(Note de l'auteur).*

depuis ma jeunesse, jai vécu pour ainsi dire sur ce passage : « Dieu aide celui qui a le cœur fort », et où trouver la force si ce n'est en Celui qui connaît nos faiblesses, et qui sait de quoi nous sommes faits !

Ne sachant pas si mon frère pourrait s'évader, et craignant chaque jour qu'il ne fût conduit au tribunal, nous tâchions de retarder ce jugement, et d'intéresser quelques personnes qui n'étaient pas sans influence auprès de tel ou tel *meneur*. J'allai trouver un membre du Comité révolutionnaire, le citoyen *Thomas* ; c'était un homme de haute taille, très maigre, et dont les petits yeux n'annonçaient ni esprit, ni méchanceté. Je le trouvai dans son magasin, occupé à plier des pièces de toile ; il les posa en me voyant, et me demanda d'un air embarrassé ce que je souhaitais. « J'ai à vous parler, citoyen ». Il me conduisit dans sa cuisine et m'invita à m'asseoir. Je lui parlai de notre situation, du patriotisme de mon frère qui avait été à même d'en donner des preuves de tout genre. Il n'eut pas l'air de faire la moindre attention à mes paroles, et se leva brusquement pour aller ouvrir la porte à son chien. « Citoyenne, il grattait à la porte, le pauvre animal, et c'est une si bonne bête que *Fino* », dit le brave homme, ajoutant des caresses de la main pour Fino et lui disant : « Allons, couchez là, couchez « là..., là. Voyez comme il obéit ! Il n'y a pas de chien, « je pense, aussi intelligent que lui ». Fino étant une jolie bête, je crus devoir le dire. Cela fit sourire le grand Thomas qui, alors, m'engagea à parler. Je lui répétai une seconde fois ce qu'il n'avait pas écouté une première. Voici sa réponse : « J'ai signé le mandat d'arrêt de votre « frère, et j'en suis fâché. Je l'ai toujours regardé com- « me un honnête homme qui n'est pas fier et qui se « faisait aimer de tout le monde. Mais on m'a dit qu'il

« était... *fédéré... fedre... fédéraliste*, et, attendu que « je suis *moi* un bon patriote, on m'a dit qu'il fallait « signer. Alors, j'ai mis mon nom au bas de la page où « il y en avait tant d'autres ; à présent je crois que j'ai « mal fait, et pourtant je ne pourrai rien faire pour vous ; « mes collègues ne m'écoutent pas. Il y en a un qui « décide de tout : c'est le citoyen Simon ; il croit avoir « plus d'esprit, à lui tout seul, que tous les autres. Allez « le trouver. Il aime que les dames riches aillent lui « faire visite. Peut-être vous l'intéresserez pour votre « frère... Je suis bien fâché, je vous assure, d'avoir « signé contre lui ».

La franchise, la bonhommie du citoyen Thomas me touchèrent ; je le remerciai de sa compassion ; je passai, en sortant, ma main sur la tête de Fino, et j'avais, en m'éloignant de cette maison, une pitié vraie et chrétienne pour tous ceux qui, ainsi que ce citoyen Thomas, font beaucoup de mal avec une sorte d'innocence.

Je me décidai, bien qu'avec une certaine répugnance, à aller solliciter Simon le boiteux. Je prends le chemin de la boutique. Elle était fermée. Je frappe à la porte, et, pendant une grande demie-heure, je frappe et toujours en vain. Enfin, la citoyenne Simon arrive et me fait entrer dans la chambre de son mari ; il achevait de se raser et passait un habit. Il tourne ensuite la tête de mon côté, me regarde fixement, avec insolence, et dit à sa femme d'une voix terrible : « Sacré... etc., ne laisse entrer per- « sonne ici ; je suis las d'entendre ces mijourées ; elles « m'*anuient* ». — « Il est naturel, citoyen, de s'adresser « à un homme qui a un grand crédit, qui est à la tête « des affaires les plus importantes ». — « Je vais « t'écouter », répliqua Simon, en regardant dans la glace son affreuse figure, et achevant d'arranger sa cra-

vate. Ensuite il me dit : « Je t'avertis que je ne m'intéresserai pas à ton frère ; je suis ferme, inflexible pour « tous ceux qui ont trahi ». Puis, se frottant les mains d'un air joyeux : « Oui, ton frère périra comme tant « d'autres ; il est peut-être moins coupable que d'autres, « mais on n'en finirait pas, s'il fallait mettre des nuances « dans les châtiments... Vas, ma petite, ça ira, ça ira, « ça ira ! ». Pendant qu'il parlait ainsi, j'étais immobile, respirant à peine, les mains jointes comme contractées, dans l'impossibilité de faire un pas, et pouvant à peine me soutenir. La femme Simon avait entendu les cruelles paroles de son mari ; elle quitta vite sa boutique pour venir à mon secours. Elle m'offrit son bras, m'accompagna d'un air ému et craintif jusqu'à la rue, et me dit : « Pécaïre ! » avec un accent plein de compassion. Je lui serrai la main. J'avais des larmes dans les yeux, et je rentrai chez moi.

Pendant plusieurs jours je fus comme poursuivie par l'affreux sourire de Simon me répétant : « Ton frère « périra ! ».

∴

Mon frère supportait très patiemment sa détention, mais le courage n'ôtait rien à sa sensibilité ; il déplorait les malheurs de sa Patrie et la mort de plusieurs amis, surtout celle de M. G... chez qui il avait été caché et qui avait, depuis peu, été conduit à l'échafaud (1). Sur huit détenus de la chambre de la Citadelle où était mon frère,

(1). Cette circonstance tend à confirmer que ce M. G... était bien Guizot le père, puisque la date de son exécution (8 avril 1794), fut postérieure à l'arrestation d'Antoine de Chabaud (3 avril 1794). (J. D.,)

trois venaient de périr. Des horreurs si multipliées lui firent une profonde impression. Il cessa de se faire illusion sur le sort qui l'attendait et n'hésita plus à fuir s'il en trouvait l'occasion. Elle pouvait être éloignée. Un M. Roger qui avait des pouvoirs de la République avait promis à notre ami M. Rolland de l'emmener dans sa voiture, et se chargeait de le faire passer en Suisse, C'était une de ces occasions uniques, et c'était pour cela que notre bon M. Rolland ne voulait pas en profiter. Entre lui et mon frère, il y eût un combat d'une sincère et admirable générosité. C'était pour M. Rolland que que j'avais reçu la promesse du puissant républicain, et, à mon sens, cette circonstance m'interdisait de parler pour mon frère, en sorte que ce silence, pendant leur généreux combat, me mit dans une cruelle anxiété. Enfin, M. Roger, ne pouvant retarder son départ, prit dans sa voiture notre ami Rolland muni de tous les passeports exigés. Je n'avais oublié ni les timbres, ni les cachets, ni de choisir un nom qui fût en harmonie avec les marques de son linge. J'ai moi-même l'assurance que sous son faux nom de Raymond, son passeport avait été enregistré à la mairie (1). Tout cela eut un merveilleux succès et, malgré les nombreux Comités et les gendarmes, notre ami arriva à Genève, grâce à son puissant compagnon de voyage.

Mon frère fut bien soulagé en n'ayant plus de craintes pour son meilleur ami, et ce succès nous donna plus d'espérance pour notre cher prisonnier. En attendant qu'il put s'échapper de la Citadelle, il fallait faire retarder son jugement, et, pour cela, voir et implorer des scélérats puissants, faire des présents à des femmes viles, les seules qui eurent sur eux quelque crédit.

(1). Au sujet du passeport, voir la note de la page 107. (J. D.).

Des hommes bons et humains s'empressèrent de recueillir les faits, les témoignages, les paroles qui pouvaient avoir la moindre utilité pour mon frère s'il allait au tribunal. M. Daum... qui lui avait si généreusement offert un asile ne fut pas, on le devine, le dernier à nous rendre divers services. (1).

Malgré nos précautions pour sa sûreté, on soupçonna son intérêt pour nous, et il fut destitué de la petite place qu'il avait conservée, et dont les revenus suffisaient à peine pour lui, sa femme et une mère âgée. Il avait un frère dissipateur, paresseux, père d'une charmante jeune fille ; le bon Daum... avait décidé sa mère à la prendre chez elle, et c'était encore sur lui que pesait cette charge. Depuis une année, le frère de ce digne homme s'était mis à travailler avec assiduité ; il allait gagner quelque chose dans la maison de commerce où il était commis. Mais voilà que sa chétive position fait envie, et il est dénoncé, placé sur la liste des proscrits, mis hors la loi. Son excellent frère, en apprenant cette nouvelle, fut désespéré. Avec 3.000 francs il pourrait sauver ce pauvre proscrit que des amis de sa famille avaient la possibilité de faire sortir de France. Mais où trouver cette somme ? Ma sœur et moi nous l'avions dans la maison ; c'était à peu près tout notre avoir. Nous le donnâmes sans hésiter à notre digne ami qui s'écrie : « C'est aussi « ma mère que vous sauvez ; elle n'aurait pu survivre à « son fils ainsi immolé ».

Chaque fois que nous faisions une bonne action, l'espoir de conserver mon frère s'affermissait au-dedans de nous. Pourrait-on se reposer sur Dieu, si l'on ne s'efforçait de faire ce qu'il nous commande ? Comme, en s'emparant de la fortune de mon frère, on avait aussi

(1) Voir page 72 (J. D.).

séquestré la mienne et la dot de sa femme. nous vivions sur la vente de quelques effets cachés chez des amis, et cela nous mettait à même de porter de bons aliments à notre cher prisonnier. Malgré les étrennes que je donnais au geolier et à son infernale race, lorsqu'il emportait les modestes repas de mon frère, il ne se faisait pas toujours faute de voler quelque peu de ce que nous lui envoyions. En s'emparant de tous nos biens, on avait bien voulu nous donner, de la campagne, un sac de navets, et un grand sac rempli de haricots. C'était la base de tous nos repas, car nous ne voulions pas contracter de dettes ; pour cela, il fallait trouver le moyen de gagner quelque chose. Nous nous mîmes à dessiner, à broder des bonnets de police. J'y traçais, avec le crayon ou l'aiguille, les mots : *Liberté, République*. Le plus que je pouvais gagner dans ma journée était 50 sols ; c'était bien peu ; mais, avec cet assignat de 50 sols, je pouvais avoir un peu de fruits pour mon frère, donner quelque chose au brave homme qui m'apporterait une lettre de la prison. J'en reçus une, de plus d'une page, de la Cidadelle. Mon frère me déclarait, me répétait qu'il ne profiterait pas de l'occasion qui pourrait s'offrir à lui de s'échapper, à moins qu'il ne nous fût possible de quitter Nîmes au même moment et de nous cacher ; qu'il ne pouvait se résigner à recouvrer sa liberté en nous privant de la nôtre ; que les lois étaient de plus en plus rigoureuses, etc.

Afin de lever ce nouvel obstacle, nous pumes, Julie et moi, demander des passeports. Après les plus absurdes questions, on nous signifia un refus très positif. Le même jour, nous allâmes à la Citadelle, et, par une faveur extraordinaire, nous vîmes mon frère un instant, non, comme de coutume, de bien loin, se promenant sur le rempart, mais à la grande porte, près du pont-levis. Il put nous

dire : « Avez-vous des passeports ? » — « On te dira « qu'on nous les a refusés publiquement, et cela est vrai ; « mais souviens-toi qu'il ne faut jamais laisser soupçon- « ner une faveur reçue en cachette. » — « Puisque vous « pouvez fuir, et vous soustraire aux recherches, je vous « promets de profiter d'une occasion favorable. » Je passai deux jours avec moins d'angoisse après cet entretien, d'autant plus que nos protecteurs inconnus m'assuraient que mon frère ne pouvait pas être jugé avant un mois.

Des projets renversés, des espérances trompées, voilà ce qu'on s'attend à trouver encore dans mon récit. Eh ! bien, je dois dire que nous venions de faire un nouveau plan ; qu'il était bien combiné, qu'il pouvait réussir, et qu'il devait s'exécuter dans trois jours. Tandis que, le cœur agité et palpitant de joie à cette espérance, je pensais à l'heure nocturne marquée pour la fuite de mon frère, les méchants fixaient celle de son supplice. Ce fut à 6 heures du soir qu'on vint nous avertir que, dès le lendemain à 8 heures du matin, il devait être conduit au tribunal, c'est-à-dire à l'échafaud. Celui qui, par affection, vint nous annoncer cette détermination si affreuse pour nous, me dit qu'elle était *certaine*, *positive*. Je courus chez M. Dupin (1). Bien que zélé catholique, il était

(1). L'identité de ce M. Dupin est difficile à établir. Il y eût à cette époque un jurisconsulte de ce nom que certaines biographies appellent « *le généreux avocat du malheur* ». Mais celui-là fut nommé conseiller à la cour d'appel de Nîmes, le 16 Décembre 1793, et n'aurait pas pu plaider pour Julie de Chabaud, en 1794. Peut-être s'agit-il de Dupin (Jean-Pierre-Louis) qui fut également nommé conseiller à la cour de Nîmes, mais seulement le 10 Juin 1811. Celui-ci mourut en 1837, âgé de 74 ans Il aurait donc eu 31 ans en 1794, et pouvait être déjà pourvu de la réputation dont parle l'auteur (J. D.).

de nos amis parce qu'il n'avait pas de fanatisme, et chacun rendait justice à son talent comme avocat et à son rare caractère. Il était extrêmement vif, et, lorsque je lui eus dit notre situation, il s'écria... « Il est perdu, « oui perdu ; aucune explication n'est entendue ; le nom « seul est demandé ». Ma sœur était allée chez une femme qui, disait-on, avait de l'influence sur l'accusateur public. Bien qu'avilie par cette liaison intime et par beaucoup d'autres, elle avait conservé de la bonté et de la sincérité. Ayant eu des obligations à notre famille, elle dit : « J'ai souvent cherché à être utile ; j'obtiens de « lui des promesses ; mais il ne les tient pas. »

Ma bonne sœur ne pouvait rien espérer d'autres sollicitations. Elle n'était pas rentrée à la maison lorsque j'y revins (en quittant M. Dupin qui demeurait loin de nous) voulant prendre le *gilet bleu pâle*, signal convenu, et le porter à la citadelle après l'avoir joint à la cravate, au mouchoir, etc. dont il pouvait avoir besoin, et qui étaient nécessaires pour ne pas donner de soupçon. Bien que je n'eusse pas perdu de temps, et hâté ma marche autant qu'il m'était possible, dix heures du soir sonnaient quand j'arrivai à la montée qui conduit au pont-levis du Fort. C'était le moment où les chambres des détenus, et celle de la prison se fermaient. Cette dernière s'ouvrira-t-elle pour moi ? Avant d'y arriver, une sentinelle me crie : « Où vas-tu, Citoyenne ? » — « Remettre ce petit « paquet au concierge. » — « On ne remet pas de « paquet à cette heure. » — « Mon frère doit être con- « duit demain matin au tribunal ; ce que j'apporte lui « est nécessaire ; j'ai bien des choses à lui faire savoir « par le geolier ; c'est lui ou son fils qui fera ma com- « mission ; de grâce laissez-moi passer. » — « Serais- « tu la sœur de Chabaud ? » — Oui, citoyen, c'est lui

« qui commandait la garde nationale ; vous tous vous « aimiez votre camarade ; jamais il n'y eut de plaintes « contre lui. » — « Allons, *allons*, *passe ton chemin.* » Je ne me fis pas répéter cette phrase, et me voilà près de la grande porte. Elle était entr'ouverte ; je veux en franchir le seuil pour parler au geôlier ; la sentinelle m'arrête, et me dit en me heurtant : « On n'entre pas, on ne « remet pas de paquet à cette heure ». — « Chabaud doit « être jugé demain ; il faut qu'il en soit prévenu ». — « Tu le verras au tribunal »..... « Au tribunal, répétai- « je ? » Sans doute, il y avait dans ma voix quelquechose de l'angoisse de mon âme, qui toucha la sentinelle : « Serais-tu la sœur de Chabaud ? — Oui la sœur de « celui qui vous aimait, et vous n'avez pas pitié de « lui ! » — « C'était un bon commandant, un bon « diable », et, disant ceci, il appela le geôlier. Son fils vint à la porte. « Vous avez souvent bien fait mes petites « commissions ; voici un petit paquet pour mon frère « que je vous prie de lui remettre à l'instant. » — « Je « le lui donnerai demain », me répondit André en baillant. — « Il faut qu'il l'ait ce soir, et même tout de suite, « et vous me ferez plaisir de lui dire qu'il doit s'occuper « toute la nuit de son mémoire justificatif, car c'est « demain qu'on doit le juger. » — « Pardi, il faut le « laisser dormir, puisque demain »... et, faisant un geste affreux, il sourit. — « André, lui dis-je, en lui « donnant une pièce d'argent, (et l'argent était rare), « allez de grâce remettre ce paquet à mon frère. « J'attends ici sa réponse. »

André mit soigneusement la pièce dans sa poche, emporta le paquet, et j'attendis son retour à la porte de la citadelle. La clarté de la lune brillait sur un ciel sans nuages, et me laissait mesurer la hauteur du rempart,

la profondeur des fossés, et quelques gardes nationaux qui rôdaient autour. « Bon Dieu, disais-je au-dedans de « moi, ce clair de lune fera reconnaître mon frère. » C'est ainsi que la vue du ciel, qui, dans toutes les situations, porte le calme dans l'âme, redoublait mon effroi. André revint et me dit : « Ton frère veut que tu dormes « tranquille, qu'il n'a rien à redouter ; (et André sou- « riait et branlait la tête). Il soupe en ce moment avec « ses amis, car *d'ordinaire*, ils se régalent avant de se « quitter. » Je dis *merci* au geôlier obligeant. « Au « revoir », me dit-il. Je revins de la prison, tantôt hâtant le pas, tantôt m'arrêtant avec effroi ; le bruit le plus léger me faisait tressaillir ; j'étais si troublée que je cherchais sous mon bras le gilet qui, heureusement, avait été remis à mon frère.

Rentrée à la maison, je racontai à ma sœur ma course à la prison ; elle me rendit compte, de son côté, des démarches qu'elle avait faites. Les juges sollicités avaient fait quelques promesses, mais comment y ajouter foi ? Je ne pouvais plus croire à la justice des hommes, mais j'implorais encore la puissance, la bonté de Dieu. Je me jetai sur un lit où ma pauvre sœur, excédée de fatigue, cherchait vainement le repas. Nous respirions à peine, et gardions le silence ; un mot, exprimant nos craintes, nous eût semblé les confirmer.

Minuit venait de sonner, lorsque nous entendîmes frapper à la porte de la maison. « Il est sauvé, s'écrie « ma sœur, il est sauvé ! » Et se lever, courir à la porte, voir Bernouin à celle de notre chambre, fut l'affaire d'un moment. Notre fidèle domestique lui avait ouvert celle de la rue. Ce Bernouin était l'homme logé près du tombeau de ma mère. Il nous dit : Le prisonnier est chez « moi ; il se porte bien, mais il a été poursuivi ; on va

« sûrement battre la générale, cerner la ville ;... il faut « le faire conduire bien vite dans un lieu sûr. »

Une capitelle abandonnée, tombant en ruines, et entourée de broussailles, à deux lieues de la ville, où l'on ne pouvait arriver qu'en se faisant un chemin dans un terrain pierreux, était l'unique asile dont nous pouvions disposer. La seule personne qui pût y conduire était une jeune ravaudeuse que nous avions protégée depuis son enfance, et qui avait pour nous un attachement que déjà nous avions mis à l'épreuve. Nous envoyons chez elle ; on frappe ; elle ouvre sa porte..... « Chut, dit-elle, ne « faites pas de bruit ; mon père est dans la chambre à « côté ; s'il se réveillait, il m'empêcherait de conduire « le prisonnier. » En disant cela Rosette s'habille, sort avec précaution, va chez Bernouin qui demeurait très loin d'elle, voit mon frère, et s'achemine avec lui. L'émotion, la frayeur, la troublaient tellement qu'elle se trompa de direction, et se retrouva aux portes de la ville lorsque le jour commença à paraître. Ne perdant pas courage, la pieuse catholique parvint à trouver une route sûre, et bien qu'elle fît le signe de la croix et marchât avec une extrême vitesse, elle avait un reste de frayeur, et prenait parfois un olivier pour un gendarme. Elle arriva enfin à la capitelle isolée avec mon frère, se hâta de le quitter, en lui disant de ne pas être alarmé si on le laissait un peu de temps sans nourriture et sans nouvelles. Il va s'étendre sur des cailloux, dans sa masure à demi-ruinée, reposer sa tête sur une grosse pierre..... Dieu le gardera-t-il ?

Je reviens à la prison. Tout y était en désordre. A la faveur d'un bonnet de police et de l'obscurité, mon frère s'était mêlé un instant au corps de garde avec les soldats ; avait *juré* comme eux en parlant des *traîtres* et

contrefaisant sa voix, et sortant ensuite tranquillement par la porte où deux sentinelles successivement le laissèrent passer. Elles avaient dit : « Qui vive ? ». Il avait répondu : *soldat du poste*, mais, hélas, une troisième sentinelle, placée ce soir-là, et à laquelle il ne s'attendait pas, ayant encore crié *Qui vive ?* mon frère se trouble, se croit perdu, et court à toutes jambes sur le rempart, jusqu'à l'angle du côté des bourgades, où l'élévation n'était que dix à douze pieds. Il saute, il tombe au pied des remparts, mais se relève et court, tandis que celui qui le poursuit et veut le saisir, ne peut l'atteindre, fait une chute sur le rempart d'où il redoute de s'élancer, et se hâte de retourner à la Citadelle et de dire au geolier : « Un prisonnier vient de s'échapper tout à l'heure... » — « Pas possible, dit André père, j'ai fait ma ronde et per- « sonne ne manquait ». André était ivre. Si, à l'instant, il avait eu la présence d'esprit de faire battre la générale, de faire cerner la ville, mon frère était perdu. Heureusement André avait été régalé par ses amis, ce soir là. Appesanti par le vin et le sommeil, il commença par visiter toutes les chambres ; lorsqu'il arriva à celle de mon frère, et ne l'y trouva plus, il se mit à crier, d'une voix effrayée, se frottant les yeux : « Chab... le grand « Chabaud... s'est échappé ! ». Tous les cachots, les couloirs, les cours retentirent de ce cri lamentable. Enfin, le grand Chab... était parti, et c'était vainement que ce sanguinaire personnage jurait et se démenait. Il fit dresser un procès-verbal de la fuite de mon frère, ensuite l'envoya au maire Courbis qui, à cette nouvelle, eut un accès de fureur et de rage, et s'écria : « J'aurais mieux aimé « que cent autres prisonniers m'eussent échappé que « celui-là !... Mais je l'aurai ! ». Il était plus de 7 heures lorsqu'il fit battre la générale ; il ordonna une visite

P. 96. - LE FORT DE NIMES.

domiciliaire prompte et exacte. On envoya des espions sur tous les chemins, et, dans chaque commune du département, le signalement de mon frère et l'ordre de l'arrêter, de le chercher. N'oubliant aucun des moyens qui pouvaient lui faire découvrir sa victime, une proclamation fut affichée pour inviter tous les bons citoyens à le chercher, déclarant hors la loi non seulement ceux qui lui donneraient un asile, mais encore ceux qui, connaissant ou soupçonnant sa retraite, ne viendraient pas le dénoncer. Un officier municipal fut chargé du drapeau pour publier cette proclamation, et cet individu choisi fut *Simon*. Voulant y ajouter une nouvelle force, il annonça à haute voix, après l'avoir lue, qu'outre les *1,000* francs promis au dénonciateur, il ajouterait *300* francs de sa poche. Soupçonnant qu'il pourrait être à sa terre de La Tour, on y envoya des gendarmes. Ils allèrent dans les villages des environs, et on leur disait, à Saint-Chaptes entr'autres : « S'il était ici, nous ne le laisserions pas « arrêter ».

La proclamation dont je viens de parler portait la consternation et l'effroi dans la ville. On évitait de passer où nous habitions. Si le feu avait pris à notre demeure, je ne sais vraiment pas si quelqu'un aurait osé y jeter une goutte d'eau. Mon frère avait des amis, des partisans nombreux dans toutes les classes, et était généralement aimé. Néanmoins c'était en promenant un regard inquiet de tous les côtés, c'était à l'oreille, et à voix basse qu'on osait se dire : « Quel bonheur qu'il soit « sauvé ! ».

La haine de Courbis, après s'être portée tout entière sur notre ami, se tourna sur nous ; il donnait l'ordre de nous arrêter l'une et l'autre, lorsque le citoyen Blachier, voyant qu'il ne pouvait nous préserver toutes les deux,

et que ma sœur, dont la grossesse était avancée, ne pouvait être utile au prisonnier, lui dit avec calme : « Arrêter « sa femme, c'est très bien, mais sa sœur... c'est impos- « sible à présent. Elle est *très* malade. On vient de lui « appliquer des vésicatoires ; il faut attendre ». Courbis, trompé par ces paroles, ne donna que le mandat d'arrêt destiné à ma sœur, et, comme on ne vint pas tout de suite l'exécuter, que l'une et l'autre nous nous attendions à être mises en prison, au lieu d'être surprises par la venue des huissiers, nous étions fort étonnées d'être libres encore, lorsque M. Blachier, qui avait arrangé ce retard, nous fit prévenir de ce qui s'était passé à la mairie. J'eus donc le temps de me préparer à mon rôle de malade, et de faire, tête à tête avec elle, le paquet des effets qu'elle devait emporter.

Les huissiers arrivés la laissèrent quelques instants seule, et en liberté, et ces courts instants que nous passâmes ensemble furent utilement employés. Nous convimes de divers signes, entr'autres d'un ruban liant un paquet : « Si le ruban est bleu, dis-je à ma sœur, cela « signifie que notre ami est parti pour l'Espagne ; s'il « passe à Gênes, le ruban sera blanc ; si vous recevez un « ruban rose, vous aurez la certitude qu'il est en « Suisse ». J'ajoutais d'autres indications afin d'éviter de nous écrire ; il fut convenu que je n'irais pas à la prison ; toutes les femmes étant renfermées dans le bâtiment de rentrée, attenant au pont-levis et le dominant, je pouvais, chaque soir, voir sa lumière en montrant à un grenier de la maison qu'on appelait La Tour. Je lui promis d'y aller souvent, et, certes, c'était une promesse qu'avec l'aide de Dieu, j'espérais remplir ; j'ajoutai, si je ne pouvais rendre son jugement favorable, de faciliter sa fuite de la prison après ses couches, car, n'ayant pas

encore osé faire périr une femme, ils n'oseraient commencer par une femme enceinte. . « J'ai, en effet, deux « ou trois mois de vie... Ne pensez pas à moi ; pensez « uniquement à mon mari... Que deviendrait-il si vous « étiez arrêtée ?... » — « Dieu lui resterait ». Pendant cet entretien, les minutes accordées s'écoulaient ; il fallut qu'elle me dise *Adieu*. Cet adieu fut répété par elle en souriant. Elle sortit de la maison avec tant de calme qu'on aurait pu croire qu'elle allait à la promenade. Passant sur le Petit Cours, devant la maison de son père et de sa mère, elle obtint la permission de s'arrêter pour voir sa mère. La voilà montant vite, vite, l'escalier pour la voir plus tôt, et se précipitant vers elle dès qu'elle l'aperçoit. Sa mère recule, et s'écrie d'un air effrayé : « *Ma fille, tu me compromets !* » A ces mots, la pauvre jeune femme demeure interdite, elle se soutient à peine .. « Infortunée ! reprends le chemin de ta prison, et ne « t'arrêtes à aucune porte. N'espère plus rencontrer un « cœur compatissant ; le cœur d'une mère s'est endurci « pour son enfant. Où trouverais-tu la justice ? » (1).

***

Le soir même de l'arrestation de ma sœur, j'eus la

(1). *J'ai dû écrire cette circonstance, parce qu'elle semble donner une idée juste de l'époque ; je dois ajouter que Mme de Lacoste était bonne, tendre et sensible mère, mais dans la situation la plus cruelle, la plus angoissante. Son mari, son beau-frère, étaient l'un et l'autre arrêtés, et, à la Citadelle, dans des bâtiments séparés, éloignés de celui des femmes. Son fils Henri était hors la loi et fugitif ; mon frère et son ami Rolland étaient ses gendres ; elle pensait peut-être que, libre, elle pourrait leur être utile ; et d'ailleurs, qui pourrait dire où en était sa tête, avec une telle accumulation de malheurs et de craintes ? (Note de l'auteur).*

visite de ce bon Des ... Il n'était pas intimidé par les risques qu'il courait en venant me voir ; son excellente femme n'avait pas moins de courage et de dévouement ; elle sentait la nécessité de la prudence. Nous demeurions rue des Tondeurs. Du même côté, à l'angle à droite, et presque en face de la maison Marguerite, étaient le logement et la boutique d'horlogerie de ce bon ménage. La maison de Des... communiquait par les toits avec la nôtre, en sorte que notre ami pouvait arriver jusqu'au grenier, soutenu par des piliers étroits afin qu'il eut beaucoup d'air, car c'était là où des cordes étaient tendues pour sécher le linge, et l'on mettait aussi plus en dedans les fagots et les vieux meubles. Ce grenier s'appelait la Tour, et j'ai tâché d'en donner une idée pour l'on fût bien persuadé qu'on n'y montait jamais. Grâce à son élévation, on dominait sur une partie des toits de la ville et au-delà de la Citadelle. Personne ne se doutait de nos relations avec le ménage Des.... Il fut convenu que le mari viendrait tous les soirs à 4 heures me faire une visite par les toits, qu'il y resterait, s'approchant de La Tour où il me rendrait compte de ce qu'il aurait appris. Nous avions pour locataires des gens honnêtes qui rentraient et se couchaient à 10 heures ; c'était lorsque les lumières étaient éteintes, et que le plus complet silence régnait dans la maison, que je me levais, et qu'avec précaution je montais à la Tour avec ma petite lanterne. Ce rendez-vous bien organisé pour le lendemain me donna une sorte de calme. Ne voulant point perdre un moment, je me décidai, ce soir là même, à aller voir M. Dupin, m'enveloppant la tête de l'espèce de capuchon noir, nommé *Thérèse*, et toute ma petite personne, entourée de la mante de toile peinte garnie d'une bande plissée, ayant tout le costume d'une servante honnête, je sortis

par la porte de derrière, qui, suivie d'un passage, donnait sur la Place aux Herbes.

J'y passai sans être vue, et bien que M. Dupin demeurât loin de nous, j'arrivai à sa porte sans avoir rencontré personne. « Comme il va me serrer les mains, me félici-« ter, me disais-je, et me donner de bons conseils ! » Il paraît. Mais voilà que sa physionomie sombre m'effraye. « Qu'avez-vous appris, lui dis-je, parlez ; vous qui êtes « notre ami ! » — « Si vous aimez votre frère, s'écria-« t-il, avec une excessive vivacité, faites le revenir à « l'instant ; il vaut mieux qu'il meurre que de survivre à « la femme qu'il aime et qu'il aurait conduite à l'écha-« faud... Elle est perdue. Ils ne veulent que des victimes. « Vous ignorez que le nommé *Ch...* qui devait conduire « votre frère à Aiguemortes est arrêté ; que votre poltron « de domestique, Thomas, qui vous a quittée depuis peu, « l'est aussi ; que vous avez été forcée de multiplier vos « confidences... ils perdront la tête au premier interro-« gatoire... Je le répète, *votre sœur est perdue !* ». M. Dupin aimait passionnément sa femme, et je sentais comme lui que, si mon frère perdait sa femme, il serait dans la position la plus horrible ; mais je dis à notre protecteur : « Je puis compter tout à fait sur la discrétion « de ceux auxquels je me suis confiée. C'est seulement « dans six ou sept semaines que ma sœur croit accou-« cher. Dans notre ville, où 32 habitants de Beaucaire ont « péri le même jour, on n'a pas encore immolé une seule « femme ; on les a même arrêtées, pour la plupart, tardi-« vement. Si mon frère se montre, il va au tribunal et à « l'échafaud ; sa femme serait condamnée aujourd'hui « qu'on la laisserait en prison... Elle a, je vous l'ai dit, « six ou sept semaines de vie, et, dans un espace de « temps qui semble ne pouvoir lui être ôté, il peut arri-

« ver un événement inespéré, une circonstance inatten-
« due. Ah ! laissez-moi m'occuper de mon frère ;
« laissez-moi le cacher, le faire partir avec un peu
« d'espoir dans le cœur ! Dieu qui a déjà béni mes soins
« peut le garder encore. Vous pensez bien, je crois, que
« je n'espère qu'en Lui seul ! ».

M. Dupin fut un peu rassuré par mes paroles prononcées avec l'accent que donne une forte conviction. Il m'avait parlé avec la sienne, et avait fait passer ses terreurs dans mon âme ; elle était comme glacée quand je fus rentrée chez moi, et j'eus bien de la peine à rassembler mes idées, tant les avait bouleversées cet entretien. Dieu est au Ciel, mais Il voit ce qui se passe sur la Terre. Encore Il daignera avoir compassion de la pauvre et jeune orpheline. Elle ne pouvait en ce moment ni L'aimer ni Le prier ; du moins elle ne L'oubliait point, et Il ranima son cœur ; Il éclaira son intelligence. Il se souvint de la tâche qu'elle avait à remplir, et s'en occupa.

Chaque soir, à 11 heures, je montai à ma tour. Le bon Des... arrivait par les toits, et y restant par prudence, me donnait des avis essentiels. Les gendarmes encombrant les chemins, mon frère ne pouvait avoir un meilleur asile que sa capitelle entourée de broussailles, et c'est tout ce qu'on pouvait faire de lui porter chaque nuit de quoi subsister. Par une chaleur excessive, les aliments ne pouvaient se conserver, mais le pain brun et le fromage mangés en liberté, regardant le Ciel, et rendant grâces à Celui qui l'avait protégé, qui seul pouvait garder ce qu'il avait de plus cher, — ce pain, comparé à celui de la prison, fortifiait son corps et son âme.

Un soir, au fidèle rendez-vous de la Tour, Des... m'avertit que j'aurais le lendemain une visite du commis-

saire pour l'examen de nos papiers. Voilà que, tout à coup, nous distinguons du bruit, et même des pas ; on monte le petit escalier ; on approche, on est près de moi. Des... s'était enfui très heureusement, avant que Mme de F... notre locataire l'eût aperçu. C'était une bonne et obligeante personne, qui nous portait de l'intérêt, mais elle était fort curieuse. « Je ne vous croyais pas ici », me dit-elle en approchant sa chandelle de mon visage, comme si cela pouvait l'aider à découvrir la vérité. — « Je ne croyais pas non plus vous voir, lui répondis-je, « car vous n'avez pas les mêmes motifs que moi pour y « venir, à cette heure surtout ». — « Eh ! dites-moi, « répondit-elle, dites moi quelles sont ces raisons ». — « J'aperçois d'ici la Citadelle, je distingue même la « chambrée où est enfermée ma belle-sœur, et j'attends « que sa lumière soit éteinte pour me remettre au lit ».— « Vous avez été bien malade, Mademoiselle, vous avez « bien souffert... et cette pauvre jeune dame si *brave*, « si belle... Aïe, pécaïre, pauvre dame, si bonne. *La « voudrias lutta*, comme on dit ! (ce qui signifie qu'on « la voudrait telle qu'elle est, puisqu'on n'aurait rien à « ôter dans elle ni pour l'âme, ni pour le corps). Ma chère « demoiselle, je viendrai tous les soirs, avec vous ; vous « *languiriez* trop toute seule ». Cette amicale résolution était désolante pour moi, mais s'y opposer aurait donné des soupçons. Je répondis que je souffrais encore beaucoup, que j'avais peut-être fait une imprudence en quittant mon lit... je témoignai de la reconnaissance... j'en devais à l'intention de cette bonne personne — ce que je ne pensai pas tout d'abord, car elle m'ôtait une précieuse ressource ; il fallait en trouver une autre.

J'eus la possibilité, le lendemain, de faire dire à Des...

de se trouver chez Mlles de Baguet (1) qui habitaient la rue et la maison Margueritte, et de prévenir ces demoiselles de la visite importante que je leur ferais. Liées avec mon frère, j'étais sûre de leur discrétion, et l'aînée de ces aimables personnes avait autant d'esprit que de bonté et de dévouement. Mon fidèle serviteur Louis eut des instructions pour confier à Mme de F... que j'étais dans l'impossibilité de monter à la Tour, et il gardait en dehors, la porte de ma chambre. Par un surcroît de prudence, je ne sortis de la maison, par celle de derrière, qu'à minuit sonné. Et ce fut avec le même costume que j'arrivai *seule* à la maison Margueritte, sans avoir trouvé sur mon chemin, pendant le court espace qui m'en séparait, une seule personne. Mais il faut que je me repose de mes veilles, de mes fatigues, de toutes les pages que je viens d'écrire. Puisse ma plume avoir à tracer des pages moins sombres que celles qui précèdent !

*
* *

Je veux enfin retrouver mon frère ! J'ai dit sa fuite de la prison et de la ville. Il faut dire que le pain brun, le vin aigre ne le contrariaient nullement, ne sentant que trop le danger de la situation. Les bruits confus, bien que lointains, lui causaient de l'agitation, et jusqu'à la feuille ballotée par le vent le plus léger, tout portait l'effroi dans son âme. Vingt-quatre heures après son évasion, il reçut, par le paysan qui lui portait à manger,

(1). Henri Verdier de Lacoste, frère aîné de Julie Chabaud de Latour, avait épousé la plus jeune des Mlles de Baguet (v. p. 13). De cette union naquit une fille qui se maria avec l'illustre docteur Rayer, médecin de l'Empereur. (J. D.).

P. 104. - ANTOINE-GEORGES CHABAUD
DEVENU BARON DE CHABAUD-LATOUR (DÉCEMBRE 1814)

d'après un tableau peint après sa mort, en 1842
par sa petite-fille Julie de Chabaud-Latour, qui épousa ensuite M. Jules Nouguier.

deux lettres : l'une de ma sœur, l'autre de moi. Ensuite, il fut trois jours sans en recevoir, et, bien que son pourvoyeur lui eût répété que nous nous portions parfaitement, et que nous étions tranquilles (je lui avais fait sa leçon), mon frère bien moins occupé de la pensée de l'épouvantable mort qui le menaçait, que de celle de notre captivité, nous écrivit le billet suivant, avec un crayon, et à la clarté de la lune : « Je ne puis supporter la pen-« sée de vos souffrances. Je n'achèterai pas ma vie à ce « prix. Si l'une de vous est arrêtée, je suis déterminé à « me rendre. Que j'ai donc bientôt deux lettres, où je « me résigne à mourir ».

A la lecture de ce billet, je restai anéantie, comme si le fer qui le menaçait fût tombé sur moi ; ma sœur, gardée plus étroitement que les autres prisonnières, ne pourrait même pas recevoir mon billet ! Tout à coup, une pensée, inspirée sans doute par Celui qui avait déjà béni mes soins, vint me ranimer. Lorsque j'écrivais avec une grande vitesse et une mauvaise plume, mon écriture avait du rapport avec celle de ma sœur. M'aidant de quelques anciennes lettres que j'avais d'elle, prenant de mauvaises plumes, mettant la plus grande attention à imiter son écriture, je parvins à faire un billet qui semblait être écrit de sa main ; je le fis court ; j'en traçai un autre pour mon propre compte, plus long et d'une écriture soignée ; je lui envoyai tous les deux à mon frère, redoutant que ma ruse ne fût découverte. Elle réussit complètement. Je reçus la réponse de mon frère ; il exprimait la joie la plus vive de nous savoir en liberté, et finissait par ces mots : « Combien je sens le prix de la « vie, à présent que je n'ai plus à craindre pour votre « liberté ». Il comprenait que nous ne pouvions lui don-

ner aucun détail et supportait plus patiemment sa cruelle situation. Je me sentais heureuse d'avoir pu le tromper ainsi et je donnai chaque jour quelques instants à cette utile et innocente contrefaçon.

On m'avertit que, sous peu, il était possible qu'on vint m'arrêter. Je n'avais pas besoin de cet avis pour avoir une pareille crainte ; j'en étais tellement préoccupée que je multipliais mes démarches pour hâter le départ de mon frère, et pour préparer tout ce qui pouvait le faciliter. Ma santé se soutenait, et, lorsque je sus que l'arrestation du nommé Ch... qui avait dû le conduire à Aiguesmortes, faisait croire qu'il était à Gênes, je confiai très mystérieusement à Mme de F... ma locataire, que j'étais moins malade... plus tranquille... « Enfin, ajoutai-je... Non, je « ne puis vous dire plus... » — « Je comprends, je com- « prends, interrompit la bonne femme, et puisqu'il y a « tant de gendarmes sur les chemins, c'est très heureux « qu'il se soit embarqué... on le soupçonne, mais quand « ceux qui lui sont attachés pourront croire que c'est « vrai, que cela est bien sûr... Mais je ne dirai rien ». Et la bonne voisine me serrait les mains, avait les yeux humides de joie et de satisfaction. Sans parler, on peut apprendre à bien des gens un fait qu'ils ignorent. Avec plusieurs personnes, notre bonne voisine faisait des gestes, des œillades qui, répétées dans diverses petites sociétés,accréditèrent (dans) l'opinion que mon frère s'était embarqué à Aiguesmortes. Courbis, pensant que ce projet pouvait ne pas être *réalisé*, porta toutes ses recherches de ce côté.

Pendant que le côté de la mer fixait l'attention, la mienne se portait sur Carouge et Genève. On m'indiqua un courrier, trop honnête homme pour nous trahir, et peut-être assez courageux pour sauver mon frère. Il était

lié avec une Madame Paulian (1) dont l'âge mûr, la bonté et la discrétion devaient m'inspirer de la confiance. Je me décidai à l'aller trouver. Elle demeurait très loin de notre maison. Un ancien grenadier, fort attaché à mon frère, m'avait déjà rendu bien des services ; il vint, d'après mon avertissement, me prendre à 11 heures du soir. J'entendis les trois coups qu'il frappait doucement à la petite porte dont j'avais toujours la clef, et, déguisée en servante, je sortis avec lui. Nous trouvâmes bien des personnes dans la rue, mais un grenadier jurant à la provençale, et marchant vite, à grands pas, avec une fille du peuple, dans les rues qui n'étaient pas éclairées, n'obtenait pas la moindre attention. J'arrivai donc à la porte de Mme Paulian. Elle me fit passer dans une pièce où personne ne pouvait nous déranger, ni nous entendre causer. « Je connais, dit-elle, deux hommes capables de « se dévouer. Si l'un d'eux s'abandonne à la peur, « l'autre vous servira. Mais, ajouta-t-elle, la terreur est « tellement répandue que je ne dirai point le nom de « votre frère. Ce proscrit-là causerait trop de frayeur. »

Cette excellente femme me fit revenir dans trois jours. J'employai cet espace de temps aux choses nécessaires pour le départ projeté. Il fallait des passeports bien en règle. Depuis longtemps, j'avais des imprimés que j'avais fait timbrer moi-même. Les cachets étaient mis. Le jour de l'évasion de mon frère, ma sœur et moi nous avions

(1) La famille Paulian descendait d'un ministre protestant qui s'était fait catholique en 1685.

Deux frères de ce nom vivaient à Nîmes et Manduel à la fin du XVIIIe siècle, ils s'occupaient de physique et réimprimèrent les « mémoires chronologiques » du père d'Aurigny.

L'un d'eux, Aimé Henri, membre de l'Académie du Gard mourut en 1802.

prévu qu'on ferait une recherche exacte de tous les papiers de la maison. La plupart de nos amis, étant arrêtés, ne nous offraient aucune ressource. D'ailleurs, l'instant du départ étant incertain, et peut-être éloigné, il fallait avoir ces papiers à portée de nous et dans un endroit sûr. Nous crûmes faire merveille en les cachant sous les toits. Lorsque je fus pour les prendre, je trouvai les cachets fondus par la chaleur du soleil, et je me trouvai dans la plus grande perplexité, et, d'autant plus malheureux que j'aurais pu éviter un si cruel désappointement. Depuis quelque temps, je m'étais exercée à graver, et je réussissais pour des chiffres ou des fleurs. Mais le cachet nécessaire aux passeports pour l'étranger était compliqué, difficile ; où trouver quelqu'un pour l'avoir ? Les timbres, les signatures pour les autres papiers étaient bien en règle, et, pour celui-là, il n'y avait rien à désirer que ces malheureux cachets. Prendre, pour quelques moments, le *véritable*, au département, était impossible, et la vie de mon frère tenait à cela. Je fus, toujours à 11 heures du soir, trouver un ami sûr qui pouvait me le faire. Il avait été contraint de conduire à l'échafaud et d'être témoin du supplice de plusieurs hommes auxquels il était attaché. L'on conçoit qu'il en était resté pour lui, dont la sensibilité était vive et profonde, une tendre compassion pour les proscrits, mais une impression de terreur qui devait affaiblir son courage. Aussi se refusa-t-il, tout d'abord, avec l'espèce de dureté et de raideur qui est presque toujours un signe de faiblesse. L'on fait effort pour sortir de son caractère doux et bon. On décourage le suppliant parce qu'on veut éviter des instances auxquelles on ne pourrait résister. Ces réflexions sortent de ma plume en écrivant, mais je ne les faisais pas chez M. Ber... qui, malgré mes suppli-

cations, répétait son refus. Un désespoir, presque délirant, succéda à mes prières réitérées, et, d'une voix terrible peut-être : « Eh ! bien, lui dis-je, mon frère « périra, et c'est vous qui l'aurez assassiné. Moi, je lui « survivrai peut-être et chaque jour je viendrai vous « reprocher sa mort. » Ces paroles, que je prononçais avec énergie, sortaient de mon âme pleine d'angoisse, et retentirent dans la sienne. Elles eurent plus de succès que mes pleurs. L'homme bon et sensible ne put y résister. Il était attaché à mon frère ; il lui avait même donné un asile, et, dès le lendemain, le cachet fut achevé, et le passeport le plus important ne laissait, ainsi que les autres, rien à désirer (1).

(1). Est-ce Ber... qui contrefit lui-même le cachet ? D'après une tradition orale conservée dans la famille la contrefaçon aurait été le fait d'une des 4 demoiselles Jourdan qui habitaient alors à Nîmes, dans la rue *Notre-Dame*, une maison qui est devenue, depuis, la propriété de la famille Gaussorgues. Il est certain qu'une des demoiselles Jourdan était très habile graveuse, mais je serais porté à croire que, si elle contribua à donner à un passeport quelconque l'apparence de l'authenticité, le bénéficiaire de son habileté fût plutôt Rolland qu'Antoine de Chabaud. Rolland était en effet parent des demoiselles Jourdan, tandis qu'Antoine de Chabaud ne l'était pas. Et il y a lieu de remarquer que, tandis que notre auteur attribue formellement à Ber... la confection du passeport d'Antoine de Ch., elle a omis d'indiquer qui confectionna le passeport établi pour Rolland, sous le faux nom de Raymond, au moment de son départ pour la Suisse (voir plus haut p. 77). En outre, d'après la tradition, le bénéficiaire du travail de Mme Jourdan avait été *caché* dans la maison de la Rue Notre Dame, et cette circonstance se rapporterait mieux à Rolland qu'à Antoine de Ch. qui, dans l'intervalle du mandat d'arrêt et de son arrestation ne se cacha que chez M. Victor Des... (Novembre), chez M. Guizot (Décembre) et à la Tour (commencement de 1794). (J. D)

On comprend que ce succès me donna du calme. J'en eus aussi par les billets que j'écrivais à mon frère pour sa femme, et qui réussissaient pleinement auprès de lui. Il ne soupçonna pas une seconde sa captivité. Elle la supportait avec une patience et une sérénité admirables, car elle avait beaucoup à souffrir de la cruauté d'André. Les trois premiers jours, il ne voulut pas laisser arriver jusqu'à elle les aliments que je lui envoyai, et, lorsqu'elle éprouvait une soif ardente, il voulait aussi lui refuser de l'eau. Heureusement les sentinelles, témoins de sa méchanceté envers une femme qui allait bientôt être mère, le forcèrent à se mieux conduire, au moins à cet égard ; car, lorsqu'on entendait le roulement du tambour, il ne manquait pas de dire à la jeune prisonnière : « Ce « n'est pas, je crois, pour réunir les troupes, ni pour « quelque proclamation qu'on bat la caisse, mais pour « quelqu'un qui va mourir.... ton mari peut-être. Tu « sais que c'est la musique qu'on leur fait, à tous ces « traîtres, quand ils sont sur l'échafaud. »

Ma sœur avait pour compagne une femme aveugle qui était l'objet de ses soins. Elle en reçut de continuels d'une Madame Villard qui lui évitait tout ce qui était pénible et dangereux pour sa taille et son état. Le premier jour de sa captivité, ma bonne sœur avait été enfermée. Ceux qui lui succédèrent, elle fut un peu plus libre. Elle les passait à travailler pour la famille du geôlier, c'est-à-dire pour trois générations de gens également sanguinaires. Les moments les moins douloureux étaient ceux où, s'éloignant un peu de ses compagnes, il lui était possible d'être plus recueillie et de regarder le portrait de son mari. Profondément alarmée des dangers qu'il courait encore, des larmes étaient dans ses yeux et le sourire sur ses lèvres, et, si André entrait tout à coup et

la surprenait dans cette consolante contemplation, cela lui donnait l'occasion de dire dans son patois : Voyez « cette *Leydasse* (très laide) qui regarde le portrait de « ce vilain. »

Après quelques jours de l'extrême rigueur exercée contre cette intéressante prisonnière, on lui permit d'aller prendre son eau dans la grande cour où il y avait un puits. Cette cour était entourée des bâtiments où étaient les chambres des prisonniers. Là était celle de son oncle Henri de Lacoste qui, de sa fenêtre, pouvait alors la voir, et eut même, par miracle, le bonheur de pouvoir faire quelques pas avec elle, et de lui remettre un billet. Dans un autre chambre, donnant sur la même cour, était M. de Lacoste père, trop infirme pour pouvoir quitter sa chambre. Il sollicita en vain pour que sa fille lui fît une visite de quelques minutes, mais André ne voulut jamais y consentir, et, ce qui le rendait plus furieux que jamais, c'était l'arrestation de son père et de trois soldats qui étaient accusés, ainsi que Chabaud et notre ancien domestique Thomas, d'avoir favorisé la fuite de mon frère. On devina qu'André ne soupçonnait pas l'importance d'un petit paquet qu'il lui avait remis quelques heures avant sa fuite de la Citadelle.

C'était comme une première bénédiction de Dieu, mais bien que Sa toute-puissance pût, sans moi, achever cette espèce de miracle, je pensais sans cesse au rendez-vous que m'avait donné Madame Paulian. Tout en laissant à Dieu le soin de nos affaires, nous devons toujours nous souvenir qu'Il veut que nous ne négligions rien de ce qui peut les faire réussir. Jésus-Christ lui-même, revêtu de notre humanité afin qu'Il pût être notre modèle, ne pouvait-il pas guérir les aveugles, les impotents par sa seule puissance ? Et cependant Il employa de la boue pour que

l'aveugle recouvrât la vue, et le réservoir de Béthesda pour le pauvre impotent. Je fus donc chez Mme Paulian à l'heure indiquée par elle. — « J'ai trouvé, j'espère, « l'homme qu'il vous faut, en lui cachant le nom de votre « frère, je l'avoue, me dit-elle ; c'eût été une imprudence de le lui dire, mais, du reste tout est combiné. « A minuit le courrier passe à Remoulins. Que votre « frère s'y rende. Au lieu d'entrer dans une auberge « qu'il attende hors du village sur le grand chemin, qu'il « s'approche de la voiture lorsqu'elle passera, et qu'il « remette au courrier le couteau que voici : c'est le signe « convenu, le signe qui fera reconnaître votre frère pour « l'homme qu'il doit sauver. » Le grenadier qui m'escortait dans mes courses, et qui m'avait accompagné chez Madame Paulian me dit : « Soyez tranquille, car je conduirai votre frère par des chemins inconnus de tout le « monde, et, quand nous aurons à passer sur la grande « route. malheur à ceux qui voudront seulement le « regarder. J'aurai des armes et je réponds de la vie de « votre frère tant qu'il sera avec moi. Lorsque je l'aurai « vu monter en voiture, j'irai bien vite vous donner de « ses nouvelles. » J'engageai ce brave homme à causer avec le courrier sans nommer le fugitif, puisque c'était l'avis de Madame Paulian. Dès le lendemain ces deux hommes eurent un entretien qui me semblait important pour éviter un malentendu dont la pensée me faisait frémir. Je quittai Madame Paulian avec un sentiment de reconnaissance qu'elle ne me laissa pas le temps de lui exprimer. Lorsque l'instant du départ de mon frère approcha, je fis mille recommandations au grenadier, et je lui remis :

1° Des vêtements très ordinaires, portés alors par les voyageurs ;

2° Deux lettres, savoir : l'une comme si sa femme la lui avait écrite, — et certes il devait y être trompé ; — l'autre pour mon compte et de ma plus jolie écriture ;

3° Un portefeuille contenant ce qui nous restait d'assignats, provenant de la vente de quelques effets repris chez des personnes qui avaient bien voulu les cacher ;

4° Le passeport du département, nécessaire pour sortir de France ; celui de la commune *merveilleusement* signé *Courbis*, et un certificat de civisme à montrer surtout aux comités révolutionnaires ;

5° Le couteau qui était le signal convenu.

Je n'avais pas oublié de mettre sur les passeports deux noms dont les initiales fussent semblables à celles dont tout son linge était marqué.

Toutes ces précautions prises, le militaire partit, et je restai, les regards fixés sur ma montre. Il me semblait que compter les heures c'était les faire écouler plus vite. Le lendemain, après une nuit passée sans pouvoir trouver le sommeil, je me levai sans penser à mon rôle de malade que je jouais à merveille, grâce à l'intelligence de ce bon et vieux domestique Louis qui nous était dévoué. Absorbée par la pensée de mon frère, ne me voilà-t-il pas à la fenêtre de très bonne heure, regardant dans la rue, du côté où Victor devait revenir. Les charrettes, les montures, conduites par les villageois qui apportaient leurs denrées à la ville, semblaient se multiplier ce jour là pour redoubler mon agitation. La vue se trouble aisément lorsque l'âme est fortement émue ; mon fidèle domestique me fit sur le champ quitter la fenêtre, me rappelant mon rôle de malade, mais je ne me séparai pas de ma montre et, ne voyant pas revenir le grenadier à l'heure que lui-même m'avait indiquée comme devant

être celle de son retour, mes craintes s'étaient augmentées lorsqu'enfin il parut, à une heure de l'après-midi. Dès qu'il m'aperçoit, il reste comme interdit avant de franchir la porte de ma chambre. J'arrive jusqu'à lui, il baisse la tête, et me dit avec émotion : « Nous n'avons « pas réussi, mais... il n'est pas arrêté... rien n'est « perdu. Voici notre histoire : Nous sommes arrivés à « Remoulins avant minuit ; ayant attendu très longtemps « à l'endroit convenu, je suis allé seul à la poste m'in- « former du courrier ; il est passé il y a plus d'une « heure, m'a-t-on répondu. Lorsque je fus dire à votre « frère ce terrible désappointement, il éprouvait une « certaine lassitude ; il regardait sa perte comme cer- « taine, et m'a dit de l'abandonner. J'ai tâché de « ranimer son courage. « Je suis épuisé de fatigue, a-t-il « répliqué, et je puis à peine marcher ». Je l'ai forcé à « prendre mon bras, à s'y appuyer, disant que nous « pourrions ainsi regagner la capitelle. Alors il a ras- « semblé le peu de force qui lui restait et a fait quel- « ques pas ; mais, tout à coup, apercevant de loin sur « la route, un groupe d'hommes qui avait toute la mine « de gendarmes, il m'a quitté, et moi je voulais qu'il « retournât sur ses pas. Mais il n'a pas voulu, et il a été « assez intrépide pour continuer son chemin tranquille- « ment, tout près d'eux. Comme il faisait nuit encore, il « n'a pas été reconnu, et cette troupe, marchant vite, « nous a laissés. J'étais dans un endroit que je ne con- « naissais pas du tout ; nous avons marché encore assez « longtemps sans bien savoir où nous allions ; enfin « vers les 9 ou 10 heures, votre pauvre frère ne pouvant « plus mettre un pied devant l'autre, a aperçu dans « l'espèce de désert où nous étions, un laboureur. Il « n'était pas loin de nous ; votre frère a voulu se traîner

« jusqu'à lui et lui a demandé un asile dans sa maison,
« si elle n'était pas très éloignée. — « Je demeure tout
« près d'ici ; je vais vous conduire dans ma maison...
« Vous êtes peut-être un de ces honnêtes gens dont la
« plupart n'ont rien fait, et qu'on fait mourir pourtant !»
« — « Oui, je suis un de ces infortunés »... Le paysan
« marche avec lui, et, le regardant fixement : « Seriez-
« vous le citoyen Chabaud qui, depuis peu, s'est échappé
« de prison ? » — « Oui, répondit le pauvre proscrit
« avec émotion, et je suis perdu si vous me fermez votre
« porte »... L'honnête paysan fit une déclaration qui
« peignait *sa surprise et sa joie.* Tout en hâtant sa mar-
« che, il lui disait : « Que je suis content ! Vous êtes un
« si brave homme ! Votre père aussi était si bon ! Et
« puis votre sœur qui a fait tant de bien à ma nièce ;
« tout votre famille nous a fait du bien, protégés et
« beaucoup... » Ainsi causant, poursuivit le grenadier,
« nous sommes arrivés à la maison du fermier, où sa
« bonne femme nous a offert à manger, et je vous dirai
« que j'ai bu une demi-bouteille avec plaisir. Pour votre
« pauvre frère, il aurait eu tort de manger ; il était ma-
« lade ; il s'est mis au lit avec les pieds écorchés, tout
« sanglants ; il était blanc comme un linge. Celui qu'il
« portait depuis quinze jours, par cette chaleur brûlante,
« était tout noir... ; car il avait été dévoré d'insectes.
« Aussi la chemise blanche que je lui portais lui a fait
« grand bien ; il s'est trouvé mieux au bout d'une demi-
« heure, et, avant de le quitter, je lui ai vu manger une
« bonne soupe. Il m'a dit qu'il se trouvait très bien, et
« qu'il resterait tout le jour et demain dans cette maison
« si isolée. Demain j'irai le retrouver pour le conduire à
« sa capitelle où il restera jusqu'à ce que vous ayiez
« trouvé le moyen de le faire partir. Il m'avait recom-

« mandé, en vous remerciant des lettres qui lui ont fait « tant de plaisir, de ne pas vous dire qu'il avait été « malade ; mais, avant lui, vous m'aviez fait promettre « de ne rien vous cacher, et moi je dis tout... à vous « s'entend ».

Je ne dirai rien sur ce que j'éprouvai pendant ce récit. L'interrompre pour l'abréger eût été un faux calcul. Les gens du peuple ont, en général, peu de mots à leur usage, et le laboureur qui a commencé un sillon, emploie moins de temps pour aller jusqu'au bout sans être dérangé. J'écoutais donc, et je me sentis, cette fois, tout à fait découragée. Ni le murmure, ni la prière n'étaient sur mes lèvres, et ma volonté désirait la résignation ; mais la résignation qui devance le malheur n'est autre chose, le plus souvent, qu'un manque de Foi, qu'un doute coupable sur la bonté, la puissance de notre Père Céleste. J'étais incapable, en ce moment affreux, de faire une telle réflexion. En faisant un mouvement sur ma chaise, la Bible posée près de moi sur une table tomba ouverte, et tout d'abord mes yeux tombèrent sur ce passage : « Tu es l'Eternel qui se cache, mais Tu es aussi le « Dieu Sauveur ». Ces paroles me firent un bien inexprimable ; elles me semblèrent venir du Ciel ; mon courage fut ranimé par elles, et, afin de prendre sans délai de nouvelles mesures, il fut convenu que, le soir même, le grenadier viendrait me prendre, à 11 heures, pour voir de nouveau Mme Paulian. Mon imagination ne m'offrait plus de nouvelles ressources. C'était uniquement de cette excellente femme que je pouvais espérer quelques secours.

A 11 heures, après être restée jusqu'à 9 heures 1/2 à la tour de la maison avec Mme de F... qui alla se mettre au lit, je repris mon déguisement de servante, et le bras

du grenadier, pour voir un instant Des... chez Mlle de Baguet dont la bonté ne se lassait pas, et j'appris avec plaisir que toutes les recherches se portaient du côté de la mer. Mme Paulian me répéta la même chose, partagea mon chagrin, et me dit que, chercher à le calmer par une espérance sans aucun fondement serait une vraie cruauté; que c'était donc en toute sincérité qu'elle espérait trouver autant de discrétion et plus de courage chez un autre courrier de la malle qu'elle connaissait beaucoup. — « Demain, je dois le voir ; je le presserai beaucoup, s'il « hésite ; et, s'il se décide, je lui nommerai votre frère, « car il a beaucoup de droiture et de fermeté. Si ce cour- « rier là donne sa parole, il la tiendra ; ma chère demoi- « selle, j'ai beaucoup d'espoir ; ayez en aussi ; tâchez de « prendre un peu de repos. Votre santé est la vie de votre « frère. Dans 24 heures, venez savoir la réponse ».

Avant que les 24 heures fussent écoulées, le grenadier était allé retrouver mon frère qu'il trouva en bonne santé. On l'avait bien soigné ; il avait dormi ; on cherchait à la retenir dans la maison ; il consentit à passer une seconde nuit sous un cerisier qui l'avait déjà garanti de la rosée du ciel et de l'affreuse crainte d'exposer la vie de ses chers hôtes. Mais, vers les 4 heures de l'après-dîner, étant dans la maison où on voulait le retenir encore, lui qui habituellement était irrésolu, voulut obstinément s'éloigner à la minute et retourner à la capitelle. Il y arriva même sans accidents, personne n'avait dérangé la grosse pierre où il avait reposé sa tête. Etant allée chez Mme Paulian, j'appris qu'elle avait obtenu une promesse formelle d'un honnête courrier. Il avait renouvelé, répété sa promesse, sachant le nom du proscrit qu'il consentait à emmener. C'était un homme d'un caractère ferme qui ne se laisserait pas ébranler dans sa généreuse proposi-

tion. Le lendemain matin, lui et Victor se virent pour se concerter, et se bien entendre enfin, cette fois, et le soir même, Victor et mon frère arrivèrent à Rémoulins : il joignit le courrier, remit le couteau, les papiers et partit.

La joie que me causa ce départ est impossible à décrire ; je songeai bien vite à la faire partager à ma sœur. Je pris le chemin de la Citadelle, tenant sous mon bras un paquet lié avec un ruban rose. J'en étais encore éloignée, lorsque j'apprends que cette prisonnière chérie venait d'être conduite au Palais de Justice pour y subir un interrogatoire. Je cours (imprudemment) vers le Palais ; déjà l'interrogatoire était fini, et on l'avait reconduite à la Citadelle. Heureusement je rentrai chez moi sans avoir été vue d'aucun méchant personnage, et je pus faire remettre mon paquet par mains sûres.

Partir est déjà un grand bonheur, me disai-je, en pensant à mon frère ; mais ce n'est pas tout hélas ! lorsque les routes sont encombrées de gendarmes et de Comités révolutionnaires. Celui de Carouge est bien redoutable, dit-on ; on y questionne avec astuce tous les voyageurs, et celui qui hésite à répondre est tout de suite arrêté. Mon frère pourrait être de ces derniers... comment porter remède ? Tout à coup une pensée s'offre à moi, et me voilà contente, comptant les heures, car, en sortant pour aller voir quelqu'un, il faut attendre le moment pour s'y rendre et le trouver. Ayant pu le faire prévenir par Des... j'allai trouver un des premiers commis et employés de la poste aux lettres, dont la bonté et la discrétion m'étaient connues. Dans tous les temps le dévouement est rare, mais la trahison l'est plus encore. Je commençai ma visite par faire promettre à M. F. . de garder pour *lui seul* le secret que j'allai lui confier, et lui donnai ensuite

les détails relatifs à ma position. — « Que puis-je faire « pour vous être utile ? » me dit-il. — « Regardez le « timbre de toutes les lettres qui viendront de Carouge « ou de cette route... et puis, s'il s'en trouve une... me « la remettre ». — « Que ferez-vous de cette lettre ? » — « J'y répondrai en rendant témoignage au patriotisme « d'A... Con. . C'est le nom qu'a pris mon frère. Ces « mêmes administrateurs qui ont déjà signé ses passe- « ports signeront aussi la lettre ». — « Que votre désir « soit accompli ; il s'agit de sauver la vie à un honnête « homme ; comment aurais-je le courage de refuser à son « bon ange ? » — « Je suis sa sœur, mais vous, Mon- « sieur, qui consentez... » — « Il est bien tard », me dit ce digne homme, voulant se soustraire aux expressions de ma reconnaissance « rentrez bien vite chez « vous ».

En sortant de sa demeure, j'allai chez M. Dupin. Il m'apprit qu'il n'y avait pas eu une seule déposition contre ma sœur ; que huit personnes étant accusées comme elle de complicité dans cette affaire, il avait obtenu qu'elle serait jugée criminellement par les mêmes juges. Il ajouta que sa beauté, ses 18 ans, la bonté de son âme bien connue, et empreinte sur son visage angélique, son attente d'être mère sous peu de semaines, tout l'intérêt qui résultait de cette réunion de circonstances intimidait ses juges. M. Dupin, pieux catholique et avocat distingué, devait la défendre en même temps que tous les autres accusés, et il était plein d'espérance. Il m'avoua qu'il avait frémi bien souvent au souvenir du conseil qu'il m'avait donné. Je lui appris le départ de mon frère, et lui dis mon projet d'aller voir ma sœur... « Gardez- « vous en bien, lors même que votre frère serait arrivé. « Il semble que vous enviez à votre sœur le plaisir d'être

« enfermée pour celui qu'elle aime. Son rôle est touchant,
« mais songez à quel point vous êtes utile, nécessaire.
« Avec votre intrépidité, vous me faites frémir. Il ne
« faut pas absolument que vous sortiez de chez vous ; si
« l'un de ces scélérats vous rencontrait, vous seriez
« arrêtée ; qui est-ce alors ?... »

Les avis de M. Dupin étaient dictés par la prudence ; je me promis de les suivre. Ce soir-là, j'allai à la Tour avec Mme de F. regardant avec moins d'angoisse la lumière de ma bonne sœur. Une des personnes qui était de sa chambrée était pour elle d'une grande bonté. C'était Madame Villard qui, chaque jour, voulait faire le lit de cette jeune femme pour qui c'était une grande fatigue, et qui avait pour elle des égards, des attentions, tandis qu'André était comme un vrai démon. Lorsqu'on entendait le roulement des tambours, lui, ou quelqu'un de sa race, ne manquait pas de lui dire : C'est ton mari « qu'on conduit au tribunal... ou à la mort, peut-être.

Je parvins à faire passer divers billets à ma sœur, et j'eus le bonheur de lui annoncer que mon frère était arrivé à Genève. Dès ce moment notre situation fut plus supportable, et mon imagination soulageait mon cœur oppressé lorsqu'elle me peignait le moment où je me trouverais en Suisse avec ma sœur, son enfant et mon frère. J'y avais fait passer 40 louis en or ; c'était là tout ce que nous pourrions y avoir... mais la misère pouvait-elle effrayer ceux qui avaient échappé à l'échafaud ?

*
* *

Je ne sais comment je suis arrivée à ce chapitre sans avoir dit un mot de Louis Durand. Il avait servi longtemps mon père et ma mère ; ensuite mon frère et moi et, par son dévouement et son zèle tout à fait désintéres-

sés, il était comme un membre de notre famille. Courageux, intelligent, il était prêt, à toutes les heures de la nuit, à faire pour nous et nos amis les commissions les plus dangereuses. Il fut pour moi d'un grand secours dans tous les moments ; et, lorsqu'étant au bout de mes ressources pécuniaires, et redoutant de le voir arrêter dans notre maison devenue si suspecte, je l'engageai à me quitter, sa réponse fut d'aller chercher dans sa chambre un petit sac de peau, qu'il avait soigneusement gardé, soigné, caché, et qui contenait 8 à 10 louis d'or. — « Ils « sont à vous, Mademoiselle, je les ai gagnés dans votre « maison et à votre service ; ainsi vous ne pouvez les « refuser ; ce serait me faire un grand chagrin, ajouta-« t-il avec les larmes aux yeux, et *mépriser* mon atta-« chement. Laissez-moi aussi vous dire que, si rien ne « change dans notre pauvre patrie, et que nos armées « victorieuses aillent toujours en avant, en avant, sans « songer aux pauvres gens qu'on noie, qu'on massacre, « qu'on envoie tous les jours à l'échafaud, il est clair « qu'il faut passer en Suisse, et mon parti est de vous y « suivre. Je vous ai appris un peu de cuisine. » — « C'est « bien, mon cher Louis, la meilleure ressource que je « pourrais avoir. Il y a tant d'émigrés qui ont des talents « agréables. Toute mon ambition se bornerait à être « servante dans une famille honnête et pieuse. » En m'écoutant, le brave Louis, ne pouvant retenir ses larmes, me répéta que sa résolution était inébranlable, et l'appuya en disant qu'il avait une bonne santé, et assez d'habitude du service pour obtenir une grande et bonne place, et alors presque tous ses gages seraient pour nous.

Pendant quelques instants, les propos touchants de ce bon et fidèle domestique suspendirent le sentiment du malheur, et les craintes qui pesaient sur moi. J'attendais

avec anxiété la nouvelle de l'arrivée de mon frère en Suisse. Il lui avait fallu une admirable présence d'esprit pour répondre sans se troubler au comité révolutionnaire de Carouge où il avait été interrogé avec une sévérité, une astucieuse habileté d'autant plus grandes qu'il y avait du trouble à Genève. Lorsque mon frère y arriva, on venait de faire périr plusieurs personnes ; un grand nombre d'autres venaient d'être arrêtées. Les bâteliers intimidés avaient mis leurs bâteaux à l'ancre et s'en étaient allés. Il n'y en avait que deux. Et, en les payant bien, ils consentirent à le prendre, et à le conduire à Lausanne.

Laissons-le reposer dans cette ville intéressante, dans ce pays ravissant, alors patrie des proscrits même les plus illustres. Il me fut possible d'être informée de tous ces détails, et d'en faire savoir quelque peu à ma sœur. Nous jouissions, l'une et l'autre, de cette heureuse nouvelle, lorsqu'on vint me prévenir qu'elle serait jugée au plus tard dans 15 jours. Dans une circonstance si grave, si effrayante, il ne s'agissait pas d'écouter des scrupules, des répugnances, mais de les surmonter. J'allai trouver une femme tout à fait dépravée, mais dont le cœur n'était pas méchant ; la vanité, et peut-être la crainte lui avaient fait contracter une liaison coupable avec un homme exécrable pour sa cruauté ; c'était l'accusateur public. Elle nous dit avec sincérité qu'elle n'avait pu encore sauver de victimes marquées par lui ; que cependant il paraissait assez bien disposé pour ma sœur. Le président du tribunal, quoique moins méchant que lui, en général, paraissait, dans cette occasion, tout à fait inflexible. Il finit par dire qu'il ne prononcerait qu'après la déclaration du jury puisqu'elle et ses complices seraient jugés criminellement. Je fis faire des démarches auprès de plusieurs

des jurés. Il y en avait deux, liés depuis longtemps avec M. Dupin. Celui-ci ignorait beaucoup de détails relatifs à l'affaire de ma sœur et des autres accusés ; je m'occupai de les réunir dans une longue lettre. Ils donnaient des preuves incontestables que mon frère n'avait été secondé par personne. M. Dupin fut très content et presque étonné de la manière dont ma lettre était rédigée ; il me dit qu'il en ferait grand usage pour son plaidoyer, et elle lui fut aussi très utile pour prévenir ses amis en faveur de l'accusée. Il n'y avait d'autre indice contre elle qu'une culotte de peau (1) qu'elle avait apportée à son mari quelques jours avant son évasion, et une lunette d'approche dont il se servait ostensiblement pour nous voir de sa fenêtre.

Cette lunette et cette culotte n'alarmaient pas M. Dupin. Il croyait que ma sœur allait recouvrer sa liberté, ne craignait rien pour les autres accusés, même pour le nommé Thomas qui nous avait servis plusieurs années, et nous avait quittés depuis peu, par la crainte de ne pas être payé de ses gages, et aussi par celle d'avoir quelques risques à courir pour sa sûreté personnelle, s'il restait avec moi. Cela était très raisonnable. Je plaignais ce domestique fidèle, laborieux, incapable de nuire, lorsqu'on vint l'arrêter. Son camarade Louis, au même moment, s'était trouvé pris d'un accès de fièvre très violente, ce qui fait qu'on le laissa. Ce rapprochement du sort si différent de nos domestiques me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue, que, dans les mêmes circonstances, le poltron courra plus de danger que

(1) Au sujet de la culotte de peau voir le texte du jugement (appendice I).

l'homme courageux. Quant aux deux sentinelles (1). au nommé Cha... (2) au scélérat de geôlier dont la race était si hautement protégée, on n'avait pas de craintes à avoir. Le seul individu qui donnât quelque inquiétude à M. Dupin, était le capitaine (3) qui, ce soir-là, commandait à la Citadelle, car c'était un honnête homme, fort attaché à mon frère, et ne dissimulant point ses bons sentiments. Bien qu'il s'intéressât à notre cher prisonnier, il n'avait point favorisé sa fuite, qui fut, comme on le sait, *improvisée.* Il y eut, contre moi, une seule déposition alarmante, faite par celui que j'avais supplié d'appeler le fils du geôlier. Il y consentit, mais se rappelant ma persévérance, il voulut prouver que c'était moi, moi seule peut-être, qui avais fait évader mon frère. Cela me donna de l'inquiétude. M. Dupin me dit de ne pas me tourmenter à ce sujet... « Mon affaire, c'est de vous « conserver la liberté. » Je lui dis que, me sachant moins malade, on m'avait accordé la permission d'aller chercher ma sœur et de la conduire au tribunal. « Comp- « tez-vous aussi assister au jugement ? Si vous vous y « montrez, tout est perdu. Je ne réponds plus de bien « défendre les accusés. » — « Je vous promets de ne « pas entrer au tribunal, mais, ne pas profiter de la « permission qu'on m'a donnée d'aller chercher à la Cita- « delle... c'est vraiment impossible. »

Le lendemain, jour fixé pour le jugement, j'allai à la

(1) L'auteur devrait dire *trois* sentinelles : Bigot, Barbusse et Pin ; (voir le texte du jugement en appendice) J. D.

(2) Il s'agit évidemment de Chabaud, dit le Rouge, dont il a été question plus haut (voir p. 82). (J. D.).

(3) Ce capitaine de poste était Jean-Antoine Texier, natif de Lédignan, et imprimeur de son état. (J. D.).

Citadelle. Il y avait 30 jours que ma sœur y était enfermée. En nous voyant ensemble, on aurait pu croire que, depuis des années, nous étions séparées l'une de l'autre, tant était vif et profond le bonheur que nous éprouvions en nous revoyant. Les yeux de ma sœur rayonnaient de satisfaction. Elle oubliait ses propres dangers, étant tranquille sur celui qui lui était si cher. Elle prit mon bras, et nous marchâmes escortées par deux huissiers, des soldats et une foule immense jusqu'à la porte du Palais, mais, n'oubliant pas que je ne devais pas en franchir le seuil. Comme il y avait neuf accusés, le jugement ne put pas être rendu ce jour-là, et ma sœur fut conduite à la Citadelle. Elle y rentre avec la même sérénité qu'elle en était sortie le matin ; et, le jour d'après, où M. Dupin ne me permit pas d'aller la prendre, elle me fit dire qu'elle avait dormi, et que son sommeil avait été doux et paisible.

O paix de la conscience, pensée de Dieu qui prend soin des passereaux ! certitude que ceux qu'Il nomme ses enfants seront réunis dans les nouveaux Cieux et la nouvelle Terre pour ne plus se séparer, ne m'abandonnez jamais ! C'est vous qui avez soutenu, fortifié la pauvre prisonnière. Elle va paraître devant des juges iniques qui, chaque jour, répandent le sang innocent, et cependant elle n'a aucune frayeur ; sans doute elle a prié à son réveil ! Il n'y a point de pâleur sur ses joues ; ses yeux ne sont ni levés vers le ciel, ni fixés sur la terre ; sa contenance n'a rien d'arrangé, ni d'embarrassé. Elle est comme elle est. Si, par moments, ses regards glissent légèrement sur cette foule qui l'environne, c'est parce qu'elle a un sourire pour le parent ou l'ami qu'elle aperçoit.

***

Avant l'heure où ma sœur fut conduite au tribunal, j'avais eu la visite de la femme de l'accusateur public qui venait en hâte, étant sortie de chez elle mystérieusement, me *confier* une chose très importante. Un courrier extraordinaire est arrivé de Paris avant que le jour parût, me dit-elle ; il n'a pas remis ses dépêches aux autorités constituées ; tous les hommes en place sont troublés, agités. « Peut-être, lui répondis-je, on les trouve trop lents ». — « Non, non, repartit-elle, ce n'est pas cela, « car l'accusateur public qui était pâle comme un mort, « et qui me reprochait sans cesse ma compassion pour « les traîtres, m'a dit en tâchant de sourire : Je crois « qu'aujourd'hui je suis disposé à acquitter tout le « monde. »

J'aurais peut-être eu et le temps et la possibilité de faire savoir cette circonstance à ma sœur, mais je n'en eus pas la pensée. Cette vague espérance l'aurait agitée ; d'ailleurs, c'eût été trahir la confiance de cette jeune personne qui, au milieu d'hommes dépravés et atroces, conservait une grande bonté de cœur, et, en même temps, une vive reconnaissance pour notre famille, parce que mon père avait protégé, avec grand succès, l'un de ses proches parents. J'arrivai à la porte du tribunal au moment où une foule immense de ce peuple nimois, si vif, si animé, si bruyant, s'écriait : « Ils sont acquit- « tés ! Ils sont libres ! » Ce ne fut pas sans peine que je parvins à entrer dans la cour du Palais, situé entre l'Esplanade, les Arènes et le chemin d'Avignon. J'arrivai à ma sœur et je me réjouissai de ce que nous pouvions ensemble jouir du spectacle qui s'offrait à nos regards, j'allais dire à nos âmes. Nous ne voyions autour de nous,

P. 127. - JULIE VERDIER DE LACOSTE, BARONNE DE CHABAUD-LATOUR

dans les dernières années de sa vie

d'après un tableau de Madame Paul Juillerat, née Clotilde Gérard, belle-fille de l'auteur.

et à distance, que des visages satisfaits. Chacun se félicite, s'embrasse, et bénit Dieu, comme s'Il lui rendait une amie. Le pauvre s'attendrit en revoyant celle qui l'a protégé, secouru, soulagé même en écoutant avec une patience compatissante le très long récit de ses malheurs, les détails les plus minuticux de sa misère. — « Bonne « Julie ! Ecoute cette multitude qui proclame ta bonté, « ton courage, ton dévouement ! Cette bénédiction de « tout un peuple, qui te connaît depuis ton enfance, est « une bénédiction qui vient du Ciel ! Elle reposera sur « l'enfant qui s'agite dans ton sein. Il a été merveilleu- « sement gardé jusqu'à présent ! Que Dieu t'accorde de « l'élever dans sa crainte et dans son amour ! ».

Bien que fatiguée par les émotions du jour qui venait dé s'écouler, ma sœur et moi nous ne pouvions nous décider à abréger cette soirée ; enfin, nous nous couchâmes vers les 11 heures, et minuit était à peine sonné lorsqu'on vint nous donner l'explication de la visite et du secret qui nous avait été confié le matin. Ce courrier *extraordinaire* avait apporté la nouvelle du 9 thermidor (1). Cette mort de Robespierre était un grand événement dont les conséquences, ce semble, ne pouvaient être funestes. Le tribunal révolutionnaire de Nîmes était suspendu. C'était à la séance du Club populaire qu'on venait, à l'instant, d'arrêter les juges qui, tous, étaient en prison, excepté le nommé Baron de Saint-Jean qui, se

(1). « La chute de Robespierre sauva la vie à près de 800 déte- « nus enfermés à la Citadelle, au Palais ou aux Capucins. Dans « la nuit du 16 juin 1794 (28 prairial) on avait arrêté 152 habitants. « Les prisonniers étaient obligés de payer 36 livres à l'huissier « qui les arrêtait, et leurs biens étaient mis sous séquestre ». (Pièces pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes (1897), p. 50).

voyant saisi. se brûla la cervelle. Le même jour, à 9 heures du matin, il avait siégé au tribunal et avait condamné ma sœur à mort. Ces événements pouvaient donner l'espérance que les plus grandes terreurs étaient passées, et qu'on pourrait jouir d'un peu de tranquillité. Néanmoins, nous avions tellement souffert, en France, que nous étions très peu rassurées pour l'avenir. Un tyran pouvait être remplacé par un autre. Aller retrouver mon frère en Suisse, fixer notre demeure dans ce beau pays était le vif désir de ma sœur. Ce fut avec bien de la peine que moi et ses meilleurs amis la décidèrent à ne point partir tout de suite, et à renvoyer jusqu'après ses couches.

En attendant le bonheur de nous réunir à mon frère, nous avions souvent de ses nouvelles. M. Rolland était avec lui ; ils ne se quittaient pas, et déploraient ensemble la perte de leur ami Fléchier. L'on se rappelle que sa bonne et crédule mère s'était opposée à son évasion. La pauvre femme fut indignement trompée par celui qui lui avait répondu de la vie de son fils. Lorsqu'il fut en prison mon frère lui dit qu'il ne perdait pas l'espoir de s'évader, et qu'il pourrait fuir avec lui. Ce dernier serra la main de mon frère et s'écria : « Ma pauvre mère serait mise en « prison à ma place ! Oh ! non, non ! ». Et ce *non* fut irrévocable, malgré les instances les plus réitérées. Mon frère, bien qu'il comprit qu'il était bien plus facile qu'un seul individu s'échappât que plusieurs, avait fait les mêmes propositions à M. Arnaud, qui avait une très haute taille. Il demanda quelques minutes de réflexion, vint ensuite parler à ce sujet ; serrant sa main entre les siennes, il lui dit avec une profonde émotion : « J'ai six « enfants, tous jeunes, j'ai beaucoup réfléchi... leur « mère leur est plus utile que moi ; tout est décidé ».

Bien que notre offre fut refusée par ces deux êtres rares, mon frère et moi nous aurions été tourmentés de ne pas l'avoir faite. Car, dans ce temps affreux, un serrement de main, une larme, tout ce qui prouvait la compassion faisait du bien à l'âme. M. Arnaud marcha d'un pas ferme au Tribunal ; il eût à dire son nom, son âge, et, lorsqu'on lui demanda quelle était sa fortune... : « Six « enfants », répondit-il.

Le jeune Fléchier n'eut pas moins de courage ; la résignation était empreinte sur son visage où l'on trouvait habituellement l'expression de la bonté, de la douceur. Il désirait que ses mains pussent être liées devant lui, pour montrer qu'il priait à son dernier moment d'existence et qu'il ne maudissait personne. Ce vœu fut entendu de plusieurs des amis, *obligés* (1) d'être près de l'échafaud. Mais, troublés par cet horrible spectacle, je n'ai pu savoir si ce dernier vœu avait été accompli.

*
* *

Les nouvelles de Paris étaient chaque jour plus satisfaisantes, et tous nos amis, au lieu de nous conseiller d'aller en Suisse, désiraient que mon frère vint bientôt nous retrouver. Quelques moments avant d'aller en prison, il avait eu l'utile précaution de faire constater son séjour non interrompu en France, par un certificat où aucune des formalités exigées n'avait été oubliée. Et puis, comme je l'ai dit, en entrant à la Citadelle, de continuelles réquisitions lui avaient enlevé ses récoltes, ses

(1). *Ce mot peut paraître étrange ; mais ce n'est pas une expression exagérée ; il fallait être près de l'échafaud pour ne pas être suspect, et sauver un père, un frère menacés, etc. (Note de l'auteur).*

mulets, ses troupeaux, tout l'attirail d'un vaste domaine rapportant 8 à 10,000 livres de rentes. Il est vrai qu'on voulut bien nous envoyer de la campagne un grand sac de navets, et un autre, de même dimension, de haricots blancs. Tous les biens de mon frère, les miens, la dot de ma sœur, tout cela avait été séquestré au même moment, et, sans quelques effets gardés et cachés ça et là, sans notre travail assidu qui consistait à broder des bonnets de police, je ne sais comment nous aurions vécu (1). Heureusement, j'en avais montré un que j'avais soigné. Deux gerbes de blé et quelques fleurs bien groupées, me firent donner la préférence sur une quantité d'ouvrières qui manquaient et sollicitaient du travail. Ma sœur avait été ma seule rivale en fait d'adresse, et elle était bien plus diligente que moi. L'une et l'autre nous avions tellement souffert en France que nous désirions la quitter. D'un autre côté, je ne tenais pas le moins du monde à mon projet d'être cuisinière, et je n'avais pas fait vœu de pauvreté. M. Dupin disait que mon frère, ayant échappé à la condamnation qui avait pour suite la confiscation de tous les biens, ne pouvait être déclaré émigré, et porté sur la liste de ces derniers, puisque tous les trois mois on avait fourni un certificat de résidence ; il fallait que j'allasse tout de suite à Paris, afin d'obtenir la radiation des mandats d'arrêt de mon frère avant que les trois mois depuis sa sortie de prison fussent écoulés.

(1). *Une niaiserie ne vaut la peine d'un renvoi que parce que ce cahier appartiendra à mon excellente fille Marie Juillerat. C'est a cette fille qui m'est si chère que je dirai que je brodai sur un de ces bonnets une cage... un oiseau s'en échappait. Il avait rompu le fil encore attaché à une de ses pattes et à la cage. Au bas, j'avais pu écrire sans répugnance la devise ordinaire :* Vive la liberté. *(Note de l'auteur).*

Bien que craintives sur l'avenir par le souvenir du passé, nous nous décidâmes à suivre le conseil de M. Dupin et de nos autres amis. Il n'y avait pas deux heures que ma détermination était prise, lorsque M. Des... parut. Il venait de quitter M. Dupin et m'offrit de m'accompagner. — « Quoi, abandonner vos affaires, quitter vos « enfants, votre si excellente femme ? » — « J'en ai « parlé à ma femme. Si j'avais eu de l'hésitation, elle « m'aurait décidé .. Adieu, je vais m'occuper de ce départ « si important ; surtout que personne ne le soupçonne. « A demain ! »

Dans 24 heures, Des... eut un passeport pour lui et un pour moi. Nos arrangements, nos minces paquets, nos adieux, tout fut terminé dans ce court espace de temps, et, dès que la nuit commença à remplacer le jour, j'allai dans la remise où était la chaise de poste que Des... avait louée, et j'y montai après avoir embrassé la bonne Mme Des... qui, les larmes aux yeux, souriait, et disait à revoir à son mari. Allant nuit et jour, avec un sac rempli de pain, et ne nous arrêtant que le temps nécessaire pour changer de chevaux, jusqu'à Lyon nous n'eûmes aucun désagrément ; et, bien que j'eusse fait plusieurs fois cette route, la diversité des points de vue, le grand air, me firent du bien pendant le jour, et, pendant la nuit, la vue du ciel, resplendissant de ces milles millions d'astres étincelant sur l'azur foncé des climats chauds, — cette vue du ciel, me disposait à repasser dans mon cœur les choses presque miraculeuses que Dieu avait faites pour moi. Des... cessait de chanter quand le jour baissait, et ne tardait pas à s'endormir profondément Cela m'était bien précieux, car j'aurai sûrement dit quelques paroles pieuses, et il n'y comprenait rien. S'il aimait la campagne avec une sorte de passion, je ne pouvais pas davan-

tage en parler avec cet excellent homme, car, s'il l'admirait, c'était pour s'occuper du gibier, pour découvrir des champignons, pour jeter ses filets dans les ruisseaux. En véritable *enfant de Nîmes* il savait apprêter sa chasse et sa pêche sans aucun frais, amuser sa femme, ses enfants et quelques amis, tandis qu'un poête eût composé, non un plat excellent, mais une idylle, oubliant peut-être qu'il était à jeun.

Arrivés à Lyon que nous ne fîmes que traverser, chaque objet qui s'offrait à la vue causait une douleur profonde. Les plus beaux édifices démolis, les arbres abattus, les places publiques remplies de décombres, ornées de trophées ensanglantés, partout des traces de tant de cruautés, partout des hommes au teint hâve, à l'œil hagard, comme ayant accompli leur tâche sanguinaire ou voulant commencer celle de la vengeance ; tout attestait les horreurs qui venaient de se passer, et l'affreuse misère qui allait s'augmentant d'un jour à l'autre.

Dès que nos passeports furent visés, nous continuâmes notre route où les Comités révolutionnaires étaient si multipliés que j'avais grand besoin de Des... tantôt pour m'éviter d'y paraître, tantôt pour détourner leurs questions astucieuses. Il avait du tact, beaucoup de présence d'esprit, et souvent une bouffonnerie patriotique qui faisait rire ou taire ceux qui se disposaient à m'intimider ou à m'insulter. Ces gens-là ne pouvaient plus nous faire arrêter, mais, plus ils sentaient que la puissance de faire le mal allait leur échapper, plus ils se plaisaient à tracasser, à tourmenter les voyageurs. A peu de distance de Paris, au milieu d'une nuit obscure, arrivés à une petite ville, Des... seul descendit de voiture pour entrer au Comité révolutionnaire, pendant qu'on emmenait les

chevaux qui nous avaient conduits, et me dit d'une voix basse : « Dormez profondément..., c'est indispensable..., « et tout ira bien ». Le cœur me battit avec violence ; heureusement les chevaux furent vite attelés, Des... remonta en voiture et me dit : « Imaginez ma surprise, « ma terreur, lorsqu'en rentrant dans la salle du Comité, « le premier personnage que je vois, c'est ce Vic..., cet « homme détestable qui avait en 90 ourdi la bagarre, le « massacre. Alors royaliste furieux, fanatique enragé, « le voilà maintenant terroriste. Il trouvera toujours sa « place dans l'écume de tous les partis, cet homme « détestable, de sorte que, le voyant, j'ai été troublé. « Mais ce Comité est nombreux, la table où l'on écrit est « longue ; il était au milieu, le dos tourné du côté de la « porte par laquelle je suis entré, en sorte qu'il n'a pu « m'apercevoir ; et, comme il était entouré d'un grand « nombre de voyageurs, cela m'a facilité pour obtenir le « visa que je voulais avoir ; voici comment : assez près « de moi, et vers la poste, il y avait un membre du « Comité qui allait et venait comme un bon garçon qui « a pitié de ceux qui attendent et les fait expédier plus « vite. Sa physionomie m'a plu ; je l'ai entraîné hors de « la salle du Comité, et lui ai dit : « La personne que ma « femme m'a prié de conduire à Paris, pour consulter, « est dans une situation cruelle ; elle n'a pas un moment « à perdre... Que deviendrais-je si elle venait à mourir « en route... » Mes instances ont eu un plein succès ; « je mets du temps à vous les raconter, mais vous con- « viendrez qu'il n'y a pas dix minutes que je vous ai « quittée ».

Dans 84 heures de route, je fis mon voyage de Nîmes à Paris, et cette rapidité était d'autant plus surprenante que les postillons étaient disposés à boire l'eau de vie

plus lentement que les chevaux ne l'étaient à manger l'avoine. Au besoin Des... savait grossir sa voix, prendre un air important, une tournure de vrai rodomont, afin de les hâter. Il était près de minuit lorsque nous entrâmes à Paris, où il fallait aller à l'hôtel ; on nous en avait indiqué plusieurs ; tous étaient remplis. La grande ville était tellement encombrée d'étrangers que minuit était sonné depuis longtemps sans qu'il nous ait été possible de trouver à nous loger. Fatiguée à l'excès de la route, on arrêta enfin la voiture rue de la Loi où nous pûmes trouver une chambre pour moi au 3me, et une espèce de grenier au 4me. Bien que je me sentisse comme anéantie par le besoin de sommeil, je fus péniblement frappée de la physionomie de l'hôtesse. C'était une petite femme fort grasse ; ses cheveux rouges étaient en harmonie avec ses yeux verts enfoncés, ronds comme ceux des chats ; son regard était d'une vivacité vraiment satanique. Son mari était poli et avait une meilleure figure. Il aurait eu celle d'un démon que je serais, je crois, entrée dans cet hôtel; il était temps de se reposer. Avant de partir de Nîmes, j'avais eu le bonheur d'apprendre que je trouverais à Paris une amie de mes parents qui était aussi la mienne. Mme Paulet et son mari habitaient Saint-Quentin. Mon père, jadis en résidence dans cette ville (1), y était retourné avec sa femme et ses deux enfants en 1778. Mon frère avait 8 ans à peu près ; il était de l'âge du jeune Paulet, dont les deux petites sœurs, bien que plus âgées que moi, m'avaient acceptée pour petite amie. Cette famille demeurait près de nous, et nous avions eu le bonheur de vivre avec elle dans la

(1). *J'avais alors huit mois. (Note de l'auteur).*

plus grande intimité (1). La bonne Mme Paulet en avait gardé le souvenir ; elle était venue à Paris pour son mari à qui l'opération de la cataracte était nécessaire (2). Avant de me mettre au lit, je lui écrivis quelques lignes pour lui donner mon adresse. J'avais eu la sienne, et Des... se chargea de faire remettre mon billet, le lendemain, de bien bonne heure. La commission fut faite, et j'eus la visite de Mme Paulet ; elle me combla de témoignages d'amitié ; me fit raconter le motif de mon voyage dans le plus grand détail, et, désirant m'être utile, elle me dit : « Je vais « parler de votre affaire à un de nos amis intimes. C'est « un homme d'un âge mûr, d'un caractère tout à fait « estimable ; il mérite votre confiance et peut vous être « très utile. Je vous quitte pour l'aller voir. Je suis acca- « blée d'affaires importantes ; ne vous étonnez pas si je « ne reviens pas chez vous aussitôt que je le voudrais ».

(1). Est-ce là une famille ayant une origine commune avec les *Paulet* d'Anduze ? Cette dernière famille fort nombreuse compta parmi ses membres un certain Guillaume Paulet, ministre apostat, dont les fils embrassèrent la religion catholique vers 1680, mais dont la femme et la fille Isabeau restèrent protestantes. (A. C.).

Un autre (Paul-Jacques), né à Anduze en 1740, docteur-régent de la faculté de Paris, auteur d'ouvrages de médecine fort remarquables, fut menacé de la Bastille pour avoir dit que la petite vérole était une maladie contagieuse. La proclamation d'une vérité utile était alors considérée comme un crime. (J. D.).

(2). Quels que fussent les liens de M. Paulet avec la famille désignée dans la note précédente, on croit pouvoir affirmer que celui dont s'agit était M. Gaspard Paulet, le dernier des *premiers juges consuls* de l'ancien régime à Saint-Quentin. Le tribunal de juridiction consulaire, (nous dirions aujourd'hui tribunal de commerce), fut établi à Saint-Quentin par Louis XIV en 1710 ; il était présidé par le *premier juge consul*. M. Gaspard Paulet remplit ces fonctions en 1789 et 1790. Ses successeurs prirent le titre de présidents du tribunal de commerce. (J. D.).

Mme Paulet m'embrassa et sortit. Dans la journée, je reçus un message de M. Mariourne (1), l'ami de Mme Paulet. Il m'écrivait un billet ainsi conçu : « Je suis désolé qu'un « accès de fièvre me retienne chez moi, et m'empêche « d'aller chez vous ; j'ai le plus vif désir de vous être « utile et, désirant ne pas perdre de temps pour m'occu- « per de M. votre frère, je vous prie d'engager M. Des... « à venir chez moi tout de suite ». M. Des... était sorti, et ne devait rentrer que fort tard ; je lui avais dit qu'ayant besoin de repos je comptais rester tout le jour dans ma chambre. J'avais d'ailleurs des notes à mettre en ordre, des lettres à écrire, et je n'avais pas peur de trouver la journée trop longue. Le billet de M. Mariourne me donna du regret d'avoir engagé Des... à sortir. Je l'exprimai à cet homme si disposé à m'obliger. A 9 heures du soir, je reçus un second billet ainsi conçu : « Demain à 7 heures du matin, je dois avoir la visite « d'un homme en crédit ; il faudrait donc que je sois « instruit tout de suite de l'affaire de M. Chabaud. Je « sais que lorsqu'il s'agit de celui qui vous est si cher, « vous savez mettre de côté l'extrême délicatesse et les « convenances dont vous avez l'habitude. J'ose donc « vous supplier, si M. Des... n'est pas rentré, de venir « chez moi dans l'instant. La bonne de mon fils, qui « vous remettra mon billet, est une personne parfaite- « ment recommandable ; vous n'hésiterez pas, je l'espère, « à l'accompagner ».

Je lus, je relus ce billet, ne sachant pas si je devais ou non faire cette visite. Lorsqu'il s'agissait de la vie de mon frère, ou de sa femme, je n'avais jamais d'hésita-

(1). L'identité de M. Mariourne et même l'orthographe de son nom sont des plus incertaines. (J. D.).

tion, mais, lorsque de si graves circonstances ont cessé, il semble qu'elles ont épuisé vos forces, anéanti votre courage. La messagère de M. Mariourne vint me tirer de mon indécision en me disant : « Si Mademoiselle ne veut « pas sortir, je vais vite rentrer à la maison qui n'est « pas loin d'ici, car je n'aime pas à quitter le petit « garçon de M. Mariourne ». Me fiant plus à l'intelligence et au zèle de Des... qu'à son éloquence pour présenter et plaider une affaire, et sachant que j'avais une petite distance à franchir pour aller chez mon protecteur futur, je pris vite mon châle, mes gants, et me laissai conduire par cette bonne personne. Il eût été raisonnable de marcher bien vite pour revenir plus vite, et ne pas rentrer trop tard ; je fis justement le contraire, et je ralentissais ma marche à mesure que j'approchais de la demeure de M. Mariourne. Me voilà à sa porte ; je monte lentement l'escalier. Voilà encore 3 pièces à traverser avant de voir ce personnage de 38 ou 40 ans ; sa physionomie annonçait de la bonté, et son appartement était meublé avec élégance. Ordinairement, je ne remarque nullement ces sortes de choses, mais, dans cette occasion, le matériel qui entourait M. Mariourne me semblait pouvoir dire quelque chose de son caractère. Son ton respectueux et obligeant dissipa bientôt mon embarras. Il désira m'entendre raconter beaucoup de détails sur les dangers qu'avait courus mon frère, et je m'aperçus qu'il les connaissait déjà, et que Mme Paulet lui avait fait mon éloge. Bien informé sur la demande que je venais faire à Paris, je voulais qu'il se chargeât de la transmettre à ceux qu'il connaissait pouvant la faire réussir ; mais il me dit qu'une sollicitation ordinaire, faite par un tiers serait inutile, tandis que, parlant moi-même pour mon frère, afin qu'il pût se montrer sans péril

auprès de sa femme sortie de prison, je ne pouvais qu'intéresser et plaire. Il me fit promettre de venir déjeûner le lendemain chez lui, avec le représentant Cham..., m'assurant qu'il m'appuierait fortement auprès de lui.

Son fils, âgé de 3 ans, étant endormi, sa bonne me reconduisit jusqu'à ma chambre. Depuis une heure, Des... se promenait de long en large dans un grand vestibule, éprouvant une inquiétude difficile à dépeindre, mais facile à imaginer. Je n'avais pas eu le projet de sortir, et je le lui avais dit. Il savait que Mme Paulet ne devait pas me revoir ce jour-là. Il rentre ; ma chambre est vide ; il interroge, et « *Je ne sais pas* » est la seule réponse qu'on fait à ses questions. Comme Des... m'avait dit en sortant qu'il rentrerait sûrement bien tard parce qu'il allait à la recherche de quelques amis, et que, de mon côté, je croyais faire une courte visite lorsque je me décidai à aller chez M. Mariourne, je n'avais laissé ni l'adresse de ce dernier, ni un mot d'avertissement pour mon digne compagnon de voyage. Il s'efforçait de cacher son angoisse. La laisser apercevoir, c'était attirer sur moi l'attention, la curiosité. Et quelles conséquences cela pourrait avoir ! M'aller chercher ? Mais où ?... Dans cet immense Paris, où il n'était jamais venu, où se promenaient orgueilleusement les bourgeois, où tant de victimes entassées dans les prisons des Comités d'arrondissement demandaient en vain leur liberté ; enfin, au milieu de ces voitures innombrables, de ces ruines, de ces décombres, qui embarrassent cette immense population, que d'accidents peuvent arriver ! Le bon Des... pensait à tout cela ; il en était angoissé... et tout cela par ma faute. L'imprévoyance dans les moindres choses peut avoir de tristes résultats. J'étais bien coupable... Des... n'en convenait pas, et lorsque je lui racontai ma

visite et mon projet pour le lendemain, toute impression pénible fut effacée en lui.

***

Lorsque je me rendis à l'invitation de M. Mariourne, j'eus le plaisir de trouver chez lui Mme Paulet, et je causais avec elle lorsque M. Cham... entra. On lui dit mon nom, si connu dans son pays, et j'eus l'occasion de lui parler de mon frère, des sacrifices de tous genres qu'il avait fait aux principes de la Révolution, et certes le dernier était le plus difficile. Nommé commandant en second du bataillon formé à l'intention de conquérir la Savoie, il n'avait pas hésité à laisser sa mère mourante, sa jeune femme qui allait être mère pour la première fois, afin de remplir ses devoirs de bon citoyen. Lorsqu'on peut avancer des faits incontestables en faveur de quelqu'un qu'on aime tendrement, il est impossible que le langage soit dépourvu d'une sorte d'éloquence. Le mien parut avoir fait une impression favorable à mon frère sur le député. Ce n'était pas un homme méchant. S'il avait éprouvé cette sorte d'exaltation ou de fièvre dont bien des hommes estimables ne savent pas se préserver pendant les orages politiques, je n'ai jamais ouï dire qu'elle l'eût entraîné à des actes de cruauté. Il m'apprit que, dans trois jours, on devait changer les membres du Comité de Salut public et ceux du Comité de Sûreté générale. « Si Vou (1) et d'autres hommes sanguinaires « sont mis de côté, vous aurez bien plus d'espérance « d'obtenir un arrêté favorable. »

Je me décidai à suivre le conseil du réprésentant Ch..., et Mme Paulet me pressa, me décida même à partir pour

(1). Manifestement Vouland. (J. D.).

la campagne avec elle, et à passer ces trois jours d'inaction à Sarcelles où était son mari. Nous partîmes ensemble, et j'exprimerais difficilement la satisfaction que j'éprouvais en me trouvant dans cette *famille amie* qui me prodiguait les soins, les attentions. Loin de Paris où l'on retrouvait tant de traces des horreurs qui s'y étaient commises, il me semblait avoir changé de monde ; ma respiration était plus libre, et je croyais que le souffle divin faisait renaître à la vie une pauvre créature qui, depuis longtemps, respirait mais ne vivait plus, du moins pour la terre. Ces trois jours s'écoulèrent bien vite. Ils furent marqués par quelques moments où nous éprouvâmes une grande frayeur. A l'instant où un bruit épouvantable frappait mes oreilles, tandis que plusieurs carreaux des fenêtres de l'appartement où nous étions se brisèrent, le domestique entrant effaré nous dit qu'un tonneau de vin venait d'éclater, que c'était sûrement la première secousse d'un tremblement de terre. Nous étions portés à croire que c'était une décharge de canons et que la guerre civile... que sais-je ? Nous ne tardâmes pas à apprendre que le magasin à poudre de Grenelle venait de sauter, et qu'un grand nombre de personnes avait péri par cette explosion.

M. Paulet étant malade, il n'était pas possible à sa femme de le quitter en ce moment. Les miens étaient trop précieux pour ne pas retourner à Paris où Mme Paulet regrettait de ne pas pouvoir me ramener elle-même. M. Harmepen, son neveu, jeune homme que ses père et mère avaient fait élever chez eux avec le plus grand soin, retournait à Paris, et la bonne Mme Paulet, lui faisant beaucoup de recommandations relatives à moi, crut me donner un bon compagnon de voyage, et vint nous voir monter dans une de ces mauvaises petites voitures où le

[illegible]

P. 140. - ANTOINE CHABAUD DE LATOUR

en costume de membre de l'Assemblée des Cinq-Cents, d'après une miniature de Chatillon.

cocher faisait attendre parce qu'il attendait *le lapin*. Arrivés à l'entrée du faubourg Saint-Denis, deux femmes qui étaient avec nous dans la voiture en descendirent, me saluèrent, et pendant que je le leur rendais, mon Mentor de 17 ans disparut sans rien dire. Je demandai au cocher s'il ne le voyait pas... Le cocher répondit qu'il avait payé sa place, et qu'il s'en était allé... pour chercher un fiacre, pensai-je, car il ne me laisserait pas ainsi. Notre modeste équipage continua à cheminer jusqu'à une espèce de bureau où les paquets des arrivants, des partants, étaient déposés, démêlés. Le mien était trop petit pour l'abandonner au milieu des autres. Un mouchoir en faisait l'enveloppe, et je le tenais sous mon bras, assise sur un ballot, attendant toujours le fiacre que mon jeune chevalier était certainement allé chercher pour moi.

Une grande heure s'étant écoulée sans rien voir venir, le temps se rembrunissant par des nuages plus encore que par le départ du soleil, l'inquiétude me gagnait d'autant plus qu'à ce moment de transition politique, l'on tutoyait, jurait, menaçait, insultait, même les personnes les plus modestement vêtues. Je priai successivement plusieurs commissionnaires de m'indiquer où je trouverais un fiacre, sans obtenir d'eux une réponse, tandis que leurs camarades femelles, sortant du cabaret, se disaient en me regardant avec arrogance : « Regarde « cette mijaurée qui n'a pas de jambes, et ne peut mar- « cher comme nous ». Indignée de propos plus impertinents que celui-là, je me mis à marcher précipitamment, sans trop savoir où j'allais, et même où je voulais aller, tant j'étais troublée. Au bout de quelques minutes, je m'aperçus qu'il pleuvait ; j'éprouvais une telle lassitude que je craignais de rester évanouie dans la rue... Il

fallait au moins donner mon adresse. J'étais près d'une fruitière ; deux petits enfants, assis par terre, s'appuyaient contre ses genoux, et elle les caressait. Elle remarqua ma pâleur, me fit bien vite asseoir près d'elle, m'interrogea d'un air de bonté, et s'empressa de m'envoyer chercher un fiacre. J'acceptai quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger, surtout pour avoir droit d'offrir à ces enfants une bagatelle. La voiture me conduisit rue de la Loi ; la pluie avait cessé, et le ciel, dégagé de nuages, pouvait faire croire que la soirée commençait.

M. Mariourne vint nous voir. Il me conduisit chez un député qui aurait pu m'être utile, et ne me fit que des promesses vagues et polies. En rentrant avec mon protecteur si dévoué, il se mit à examiner les papiers de mon frère, fit plusieurs copies de ma pétition, ce qui l'occupa, et devait sûrement l'ennuyer beaucoup. Il me prévint que, le lendemain matin, il viendrait me prendre à 7 heures, pour trouver chez lui et avoir une audience du représentant Château... (1). Nous attendîmes longtemps dans son antichambre avant d'être admis dans son cabinet qui était entouré, ou plutôt formé par des glaces qui touchaient au plafond. Devant l'une d'elles était un sopha sur lequel le grand et beau personnage était à demi-étendu, car une de ses mains, appuyée sur un coussin, soutenait sa tête. Après avoir arrangé sa cravate,

(1). Le comte de Châteauneuf-Randon, dont il s'agit manifestement, avait été envoyé aux Etats généraux par la noblesse de la Sénéchaussée de Mende. Il siégea constamment à gauche, et conserva la même attitude à la Convention où il fut député de la Lozère. Il fut membre du Comité de Sûreté générale, et se signala par une extrême violence. Après le 9 thermidor il fut accusé de terrorisme, mais échappa au Tribunal révolutionnaire grâce à l'intervention de Collot d'Herbois. (J D.).

regardé sa jambe, caressé son menton, il fit un mouvement de tête pour nous avertir qu'il allait nous écouter, et me dit : « Vous venez pour me parler de votre frère ». J'allais lui répondre lorsqu'il se leva pour appeler : « Jacinthe, Jacinthe, n'oubliez pas les pêches, entendez-« vous ? » Puis, se tournant vers moi... « Pardon, je suis « accablé d'affaires... Que dites-vous de cette petite « maison que j'habite ? Je n'aime pas le faîte. Le jardin « est joli ». Je louai tout cela et lui rappelai que mon frère était connu de lui. — « A quelle époque donc ». — « Lorsque vous vintes en mission dans le département « de la Lozère ; vous sauvâtes le Midi ». — « Vraiment, « j'ai la tête cassée ; maintenant Paris serait bouleversé « sans moi. Vous disiez, citoyenne ? » — « J'osais vous « rappeler que vous rendîtes un arrêté favorable à mon « frère lorsque vous passâtes à Mende, et que cette seule « circonstance, affirmée par vous, suffirait pour faire « lever par le Comité de Sûreté générale, les deux man-« dats qui existent contre lui ».

Le résultat de mes bonnes paroles fut d'appeler encore Jacinthe, jeune et belle personne vêtue à la grecque. Dès qu'elle fut sortie du cabinet, son maître me dit que le service des femmes lui semblait plus agréable que celui des hommes. Comme il nous dit qu'il était tard, qu'il avait besoin de déjeûner, et qu'il causerait avec nous en mangeant, nous vîmes servir les perdreaux, les pêches, etc., qui l'absorbèrent au point qu'il ne nous dit pas un mot et ne paraissait pas m'écouter. Voulant le laisser libre, je pris congé de lui. Alors, prenant la physionomie la plus gracieuse, et me serrant la main, il m'assura que mon frère était un excellent citoyen. — « Ah ! citoyen « représentant ! vous parlerez donc pour lui ! Un mot ; « un seul mot suffira ! » — « J'en dirais mille, mais il

« ne s'agit que d'un Comité... et je veille sur la France. » En parlant ainsi, il nous conduisit vers la porte. Il m'engagea à revenir le voir, tandis que je me promettais de ne plus mettre le pied chez lui.

Je fis d'autres visites qui ne furent pas plus profitables que celle-là, et je rentrai fatiguée de mes inutiles démarches, et tourmentée par l'inquiétude que j'éprouvais pour ma sœur. Le moment de ses couches approchait, et je n'avais aucune nouvelle de mon frère. Je perdais l'espérance de lui être utile, et j'étais plongée, ce soir-là, dans une tristesse et un abattement extrêmes. M. Mariourne au lieu de se décourager, avait un redoublement de zèle lorsqu'il me voyait perdre l'espérance. Le lendemain il vint me dire qu'il avait arrangé un dîner où des hommes très en crédit lui avaient promis de se rendre. Comme ils avaient plusieurs fois refusé de me donner audience, je ne me souciais nullement de les rencontrer. Mais M. Mariourne était si persuadé que mon éloquence les toucherait, et, en même temps, si défiant de la sienne, qu'il insistait beaucoup. « Dans ce moment de transition, « disait-il, on repousse une sollicitation, on attend sa « visite avec humeur parce qu'on redoute d'avoir une « réponse à lui donner. N'ayant que l'attente d'un bon « dîner, nos personnages arriveront dans une disposi- « tion d'esprit désirable, et ils ne peuvent qu'écouter « avec intérêt une personne qu'ils rencontrent. A cause « de leurs occupations ils n'ont voulu accepter mon « invitation qu'au Palais-Royal. J'ai invité votre compa- « triote Porcher dont les 60 ans doivent vous faire « plaisir ; mettez donc, pour cette fois, les scrupules de « côté ».

La pensée de ne rien négliger pour mon frère, la crainte de paraître prude, me décidèrent à assister à ce

dîner. Il se passa le lendemain, d'une manière assez satisfaisante. On me promit d'une façon plus positive d'appuyer ma demande ; mais rien de plus. Je fis d'autres visites sans obtenir davantage, car personne ne voulait porter ma pétition au Comité de Sûreté générale qui n'en lisait aucune. Je fus reçue avec une extrême dureté par le représentant Luj... Apprenant que le représentant Perrin venait d'être envoyé dans le Midi comme commissaire de la Convention, on en concluait avec raison qu'il déciderait de toutes les affaires du département du Gard. « Ayez pour lui, me dit-on, quelques lettres où votre « frère lui serait recommandé, et retournez bien vite à « Nîmes ». Chat... que j'eus le courage d'aller solliciter de nouveau, et quelques autres représentants me remirent des lettres pour leur collègue Perrin, et je me remis en voiture pour retourner dans ma ville natale aussi rapidement que j'en étais venue. J'emportais de ce voyage la satisfaction d'avoir rempli un devoir, une vive reconnaissance pour ce digne M. Mariourne, et surtout un sentiment de gratitude, une augmentation de respect et de tendresse pour Mme Paulet et sa famille. Elle avait pensé à tout ce qui pouvait m'être utile et agréable. Dès mon arrivée, elle s'était constituée mon banquier, et, à mon départ de Paris, je la prévins que je n'avais que 50 francs en assignats dans mon portefeuille. Ne sachant pas si je pourrais rendre ce qui m'était prêté, on devine que je ne voulus pas accepter tout ce que son amitié généreuse voulait m'offrir ; et m'offrir avec cette grâce, cet intérêt, qui me faisaient si bien comprendre qu'elle avait été pour ma mère une véritable amie.

Après trois jours et demi de voyage où, grâce à nos passeports bien visés, nous n'eûmes aucun désagrément, nous arrivâmes à Nîmes à 3 heures du matin. Je frappe...

on n'ouvre pas. Je frappe encore ; je frappe de nouveau, et bien fort ; on ouvre enfin. J'entre dans la maison ; je monte vite,vite, et me voilà dans la chambre de ma sœur. A côté de son lit est un berceau ; je soulève le rideau vert qui le couvre, et je vois un bel enfant endormi dont les joues arrondies et colorées, le front bien blanc, pouvaient faire croire que ce nouveau-né avait au moins trois mois. Cet enfant était une jolie petite fille, née le 15 septembre 1794, c'est-à-dire depuis peu de jours. Elle m'avait causé tant d'inquiétude avant sa naissance que je versai des larmes sur son berceau, de ces larmes que les anges répandent peut-être devant le Sauveur, car elles ont une douceur qui semblent appartenir plutôt à ceux qui habitent les cieux qu'aux pauvres humains. L'enfant dormait si profondément que le baiser dont j'effleurai son front ne la réveilla point. Ma bonne sœur la nourrissait avec succès, et Dieu lui avait donné cette chère petite créature sans qu'elle souffrît beaucoup. Les mouvements de mon cœur me feraient aisément perdre le fil de mon histoire, et j'aurais pu oublier auprès du berceau d'un enfant les sollicitations que j'avais à faire.

Ma sœur, avant la naissance de sa fille, s'était occupée de son mari, et avait empêché l'exécution du *mauvais vouloir* de quelques enragés qui avaient parlé de le mettre sur la liste des émigrés. Elle avait aussi fait une visite au représentant Perrin (1). Il n'avait que des inten-

(1). Il s'agit de Perrin (Jean-Baptiste), dit Perrin des Vosges, primitivement industriel à Epinal, alors député à la Convention. Il avait attaqué les amis de la Terreur aussi énergiquement que les royalistes, et s'était signalé par sa modération au cours de missions dans les Ardennes, le Nord et le Pas-de-Calais. Après le 9 thermidor, c'est lui qui fut chargé de renouveler les autorités du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron. (J. D.).

tions louables, mais on avait calomnié mon frère auprès de lui, et, lorsque j'allai le voir pour réitérer la demande que ma sœur lui avait faite, en lui apportant, pour l'appuyer, les lettres de recommandations que j'apportais de Paris, il me dit, comme à elle, qu'il ne terminerait pas cette affaire sans avoir consulté les autorités constituées. Courbis et ses intimes amis étaient en prison ; ainsi ils n'étaient plus à craindre. Néanmoins on était encore tellement sous l'impression de la Terreur, qu'il fallut faire bien des démarches pour obtenir ces deux avis si nécessaires. L'un fut très favorable, l'autre fort insignifiant ; mais impossible d'y faire changer quelque chose. Je partis pour Montpellier où le représentant Perrin venait de se rendre ; il devait aller ensuite à Béziers. J'arrive à sa porte, et bientôt jusqu'à lui, et je lui remis les deux pièces qu'il avait exigées. Lorsque, les ayant lues, il me dit qu'il ne voulait rien terminer, je lui parlai avec beaucoup de vivacité ; il s'emporta d'abord ; plus calme l'instant d'après, et peut-être, éprouvant de l'embarras ou du regret de son refus, il me promit que mon frère ne serait pas porté sur la fatale liste. C'était le point important. J'ai su depuis que le représentant, gâté dans le monde à cause de sa belle figure, autant qu'il l'était par sa position sociale, avait trouvé que je n'avais pas eu avec lui un ton assez suppliant. J'avais demandé justice et il aimait à faire grâce. Il revint à Nîmes, ainsi qu'il l'avait promis, et ma sœur, assez bien remise pour sortir, fut trouver Perrin. Elle réitéra sa demande. Sa douce voix, sa charmante figure, la justice de sa cause eurent enfin un plein succès. Cela nous importait bien plus qu'on ne pouvait se l'imaginer. Nous étions au 13 novembre 1794, et mon frère était revenu ; il était caché chez lui depuis le 2 octobre. Il était arrivé avec M. Rolland

qui ne se montrait pas plus que lui. Les revoir l'un et l'autre avait été pour nous un motif de joie, une satisfaction inexprimable, mais qui était troublée par des craintes aussi multipliées que naturelles. Le jour où il fut libre, où il put, ainsi que le bon M. Rolland, se montrer à ses amis, à ses connaissances, fut un jour *complètement heureux*. La jeune ravaudeuse (1) partageait notre bonheur et en était émue. Son nom (2) fut donné à la petite fille qui venait de naître, et qui eut pour parrain son oncle Henri de Lacoste, et moi pour marraine. Entourée d'amis dévoués, de dignes gens qui s'étaient exposés à la prison, à la mort pour nous, qu'avais-je à demander au Dieu tout puissant ? Je L'avais bien longtemps imploré par mes supplications et parfois par mes plaintes. Mais, en ce moment, Il vit mes larmes de joie, mon âme profondément émue de Sa merveilleuse bonté et Il daigna agréer les actions de grâces de l'orpheline qu'Il avait gardée, inspirée et bénie.

(1). Voir page 95.

(2). Suzanne Rosette *dite* Rosine. Elle vécut jusqu'en 1860, mais ne se maria jamais, se consacrant au service de sa famille et de ses amis. Fort pieuse elle composa plusieurs chants religieux qu'on retrouve dans les recueils de l'Eglise réformée. La correspondance de Guizot, qui la tenait en haute estime, rend justice à ses qualités de cœur et d'esprit. Voir l'ouvrage de Mme de Witt : *M. Guizot dans sa famille et avec ses amis ; passim.* (J. D).

FIN

APPENDICE I

Jugement du 18 Thermidor an II

Vû, par le Tribunal révolutionnaire du département du Gard, l'acte d'accusation dressé par le directeur du jury du district de Nîmes, contre Jean-Antoine Texier, âgé de 44 ans, imprimeur, natif de Lédignan, habitant à Nîmes ; Etienne Barbusse, âgé de 36 ans, faiseur de bas ; Guillaume Pin, âgé de 50 ans, aubergiste et faiseur de bas ; Louis Bigot, âgé de 49 ans, cultivateur ; Jean Chabaud, âgé de 30 ans, bourrelier, natifs et habitants dudit Nîmes; Antoine Thomas, âgé de 49 ans, domestique chez Chabaud-Latour, natif de Belay, habitant dudit Nîmes ; Joseph André, âgé de 52 ans, gardien de la maison d'arrêt, ci-devant Citadelle, et Julie Verdier Lacoste, épouse dudit Chabaud-Latour, âgée de 19 ans, sans état, habitants dudit Nîmes, — dont la teneur suit :

« Le directeur du jury du Tribunal du district de Nîmes, expose « qu'en vertu des mandats d'arrêt décernés le 17 du courant par « le corps municipal de la commune dudit Nîmes, contre Louis « Bigot, Guillaume Pin, Antoine Thomas, Jean Chabaud, Etienne « Barbusse, Jean-Antoine Texier, Joseph André, et Julie Verdier « Lacoste, femme de Chabaud, ci-devant Latour, prévenus d'avoir « favorisé l'évasion dudit Chabaud, détenu à la Citadelle, tous « les susnommés ont été conduits dans une des maisons d'arrêt « de ladite commune ; les pièces les concernant, et sur lesquelles « sont intervenus les susdits mandats d'arrêt, ont été envoyés au « directeur du jury ; une procédure commencée pour le même « fait par le citoyen Gonet, assesseur du juge de paix du 1er « arrondissement de ladite commune, a été, en même temps, « remise au greffe du tribunal ; que le même jour, et le 23 du « courant, le directeur du jury, après les avoir entendus sur les « causes de leur détention, pour suppléer à l'omission dudit « assesseur faisant les fonctions d'officier de police, a décerné, « en tant que de besoin et que la forme peut le réquérir, des « mandats d'arrêt contre tous les susdits accusés, en vertu des-

« quels ils ont été écroués ; que n'y voyant ni plaignant, ni « dénonciateur, le directeur du jury a procédé à l'examen des « pièces relatives aux causes de la détention et de l'arrestation « desdits prévenus, a dressé le présent acte d'accusation pour, « après les formalités prescrites par la loi, être présenté au jury « d'accusation. Le directeur du jury déclare en conséquence qu'il « résulte desdites pièces et notamment des procès-verbaux à lui « envoyés par la municipalité de Nîmes, lesquels demeurent « annexés au présent acte, que, dans la nuit du 15 au 16 du « courant, Chabaud ci-devant Latour, détenu à la Citadelle, « parvint à s'en évader ; que, la veille, Julie Lacoste, sa femme, « qui sans doute était instruite de son projet lui fit parvenir une « culotte de peau qu'on n'emploie ordinairement, surtout en été, « que pour le voyage ; que lors de son évasion, il passa successi- « vement devant Bigot, Barbusse et Pin qui étaient en faction, et « auraient pu aisément l'arrêter ; que Texier, capitaine de poste, « empêcha le gardien de courir après le prisonnier comme il en « avait l'intention, et le força de rentrer pour faire l'appel nomi- « nal qui ne pouvait être que très long, vû le grand nombre des « détenus ; que Thomas, domestique de Chabaud-Latour, et « Chabaud dit le Rouge, ce dernier jouissant d'une fort mauvaise « réputation, louèrent, de concert, un cheval la veille de l'évasion « dudit Chabaud, pour servir à son transport dès qu'il serait hors « de la Citadelle, lequel cheval a été ensuite remisé chez ledit Pin, « l'un desdits factionnaires (circonstance frappante contre ce « dernier) ; que quoiqu'il paraisse que la conduite dudit André « soit irréprochable, la loi du XIII brumaire dernier exige impé- « rieusement qu'elle soit examinée, et en conséquence qu'il soit « mis en jugement ; que, d'après tous ces faits, tous les susnom- « més sont prévenus d'avoir favorisé l'évasion dudit Chabaud- « Latour, a raison duquel délit les jurés auront à prononcer s'il y « a lieu à accusation contre eux ». *Fait à Nîmes le 24 messidor, l'an II de la République Française une et indivisible.* Brunel, directeur du jury (signé). La loi autorise. Lamorte, commissaire national (signé).

Vu aussi la déclaration du jury d'accusation du district de Nîmes, écrite au bas dudit acte, et portant qu'il y a lieu à l'accusation mentionnée audit acte ; l'ordonnance de prise de corps rendue par le directeur du jury dudit district contre lesdits

Texier, Barbusse, Pin, Bigot, Chabaud, Thomas, André, et Julie Verdier Lacoste, femme Chabaud-Latour ; le procès-verbal de la remise de leurs personnes en la maison de justice du département ; ensemble la déclaration du jury de jugement prononcée publiquement à haute et intelligible voix, à la pluralité absolue des suffrages, en conformité des lois des 30 frimaire et 3 messidor derniers, portant : « Il est constant que dans la nuit du 15 au 16 « messidor, Chabaud, ci-devant Latour, s'évada de la maison du « Fort où il était détenu ; que Louis Bigot, Guillaume Pin, « Antoine Thomas, Jean Chabaud, Etienne Barbusse, Jean-« Antoine Texier, Joseph André, et Julie Verdier Lacoste, femme « Chabaud, ne sont point convaincus d'être les auteurs ou les « complices de cette évasion ; que l'évasion est l'effet de la force « imprévue ». Le tribunal, demeurant la déclaration unanime du jury du jugement, jugeant en dernier ressort, sans recours à la voie de Cassation, en exécution des lois ci-dessus, a acquitté et acquitte lesdits Jean-Antoine Texier, Etienne Barbusse, Guillaume Pin, Louis Bigot, Jean Chabaud, Antoine Thomas, Jean André, et Julie Verdier Lacoste, épouse de Chabaud dit Latour, de l'accusation portée contre eux, ordonne qu'ils seront sur le champ mis en liberté, auquel effet l'huissier de service se transportera dans la maison de justice pour y biffer leurs écrous, et il sera libre audit André de reprendre ses fonctions de concierge de la susdite maison d'arrêt.

Fait et prononcé à Nîmes, le 18 thermidor de l'an II de la République française, une et indivisible, en l'audience publique à laquelle siègeaient Pierre-Marie Pallejan, président, François Baumet, Jean Boudon, juges, et Louis Pélissier, juge suppléant dudit tribunal, qui ont signé la minute du présent jugement avec le greffier.

Nota. — Ce jugement est le dernier qui ait été rendu par le tribunal criminel *révolutionnaire* du Gard ; (Pallejan, président). Le jugement qui suit, sur le registre, est du 15 fructidor (Casalis, président).